

**ORDRE DU JOUR**  
**SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT**  
**LUNDI 1ER MAI 2023, 19 H**

**10 – Sujets d'ouverture**

- .01 Adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 1er mai 2023
- .02 Approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 3 avril 2023, à 19 h
- .03 Point d'information
- .04 Période de questions du public

**15 – Déclaration**

- .01 Motion de remerciement pour les employé.e.s de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie qui ont participé à l'effort de nettoyage et de rebranchement après l'importante tempête de verglas des 5 et 6 avril 2023

**20 – Affaires contractuelles**

- .01 1238695002 Approuver le projet d'entente entre la Ville de Montréal (Ville) et la Société de Transport de Montréal (STM) portant sur la réalisation de travaux en périphérie du centre de transport Bellechasse, afin de confier à la STM la réalisation de travaux municipaux sur la rue Saint-Dominique
- .02 1239937002 Autoriser une dépense totale de 1 053 766,73 \$, taxes incluses (contrat : 839 323,25 \$ + contingences : 83 932,33\$ + variation de quantités 83 932,33 \$ + incidences 46 578,73\$) - Octroyer un contrat à « Paysagiste Promovert inc. » au montant de 839 323,25 \$, taxes incluses, pour Modernisation de l'éclairage et réfection des sentiers au Parc de la Cité-Jardin - Appel d'offres public 23-020-PP (5 soumissionnaires). - Autoriser un virement de crédit du compte de fonds de parc 204 000 \$
- .03 1239937001 Autoriser une dépense totale de 2 213 297,18 \$, taxes incluses (contrat : 1 797 293,72 \$ + contingences: 179 729,37 \$ + variation de quantités 179 729,37 \$ + incidences 56 544,72 \$) - Octroyer un contrat à « Salvex inc. » au montant de 1 797 293,72 \$, taxes incluses, pour le réaménagement du terrain de balle sud au parc Beaubien - Appel d'offres public 22-107-PP (7 soumissionnaires)
- .04 1239936001 Autoriser une dépense totale de 989 307,79 \$, taxes incluses (contrat: 752 629,80 \$ + contingences: 75 262,98 \$ + variation de quantités 75 262,98 \$ + incidences 86 152,03 \$) - Octroyer un contrat à « Groupe ABF inc. » au montant de 752 629,80 \$, taxes incluses, pour la reconstruction de trottoirs et bordures, là où requis, sur différentes rues (RMT2023-1) - Appel d'offres public 23-016-VP (3 soumissionnaires)
- .05 1238557002 Autoriser la prolongation du contrat de service pour l'exercice du contrôle animalier sur le territoire de l'arrondissement, conformément à l'article 4 de cette convention intervenue entre l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie et « La société pour la prévention de la cruauté envers les animaux (Canadienne) » (SPCA) pour une période d'une année à compter du 1er juin 2023 et jusqu'au 31 mai 2024 - Autoriser à cette fin une dépense totale maximale de 126 096 \$, taxes incluses le cas échéant (contrat RPPG21-05036-GG)
- .06 1239173003 Approuver un projet de convention avec la SIDAC Promenade Masson afin de bonifier la programmation d'activités, de compléter ou d'accomplir de nouvelles actions qui sont complémentaires à celles déjà liées par la convention avec la Ville de Montréal. Octroyer une contribution financière de 25 000 \$ à la SIDAC Promenade Masson (contrat 23-053-CG) - Autoriser un virement de crédits de 25 000 \$ du compte de surplus de gestion affecté - divers

- .07 1239904002 Approuver une convention avec contribution financière avec l'organisme « Regroupement des éco-quartiers » - Octroyer une contribution financière de 4 300 \$ en appui au projet de patrouille de sensibilisation environnementale (patrouille verte) pour l'année 2023
- .08 1237050003 Accepter une aide financière maximale de 13 987,96 \$ de « Charton-Hobbs inc. », afin de soutenir l'aménagement des terrains de basketball de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie - Approuver un protocole d'entente pour la rénovation des équipements de basketball au parc Sœur-Madeleine-Gagnon - Autoriser un virement de crédits du compte de surplus de gestion affecté - divers au montant maximal de 13 987,96 \$
- .09 1237145003 Approuver deux protocoles d'entente avec les organismes « Les Productions Funambules Médias » et « CinéRuelles» pour la réalisation de projections - Octroyer des contributions financières totalisant 11 600 \$, taxes incluses, le cas échéant, pour l'année 2023 - Autoriser un virement de crédits du compte surplus de gestion affecté - divers, pour un montant de 11 843,33 \$
- .10 1238954003 Approuver une convention de service avec la firme « Collectif Escargo inc. » d'une valeur maximale de 80 448,01 \$, taxes incluses, pour la réalisation de travaux d'aménagement temporaires sur la rue Masson se terminant en octobre 2023 (contrat 23-032-SG)
- .11 1236743003 Ratifier une dépense additionnelle de 10 795,12 \$ avec le fournisseur Sig-Nature pour le déneigement de la marquise de la Plaza St-Hubert
- .12 1236743004 Autoriser une dépense additionnelle maximale de 17 706,15 \$, taxes incluses, provenant des surplus budgétaires, pour le contrat de gré à gré numéro 22-080-AG accordé à « Jean-René Lafond inc » pour les services de location d'appareils trottoirs sans opérateurs pour l'entretien hivernal du réseau cyclable dans l'Arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie – Devancer la période de ce même contrat d'un (1) mois, soit du 1er novembre 2022 au 1er avril 2023
- .13 1236743005 Autoriser une dépense additionnelle de 9 485,44 \$, taxes incluses, provenant des surplus budgétaires, pour le contrat de gré à gré numéro 22-079-AG accordé à « Les Équipements Benco Canada ltée » pour les services de location d'appareils trottoirs sans opérateurs pour l'entretien hivernal du réseau cyclable local de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie - Devancer la période de ce même contrat d'un (1) mois, soit du 1er novembre 2022 au 1er avril 2023
- .14 1236743001 Ratifier une dépense additionnelle de 87 959,80 \$ dans le cadre du contrat conclu avec « Entreprise Vaillant (1994) inc. », pour les saisons 2019-2023 la location horaire d'équipements avec opérateurs pour les opérations de déneigement sur le territoire de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie - Appel d'offres public numéro 19-17678 / RPPS19-04035-OP (2 soumissionnaires)
- .15 1236743006 Autoriser une dépense additionnelle de 3 411,50 \$, taxes incluses, dans le cadre du contrat conclu avec « Location Sauvageau inc. » pour la location de 12 camionnettes 4 x 2 avec cabine d'équipe et boîte allongée pour l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie suite à l'appel d'offres sur invitation numéro 22-19374 / 22-046-AI (1 soumissionnaire)
- .16 1239940001 Octroyer un contrat de 28 626,36 \$, taxes incluses à la compagnie « Du vert au rouge inc. » pour l'entretien horticole de certains parcs et espaces verts de l'Arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie pour la saison 2023, avec deux options de renouvellement pour les années 2024 et 2025 - Appel d'offres public 23-19852 / 23-017-TP (3 soumissionnaires)

### **30 – Administration et finances**

- .01 1237059002 Autoriser une dépense de 650 \$, taxes en sus, pour la participation de deux élus à la 35e édition du gala ESTim qui se tiendra le 11 mai 2023
- .02 1237059003 Autoriser une dépense approximative de 1700 \$, taxes incluses, pour la participation d'un élu à la Commission des assises annuelles de l'UMQ, sous le thème

« L'incontournable gouvernement de proximité » qui se tiendra du 3 au 5 mai 2023, à Gatineau

- .03 1237059004 Ratifier une dépense de 375 \$, taxes incluses, pour la participation d'un élu à la 2e édition du Sommet Climat de Montréal qui se tiendra les 9 et 10 mai 2023
- .04 1239971001 Offrir au conseil municipal de prendre en charge la conception et la réalisation des travaux associés au remplacement des entrées de service en plomb (RESEP) côté public et privé et au programme complémentaire de planage-revêtement (PCPR), sur la rue Masson entre la 1re Avenue et la 7e Avenue, pour 2024, dans l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie, en vertu du deuxième alinéa de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4)
- .05 1239971003 Autoriser une dépense de 77 047,05 \$, taxes incluses, pour la rétention de services professionnels pour la réalisation des documents d'exécution pour le remplacement des entrées de service en plomb (RESEP) et les travaux du programme complémentaire de planage-revêtement (PCPR) de la rue Masson entre la 1re Avenue et la 7e Avenue dans le cadre du projet intégré du PIRPP de la rue Masson, conformément à l'entente-cadre 20-18138-2 intervenue entre la Ville et « FNX-Innov » (Résolution CE20 1578)
- .06 1230717004 Prendre acte du rapport consolidé des décisions déléguées pour la période du 1er au 31 mars 2023, des listes des bons de commande approuvés et des listes des demandes de paiement pour la période comptable du 25 février 2023 au 24 mars 2023 et des listes des virements de crédits pour la période du 1er au 31 mars 2023, en vertu du Règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCA-23)
- .07 1233318001 Autoriser un virement de crédits de 22 000 \$ du compte de surplus de gestion affecté - divers destinés à la réalisation de la Fête de la rentrée 2023
- .08 1237145002 Autoriser un virement de crédits budgétaires de 22 686,12 \$ du compte de surplus de gestion affecté - divers afin de procéder à l'achat de lampes DEL pour la salle d'exposition de la maison de la culture
- .09 1236743007 Autoriser un virement de crédits de 2 483 286,09 \$ en provenance du surplus de gestion divers vers le budget de fonctionnement de la Direction des travaux publics, soit un montant de 1 318 660,09 \$ pour la Division de la voirie et un montant de 1 164 626 \$ pour la Division des Parcs

#### **40 – Réglementation**

- .01 1237178002 Édicter six ordonnances - Programmation d'événements publics : « 6H en coeur », « Show de ruelle », « Journée nationale des patriotes - Pique-nique électronique », « Piano Public », « Distribution fleurs », « Fête du vélo », « Les samedis pour emporter », « Inauguration du parc Annie-Montgomery », « Événement cycliste un Tour la Nuit », « Tour de l'Île de Montréal », « Activités pique-nique élèves », « Journée d'ouverture Baseball Grand Rosemont », « Cinéma de plein air », « Spectacles de la SDC Petite-Italie-Marché Jean-Talon », « Fête Saint-Antoine », « Marché Masson des produits locaux », « MaBrasserie, Ma St-Jean », « Fête nationale de Rosemont-Petite-Patrie », « Fête nationale du Québec à Montréal », « Fête nationale LRCR », « Cinéma sous les étoiles », « Ciné-parc Dante », « Indiscrétions publiques », « Jeudis shows », « Ital Auto Fest », « Théâtre La Roulotte », « Marchés Engagés », « Fausse balle » et « Course de nuit «Night rice» » et approuver la convention 6H en coeur
- .02 1227007003 Adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie (RCA-148), une résolution autorisant la construction d'un bâtiment résidentiel de 93 logements et d'une hauteur de cinq étages, bâtiment situé sur le lot 3 795 031 sur la rue des Carrières - Demande de permis numéro 3003096642
- .03 1237612001 Adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., c. C-4.1) à l'égard du territoire de l'arrondissement de

Rosemont–La-Petite-Patrie » (RCA-177) afin d'y introduire une infraction applicable à l'immobilisation d'un véhicule dans une voie cyclable en l

.04 1237624001 Donner avis de motion et déposer un projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs (2023) (RCA-173) » (RCA-173-2) afin de modifier la tarification relative au stationnement sur rue réservé aux résidents (SRRR)



**Dossier # : 1238695002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie , Direction du développement du territoire et des études techniques , Division de l'urbanisme_des permis et de l'inspection
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approbation d'une entente entre la Ville de Montréal (Ville) et la Société de Transport de Montréal (STM) portant sur la réalisation de travaux en périphérie du Centre de transport Bellechasse, afin de confier à la STM la réalisation de travaux municipaux sur la rue Saint-Dominique

**ATTENDU** les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1238695002 :  
Il est recommandé au conseil de l'arrondissement :

**D'APPROUVER** le projet d'entente entre la Ville de Montréal et la Société de Transport de Montréal (STM), portant sur la réalisation de travaux en périphérie du Centre de transport Bellechasse, afin de confier à la STM la réalisation de travaux municipaux sur la rue Saint-Dominique.

**D'AUTORISER** le greffier adjoint de la Ville à signer au nom de la Ville ledit projet d'entente.

**Signé par** Daniel LAFOND **Le** 2023-04-20 17:26

**Signataire :**

Daniel LAFOND

---

Directeur d'arrondissement  
Rosemont - La Petite-Patrie , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1238695002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie , Direction du développement du territoire et des études techniques , Division de l'urbanisme_des permis et de l'inspection
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approbation d'une entente entre la Ville de Montréal (Ville) et la Société de Transport de Montréal (STM) portant sur la réalisation de travaux en périphérie du Centre de transport Bellechasse, afin de confier à la STM la réalisation de travaux municipaux sur la rue Saint-Dominique

**CONTENU**

**CONTEXTE**

La STM procède actuellement à la construction du nouveau Centre de transport Bellechasse. Ce centre de transport, situé sur le lot délimité par l'avenue de Gaspé, la rue Marmier, le parc du Réseau-Vert et les rues Saint-Dominique et de Bellechasse dans l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie, remplacera l'actuel Centre de transport Saint-Denis, qui est en fin de vie utile. Ce centre permettra à la STM de mieux répondre aux besoins opérationnels liés à ses activités et ainsi maintenir et améliorer son offre de service. La réalisation de ce projet a reçu l'appui des instances municipales ainsi que des paliers gouvernementaux. En vue de la construction du Centre de transport Bellechasse, des travaux doivent être réalisés sur la rue Saint-Dominique entre la rue de Bellechasse et la voie ferrée/parc du Réseau-Vert, afin d'assurer les besoins d'exploitation du Centre de transport Bellechasse au niveau de l'eau. Par ailleurs, afin de limiter les impacts des chantiers et de maximiser les retombées des travaux dans ce secteur, la Ville a demandé à la STM d'intégrer des travaux de la Ville pour ses infrastructures dans le chantier de la STM.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

Dossier 1237371001 en cours.

**DESCRIPTION**

Le présent sommaire a pour but de présenter aux instances, pour approbation, le projet d'entente entre la Ville et la STM afin d'établir les droits et obligations des parties en vue de la réalisation, par la STM, de travaux comprenant la reconstruction de la conduite d'aqueduc principale, visée par les « Travaux Ville » décrits ci-dessous, la reconstruction et le surdimensionnement d'une conduite d'aqueduc secondaire, la construction de conduites d'égouts sanitaires et pluviaux, la construction de regards et puisards, de même que des travaux de voirie pour le pavage et l'aménagement d'un tronçon de la rue Saint-Dominique et des travaux d'éclairage.

La demande de la Ville pour l'ajout de travaux municipaux à intégrer aux travaux du Centre de transport Bellechasse ne vise que la reconstruction de la conduite d'aqueduc principale (« Travaux Ville ») de la rue Saint-Dominique entre la rue de Bellechasse et la voie ferrée du

Canadien Pacifique. Ces travaux sont requis par le Service de l'eau (SE) et comprennent, sans s'y limiter :

- 1) La reconstruction d'une conduite d'eau de 900 mm de diamètre en béton acier;
- 2) La reconstruction d'une conduite d'eau de 400 mm de diamètre en fonte ductile classe 350;
- 3) Les essais et contrôles sur les conduites d'eau;
- 4) La désinfection des conduites d'eau;
- 5) La surexcavation de l'assise;
- 6) Le remplacement de la cheminée, du cadre et du couvercle pour l'accès au tunnel de l'aqueduc principal.

Considérant qu'il est de l'intérêt public d'optimiser les interventions dans le domaine public, la Ville souhaite confier la réalisation des travaux Ville à la STM. Cette entente délègue à la STM le pouvoir de demander des soumissions, le cas échéant, d'octroyer les contrats pour la conception, la surveillance et la réalisation des travaux Ville, de gérer les contrats octroyés et d'effectuer les paiements en vertu des contrats et aux conditions prévues à l'entente.

À la demande du Service des affaires juridiques, l'entente doit être approuvée par le conseil d'arrondissement.

Le texte du projet d'entente est joint au présent dossier.

## **JUSTIFICATION**

L'approbation par les instances du présent projet d'entente entre la Ville et le STM est requise afin que cette dernière puisse réaliser les « Travaux Ville » et mandater, à la suite d'un appel d'offres public, un entrepreneur pour la réalisation de ces travaux sur la rue Saint-Dominique. Cette entente est également requise afin d'établir les droits, les obligations et les responsabilités des deux parties.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Les Travaux Ville apparaissent de façon distincte dans les documents d'appel d'offres, à l'exception des frais d'organisation du chantier. La Ville sera facturée en fonction du décompte des quantités réelles applicables aux Travaux Ville ou au prorata du coût réel des Travaux Ville pour les prix forfaitaires relatifs aux frais d'organisation de chantier. En date de la présente, le coût relatif des Travaux Ville représente environ 42 % du coût total des travaux de la STM et des Travaux Ville.

De plus, des frais de services professionnels de conception et de surveillance pour la réalisation des Travaux Ville seront facturés par la STM à la Ville au prorata du coût réel des Travaux Ville, jusqu'à concurrence de 15 % du coût réel des Travaux Ville. Les services professionnels de surveillance, qui incluent les services d'analyse de laboratoire, sont décrits à l'annexe 2 de l'Entente (analyse de laboratoire, surveillance de chantier, etc.). Les frais de conception sont requis durant la phase de conception des travaux.

Si une demande de changement vise des Travaux Ville et entraîne des services professionnels de conception additionnels durant la phase de réalisation des travaux, les frais découlant de ces services professionnels additionnels seront assumés par la Ville.

Un dossier d'autorisation de dépense et d'octroi de contrat sera élaboré et présenté aux instances de la Ville à la suite des résultats de la publication de l'appel d'offres par la STM.

L'Arrondissement n'est pas impliqué dans les aspects financiers reliés aux Travaux Ville.

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030 et des engagements en changements climatiques. (voir grille d'analyse Montréal 2030 en pièce jointe)

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Une décision tardive ou défavorable dans le présent dossier compromettrait la réalisation de travaux essentiels à la poursuite des travaux au Centre de transport Bellechasse, ce qui pourrait compromettre l'ouverture du centre. Les travaux visés par la présente entente doivent impérativement se réaliser au cours de la saison estivale 2023. Le report de ces travaux, en plus de compromettre l'ouverture du centre, prolongerait la durée du chantier et les nombreux impacts sur les citoyens et usagers du secteur.

### **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

Dans le contexte actuel relatif à la COVID-19, aucun impact spécifique ou additionnel n'est produit par une décision des instances conforme à la recommandation soumise dans ce dossier.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Aucune intervention de communication n'est requise dans ce dossier.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Adoption du projet d'entente par le Conseil d'agglomération : 20 avril 2023

- Approbation du projet d'entente par le CE : 12 avril 2023
- Approbation du projet d'entente par le Conseil d'arrondissement : 1er mai 2023
- Dossier d'autorisation d'octroi pour les travaux et engagement financier - Conseil d'agglomération : 18 mai 2023
- Début des travaux : juillet 2023
- Fin des travaux : novembre 2023

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Sabrina LEMIRE-LAUZON  
Conseillère en aménagement

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2023-04-11

Guyline DÉZIEL  
Directrice du développement du territoire et  
des études techniques

**Dossier # : 1239937002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie , Direction du développement du territoire et des études techniques , Division des études techniques
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser une dépense totale de 1 053 766,73 \$ (contrat : 839 323,25 \$ + contingences : 83 932,33 \$ + variation de quantités 83 932,33 \$ + incidences 46 578,73 \$), taxes incluses - Octroyer un contrat à « Paysagiste Promovert inc. » au montant de 839 323,25 \$, taxes incluses, pour la modernisation de l'éclairage et réfection des sentiers au parc de la Cité-Jardin - Appel d'offres public 23-020-PP (5 soumissionnaires). Autoriser un virement de crédits du compte de fonds de parc de 962 229,39 \$

**IL EST RECOMMANDÉ :**

D'autoriser un virement de crédits du compte de fonds de parc de 962 229,39 \$, taxes nettes incluses;

D'autoriser une dépense de 839 323,25 \$, taxes incluses, pour la modernisation de l'éclairage et la réfection des sentiers au parc de la Cité-Jardin;

D'accorder à « Paysagiste Promovert inc. », le contrat de construction tel que décrit précédemment pour une somme maximale de 839 323,25 \$, taxes incluses et selon les conditions du contrat 23-020-PP;

D'autoriser une dépense de 83 932,33 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

D'autoriser une dépense de 83 932,33 \$, taxes incluses, à titre de budget de variation de quantités;

D'accorder à « Solmatech inc. », un mandat pour le contrôle qualitatif des matériaux pour une somme maximale de 6 578,73 \$, taxes et contingences incluses, conformément aux documents d'appel d'offres numéro 21-19002;

D'autoriser une dépense de 40 000 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences techniques;

D'imputer ces dépenses, conformément aux informations financières inscrites au

dossier décisionnel.

**Signé par** Daniel LAFOND **Le** 2023-04-20 17:27

**Signataire :**

Daniel LAFOND

---

Directeur d'arrondissement  
Rosemont - La Petite-Patrie , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1239937002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie , Direction du développement du territoire et des études techniques , Division des études techniques
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser une dépense totale de 1 053 766,73 \$ (contrat : 839 323,25 \$ + contingences : 83 932,33 \$ + variation de quantités 83 932,33 \$ + incidences 46 578,73 \$), taxes incluses - Octroyer un contrat à « Paysagiste Promoverit inc. » au montant de 839 323,25 \$, taxes incluses, pour la modernisation de l'éclairage et réfection des sentiers au parc de la Cité-Jardin - Appel d'offres public 23-020-PP (5 soumissionnaires). Autoriser un virement de crédits du compte de fonds de parc de 962 229,39 \$

**CONTENU**

**CONTEXTE**

L'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie souhaite procéder à la modernisation de l'éclairage et la réfection des sentiers au parc de la Cité-Jardin. De façon non limitative, les travaux au parc de la Cité-Jardin consistent à un changement des fûts décoratifs, des conduits d'éclairage, des bases de béton et le nivellement des sentiers.

L'appel d'offres 23-020-PP a été publié le 7 mars 2023 sur le système électronique d'appel d'offres approuvé par le gouvernement du Québec (SÉAO), ainsi que dans le journal Le Devoir. L'ouverture des soumissions a eu lieu le 30 mars 2023. Cinq entreprises ont déposé une soumission. Durant la période d'appel d'offres, un addenda a été émis.

Numéro de l'addenda	Date	Contenu
1	2023-03-21	Modifications au bordereau et questions/réponses électricité

Il n'y a pas eu de visite organisée durant la période d'appel d'offres.

La présente soumission est valide pour une période de 90 jours.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

N/A

**DESCRIPTION**

Au cours de l'appel d'offres public, il y a eu 18 preneurs du cahier des charges sur le site du SÉAO, dont la liste est jointe dans l'intervention du Greffe. Parmi ces 18 preneurs, treize entreprises n'ont pas déposé de soumission. Aucune n'a donné d'explication.

Au cours de l'appel d'offres public, il n'y a eu aucune plainte en lien avec cet appel d'offres.

La Direction du développement du territoire et des études techniques (DDTET) recommande d'accorder le contrat à « Paysagiste Promovert inc. », plus bas soumissionnaire conforme et éligible, pour un montant maximal de 839 323,25 \$, taxes incluses.

Pour parer à toutes éventualités, l'Arrondissement recommande :

1. d'ajouter un montant de 83 932,33 \$, taxes incluses, soit 10 % de la valeur des travaux, en contingences, dans l'enveloppe budgétaire;
2. d'ajouter un montant de 83 932,33 \$, taxes incluses, soit 10 % de la valeur des travaux, en prévision des variations de quantités des items du bordereau de soumission, dans l'enveloppe budgétaire;
3. d'ajouter un montant de 40 000 \$, taxes incluses, en incidences techniques, dans l'enveloppe budgétaire.

## JUSTIFICATION

La DDTET de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie ne possède pas toutes les ressources matérielles et humaines nécessaires pour réaliser certains travaux majeurs. Ainsi, l'Arrondissement a procédé par un appel d'offres public afin de trouver un entrepreneur pour la réalisation des travaux.

Les cinq soumissions reçues sont conformes.

Voici un résumé des soumissions conformes reçues :

Soumissionnaires conformes	Coût de base (taxes incluses)	Contingences ou Autres (taxes incluses)	Grand total (taxes incluses)
Promovert Inc	839 323,25 \$		839 323,25 \$
Lanco	915 166,51 \$		915 166,51 \$
Construction H2D	959 793,58 \$		959 793,58 \$
Salvex	990 549,87 \$		990 549,87 \$
Conception PLHP inc	1 162 015,42 \$		1 162 015,42 \$
Dernière estimation (Arrondissement)	990 483,76 \$		990 483,76 \$
Coût moyen des soumissions conformes reçues (\$)			973 369,73 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%)			15,97 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$)			322 692,17 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%)			38,45 %
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$)			-151 160,51 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%)			-15,26 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$)			75 843,26 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%)			9,04 %

Le coût déposé par le plus bas soumissionnaire conforme est inférieur à l'estimation de

l'Arrondissement, qui est de 990 483,76 \$, taxes incluses. Cette différence correspond à 151 160,51 \$ (-15,26 %).

Le coût moyen des soumissions est de 973 369,73 \$, ce qui représente un écart de 15,97 % avec la plus basse soumission conforme. L'écart entre la plus haute et la plus basse soumission s'élève à 322 692,17 \$, soit 38,45 %.

L'analyse démontre que « Paysagiste Promovert inc. » est le plus bas soumissionnaire conforme.

« Paysagiste Promovert inc. », adjudicataire du présent contrat, ne fait pas partie de la liste des entreprises non admissibles aux contrats publics de l'AMP.

Une attestation fiscale de Revenu Québec est requise pour l'octroi de ce contrat. Le plus bas soumissionnaire, « Paysagiste Promovert inc. », détient l'attestation de Revenu Québec en date du 22 février 2023, valide jusqu'au 31 mai 2023.

Une autorisation de contracter avec un organisme public de l'Autorité des marchés publics (AMP) est requise pour l'octroi de ce contrat. Le plus bas soumissionnaire, « Paysagiste Promovert inc. », détient l'autorisation à contracter de l'AMP.

Un mandat doit être confié à la firme « Solmatech inc. » pour le contrôle des matériaux des travaux en référence à la résolution CM22 0447 du 25 avril 2022, au montant de 6 578,73 \$, taxes incluses.

Ce contrat, à la suite de l'analyse de risque effectuée, ne requiert pas une évaluation de la performance de l'adjudicataire.

## ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le tableau suivant représente la répartition des coûts avec taxes :

	<b>Totaux</b>
Travaux	839 323,25 \$
Contingences (travaux)	83 932,33 \$
Variation de quantités	83 932,33 \$
Incidences techniques	40 000,00 \$
Contrôle qualitatif des matériaux	6 578,73 \$
<b>Dépenses totales</b>	<b>1 053 766,73 \$</b>
<b>Dépenses nettes</b>	<b>962 229,39 \$</b>

Le coût de la dépense est de 1 053 766,73 \$, taxes incluses, soit un coût net de 962 229,39 \$, lorsque diminué des ristournes fédérales et provinciales.

La dépense est assumée par le fonds de parc de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie.

## MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030, des engagements en changements climatiques.

Le présent projet est en lien avec le Plan stratégique triennal 2030 de l'Arrondissement intitulé : La transition écologique dans Rosemont–La Petite-Patrie, agir pour l'avenir !. Pour faire de RPP un acteur à part entière de la transition écologique, ce plan stratégique, centré sur une mission, une vision et des valeurs, vient consolider une démarche globale qui

touchera l'ensemble des services et des pratiques de l'Arrondissement.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

N/A

### **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

N/A

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Une opération de communication sera élaborée par l'Arrondissement, lors de l'octroi de contrat. Les intervenants seront informés de la portée des travaux ainsi que des délais de réalisation.

Une affiche de chantier est prévue dans le cadre des travaux d'aménagement pour annoncer les investissements.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Octroi du contrat : 1er mai 2023

Début des travaux : septembre 2023

Fin des travaux : novembre 2023

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Validation du processus d'approvisionnement :  
Rosemont - La Petite-Patrie , Direction des relations avec les citoyens\_des services administratifs et du greffe (Adina IACOB)

Certification de fonds :  
Rosemont - La Petite-Patrie , Direction des relations avec les citoyens\_des services administratifs et du greffe (Annik GAGNON)

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Diane BISSON  
Agente technique en architecture de paysage

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2023-04-11

Guyline DÉZIEL  
Directrice du développement du territoire et  
des études techniques

**Dossier # : 1239937001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie , Direction du développement du territoire et des études techniques , Division des études techniques
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser une dépense totale de 2 213 297,18 \$, taxes incluses (contrat : 1 797 293,72 \$ + contingences : 179 729,37 \$ + variation de quantités 179 729,37 \$ + incidences 56 544,72 \$) - Octroyer un contrat à « SALVEX inc. » au montant de 1 797 293,72 \$, taxes incluses, pour le réaménagement du terrain de balle sud au parc Beaubien - Appel d'offres public 22-107-PP (7 soumissionnaires). Autoriser un virement de crédits du compte de fonds de parc de 436 770 \$

**IL EST RECOMMANDÉ :**

D'autoriser un virement de crédit du compte de fonds de parc de 436 770 \$;

D'autoriser une dépense de 1 797 293,72 \$, taxes incluses, pour le réaménagement du terrain de balle sud au parc Beaubien;

D'accorder à « SALVEX inc. », le contrat de construction tel que décrit précédemment pour une somme maximale de 1 797 293,72 \$, taxes incluses et selon les conditions du contrat 22-107-PP;

D'autoriser une dépense de 179 729,37 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

D'autoriser une dépense de 179 729,37 \$, taxes incluses, à titre de budget de variation de quantités;

D'accorder à « Groupe ABS inc. », un mandat pour la surveillance environnementale des travaux pour une somme maximale de 23 482,49 \$, taxes et contingences incluses, conformément aux documents d'appel d'offres numéro 22-19127;

D'accorder à « Solmatech inc. », un mandat pour le contrôle qualitatif des matériaux pour une somme maximale de 8 062,23 \$, taxes et contingences incluses, conformément aux documents d'appel d'offres numéro 21-19002;

D'autoriser une dépense de 25 000,00 \$ (incluant les taxes), à titre de budget d'incidences techniques;

D'effectuer une évaluation du rendement de l'adjudicataire à la fin du contrat, conformément aux articles 5.5, 5.6, 5.7 et 5.8 de l'encadrement administratif C-OG-APP-D-21-001;

D'imputer ces dépenses, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

**Signé par** Daniel LAFOND **Le** 2023-04-20 17:28

**Signataire :**

Daniel LAFOND

---

Directeur d'arrondissement  
Rosemont - La Petite-Patrie , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1239937001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie , Direction du développement du territoire et des études techniques , Division des études techniques
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser une dépense totale de 2 213 297,18 \$, taxes incluses (contrat : 1 797 293,72 \$ + contingences : 179 729,37 \$ + variation de quantités 179 729,37 \$ + incidences 56 544,72 \$) - Octroyer un contrat à « SALVEX inc. » au montant de 1 797 293,72 \$, taxes incluses, pour le réaménagement du terrain de balle sud au parc Beaubien - Appel d'offres public 22-107-PP (7 soumissionnaires). Autoriser un virement de crédits du compte de fonds de parc de 436 770 \$

**CONTENU**

**CONTEXTE**

En mars 2018, le comité exécutif de la Ville de Montréal adoptait son Plan directeur du sport et de plein air urbains. La mise en œuvre du Programme des installations sportives extérieures (PISE) est l'une des mesures permettant de répondre aux besoins de mise à niveau du réseau sportif, tel que constaté dans le Plan directeur du sport et de plein air urbains. Pour faire suite à l'autorisation par le conseil d'arrondissement, la Direction du développement du territoire et des études techniques (DDTET) a déposé la demande de financement au PISE en mars 2021.

Ayant obtenu une subvention de 1 300 000 \$ du PISE, l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie souhaite mettre à niveau le terrain de balle sud existant au parc Beaubien.

De façon non limitative, les travaux au parc Beaubien consistent au réaménagement complet du terrain de balle. Les travaux incluent la réfection complète des champs intérieurs du terrain, ainsi que la réfection de l'éclairage. L'installation de nouvelles clôtures, de nouveaux arrêts-balles, le mobilier de parc, tel que des bancs des joueurs, ainsi que des gradins font également partie des travaux. Les travaux incluent également le retrait du stationnement le long de la 6e Avenue par l'ajout de gazon.

L'appel d'offres 22-107-PP a été publié le 7 février 2023, sur le système électronique d'appel d'offres approuvé par le gouvernement du Québec (SÉAO), ainsi que dans le journal Le Devoir. L'ouverture des soumissions a eu lieu le 13 mars 2023. Sept entreprises ont déposé une soumission.

Durant la période d'appel d'offres, trois addenda ont été émis.

Numéro de l'addenda	Date	Contenu
1	2023-02-14	Bordereau format excel

2	2023-02-27	Modifications au bordereau et questions/réponses électricité
3	2023-03-08	Modifications au bordereau et questions/réponses électricité

## **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CA21 260149 - 5 juillet 2021 - Autoriser le dépôt d'une demande de financement au Programme des installations sportives extérieures 2021-2025 (PISE), pour la réfection du terrain de balle sud du parc Beaubien et le réaménagement du parc Montcalm et confirmer la participation de l'Arrondissement au financement du projet.

CA22 26 0116 - 6 juin 2022 - Autoriser une dépense de 86 576,18 \$, taxes incluses - Octroyer un contrat de gré à gré (22-042-SG) au même montant à l'entreprise « Expertise Sports Design LG inc. », pour des services professionnels en architecture de paysage afin de réaménager le terrain de balle sud au parc Beaubien.

CE21 12332 - 7 juillet 2021 - Prendre acte de la liste des 24 projets d'arrondissements prioritaires et bénéficiant d'une aide financière de 25,1 M\$ à la suite du deuxième appel de projets du Programme des installations sportives extérieures

CE19 0409 - 13 mars 2019 - Adopter le Programme des installations sportives extérieures pour la période 2019-2029.

CM18 0397 - 26 mars 2018 - Adopter le Plan directeur du sport et du plein air urbains et confier à la Commission sur la culture, le patrimoine et les sports le mandat de tenir une consultation publique portant sur le projet de plan d'action.

CM22 0699 - 13 juin 2022 - Conclure des ententes-cadres de services professionnels d'une durée de 36 mois avec Groupe ABS inc., Solmatech inc. et SNC-Lavalin inc., pour réaliser des études de caractérisation environnementales, des études géotechniques et des conceptions de chaussée dans le cadre de la réalisation des projets des arrondissements et des services corporatifs de la Ville de Montréal - Montant estimé des ententes : 6 537 531,39 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 22-19127 (3 soum.).

CM22 0447 - 25 avril 2022 - Conclure des ententes-cadres de services professionnels pour une durée de 36 mois, avec une option de prolongation de 12 mois, avec les sept firmes suivantes : Groupe ABS inc. (contrat 1 : 4 446 514,41 \$), FNX-Innov inc. (contrat 2 : 4 357 408,78 \$), Solmatech inc. (contrat 3 : 4 428 405,84 \$), Les Services EXP inc. (contrat 4 : 4 394 229,53 \$), GHD Consultants ltée (contrat 5 : 3 073 051 80 \$), Englobe Corp. (contrat 6 : 3 185 784,79 \$) et SNC-Lavalin inc. (contrat 7 : 3 183 772,73 \$), tous, taxes incluses, pour réaliser le contrôle qualitatif des matériaux sur les différents projets de construction, de réhabilitation ou de réfection des infrastructures réalisés par les services corporatifs et les arrondissements/Appel d'offres public 21-19002 (7 soum.).

## **DESCRIPTION**

Au cours de l'appel d'offres public, il y a eu quinze preneurs du cahier des charges sur le site du SÉAO, dont la liste est jointe dans l'intervention du Greffe. Parmi ces quinze preneurs, huit entreprises n'ont pas déposé de soumission. Aucune n'a donné d'explication.

Au cours de l'appel d'offres public, il n'y a eu aucune plainte en lien avec cet appel d'offres.

La DDTET recommande d'accorder le contrat à « SALVEX inc. », plus bas soumissionnaire conforme et éligible, pour un montant maximal de 1 797 293,72 \$, taxes incluses.

Pour parer à toutes éventualités, l'Arrondissement recommande :

1- d'ajouter un montant de 179 729,37 \$, taxes incluses, soit 10 % de la valeur des travaux, en contingences, dans l'enveloppe budgétaire;

- 2- d'ajouter un montant de 179 729,37 \$, taxes incluses, soit 10 % de la valeur des travaux, en prévision des variations de quantités des items du bordereau de soumission, dans l'enveloppe budgétaire;
- 3- d'ajouter un montant de 25 000 \$, taxes incluses, en incidences techniques, dans l'enveloppe budgétaire.

## JUSTIFICATION

La DDTET de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie ne possède pas toutes les ressources matérielles et humaines nécessaires pour réaliser certains travaux majeurs tels que la réfection complète des champs intérieurs du terrain ainsi que les réfections de l'éclairage. Ainsi, l'Arrondissement a procédé par appel d'offres public afin de trouver un entrepreneur pour la réalisation de ces travaux.

Les sept soumissions reçues sont conformes :

Soumissionnaires conformes	Coût de base (taxes incluses)	Contingences ou Autres (taxes incluses)	Grand total (taxes incluses)
SALVEX INC.			1 797 293,72 \$
LANCO AMÉNAGEMENT INC			1 919 115,56 \$
GESTION S FORGET INC			1 978 006,91 \$
PAYSAGISTE PROMOVERT INC			1 999 779,72 \$
TECHNIPARC			2 003 351,43 \$
URBEX CONSTRUCTION INC			2 076 300,18 \$
LES ENTREPRISES DANIEL ROBERT INC			2 212 247,77 \$
Dernière estimation (Arrondissement)			2 091 257,57 \$
Coût moyen des soumissions conformes reçues (\$)			1 998 013,61 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%)			11,17 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$)			414 954,05 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%)			23,09 %
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$)			-293 963,85 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%)			-14,06 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$)			121 821,84 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%)			6,78 %

Le coût déposé par le plus bas soumissionnaire conforme est inférieur à l'estimation de l'Arrondissement qui est de 2 091 257,57 \$, taxes incluses. Cette différence correspond à -293 963,85 \$ (-14,06 %).

Le coût moyen des soumissions est de 1 998 013,61 \$, ce qui représente un écart de 11,17 % avec la plus basse soumission conforme. L'écart entre la plus haute et la plus basse soumission s'élève à 414 954,05 \$, soit 23,09 %

« SALVEX inc. », adjudicataire du présent contrat, ne fait pas partie de la liste des entreprises non admissibles aux contrats publics de l'Autorité des marchés publics (AMP).

Une attestation fiscale de Revenu Québec est requise pour l'octroi de ce contrat. Le plus bas soumissionnaire, « SALVEX inc. », détient l'attestation de Revenu Québec en date du 22 mars 2023, valide jusqu'au 30 juin 2023.

Une autorisation de contracter avec un organisme public de l'AMP est requise pour l'octroi de ce contrat. Le plus bas soumissionnaire, « SALVEX inc. », détient l'autorisation à contracter

de l'AMP.

Un mandat doit être confié à la firme « Groupe ABS inc. » pour la surveillance environnementale des travaux en référence à la résolution CM22 0699 du 13 juin 2022 au montant de 23 482,49 \$, taxes incluses.

Un mandat doit être confié à la firme « Solmatech inc. » pour le contrôle des matériaux des travaux en référence à la résolution CM22 0447 du 25 avril 2022 au montant de 8 062,23 \$, taxes incluses.

Ce contrat, étant d'une valeur supérieure à 1 000 000 \$, avant taxes, devra faire l'objet d'une évaluation du rendement de son adjudicataire, conformément aux articles 5.5, 5.6, 5.7 et 5.8 de l'encadrement administratif C-OG-APP-D-21-001.

### ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût de la dépense est de 2 213 297,18 \$, taxes incluses, soit un coût net de 2 021 035,34 \$, lorsque diminué des ristournes fédérales et provinciales.

	<b>Totaux</b>	PISE	RPP
Travaux	<b>1 797 293,72 \$</b>	1 156 081,64 \$	641 212,08 \$
Contingences (travaux)	<b>179 729,37 \$</b>	115 608,16 \$	64 121,21 \$
<b>Variation de quantités</b>	<b>179 729,37 \$</b>	115 608,16 \$	64 121,21 \$
Incidences techniques	<b>25 000,00 \$</b>	16 080,87 \$	8 919,13 \$
Surveillance environnementale	<b>23 482,49 \$</b>	15 104,75 \$	8 377,74 \$
Contrôle qualitatif des matériaux	<b>8 062,23 \$</b>	5 185,91 \$	2 876,32 \$
Dépenses totales	<b>2 213 297,18 \$</b>	<b>1 423 669,48 \$</b>	<b>789 627,70 \$</b>
Dépenses nettes	<b>2 021 035,34 \$</b>	<b>1 300 000,00 \$</b>	<b>721 035,34 \$</b>

Un montant maximal de 1 300 000 \$, net de ristourne proviendra du PDI du Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports dans le cadre son Programme des installations sportives extérieures (PISE) (Règlement d'emprunt de compétence locale # 20-027).

La portion des travaux assumée par l'arrondissement de Rosemont-La-Petite-Patrie représente 721 035,346 \$, net de ristourne et sera financée par le PDI 2023-2032 de l'Arrondissement.

La dépense sera assumée à 64,3 % par la Ville-Centre et à 35,7 % par l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie. L'Arrondissement s'engage à respecter la portée des travaux comme indiqué au dépôt du projet et tout dépassement des coûts sera absorbé à 100 % par l'Arrondissement.

Le budget net requis (1 300 k\$) dans le cadre du Programme des installations sportives extérieures (PISE) pour donner suite à ce dossier est prévu et disponible pour le PDI 2023-2032 et est réparti comme suit pour chacune des années :

	2023	2024	2025	Ultérieur	Total
38375-Programme des installations sportives extérieures (PISE)	1 300	-	-	-	1 300

Le budget sera financé par le fonds de parc ainsi que le PDI 2023-2032 de l'Arrondissement.

### **MONTRÉAL 2030**

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030, des engagements en changements climatiques.

Le présent projet est en lien avec le plan stratégique triennal 2030 de l'Arrondissement intitulé : La transition écologique dans Rosemont–La Petite-Patrie, agir pour l'avenir !. Pour faire de RPP un acteur à part entière de la transition écologique, ce plan stratégique, centré sur une mission, une vision et des valeurs, vient consolider une démarche globale qui touchera l'ensemble des services et des pratiques de l'Arrondissement.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

N/A

### **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

N/A

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Une opération de communication sera élaborée par l'Arrondissement, lors de l'octroi de contrat. Les intervenants seront informés de la portée des travaux ainsi que les délais de réalisation.

Une affiche de chantier est prévue dans le cadre des travaux d'aménagement pour annoncer les investissements.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Octroi du contrat : mai 2023

Début des travaux : septembre 2023

Fin des travaux : novembre 2023

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Validation du processus d'approvisionnement :

Rosemont - La Petite-Patrie , Direction des relations avec les citoyens\_des services administratifs et du greffe (Adina IACOB)

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Johane MORIN)

Certification de fonds :

Rosemont - La Petite-Patrie , Direction des relations avec les citoyens\_des services administratifs et du greffe (Annik GAGNON)

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Dominique LEMAY, Service des grands parcs\_du Mont-Royal et des sports

Lecture :

Dominique LEMAY, 14 avril 2023

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Diane BISSON  
Agente technique en architecture de paysage

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2023-04-11

Guylaine DÉZIEL  
Directrice du développement du territoire et  
des études techniques

**Dossier # : 1239936001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie , Direction du développement du territoire et des études techniques , Division des études techniques
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser une dépense totale de 989 307,79 \$, taxes incluses (contrat : 752 629,80 \$ + contingences : 75 262,98 \$ + variation de quantités 75 262,98 \$ + incidences 86 152,03 \$) - Octroyer un contrat à « GROUPE ABF inc. » au montant de 752 629,80 \$, taxes incluses, pour la reconstruction de trottoirs et bordures, là où requise, sur différentes rues de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie (RMT2023-1) - Appel d'offres public 23-016-VP (3 soumissionnaires).

**IL EST RECOMMANDÉ :**

D'autoriser une dépense de 989 307,79 \$, taxes incluses, pour la reconstruction de trottoirs et bordures, sur différentes rues de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie (RMT2023-1);

D'accorder à « GROUPE ABF inc. », le contrat de construction tel que décrit précédemment pour une somme maximale de 752 629,80 \$, taxes incluses et selon les conditions du contrat 23-016-VP;

D'autoriser une dépense de 75 262,98 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

D'autoriser une dépense de 75 262,98 \$, taxes incluses, à titre de budget de variation de quantités;

D'accorder à « IGF Axiom inc. », un mandat pour la surveillance des travaux pour une somme maximale de 69 909,74 \$, taxes et contingences incluses, conformément aux documents d'appel d'offres numéro RPPS21-11094-OP;

D'accorder à « GROUPE ABS inc. », un mandat pour le contrôle qualitatif des matériaux pour une somme maximale de 16 242,29 \$, taxes et contingences incluses, conformément aux documents d'appel d'offres numéro 21-19002;

D'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au

dossier décisionnel.

**Signé par** Daniel LAFOND **Le** 2023-04-20 17:29

**Signataire :**

Daniel LAFOND

---

Directeur d'arrondissement  
Rosemont - La Petite-Patrie , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1239936001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie , Direction du développement du territoire et des études techniques , Division des études techniques
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser une dépense totale de 989 307,79 \$, taxes incluses (contrat : 752 629,80 \$ + contingences : 75 262,98 \$ + variation de quantités 75 262,98 \$ + incidences 86 152,03 \$) - Octroyer un contrat à « GROUPE ABF inc. » au montant de 752 629,80 \$, taxes incluses, pour la reconstruction de trottoirs et bordures, là où requise, sur différentes rues de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie (RMT2023-1) - Appel d'offres public 23-016-VP (3 soumissionnaires).

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Les trottoirs et bordures existants montrent des signes de dégradation avancée sur plusieurs tronçons de rue du réseau artériel. L'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie profite du fait que les services centraux procéderont à des travaux de planage-revêtement (PCPR), sur différentes rues artérielles de l'arrondissement en 2023, pour reconstruire certaines sections des trottoirs. Les travaux de trottoirs sont un préalable aux travaux du PCPR pour certains tronçons.

Les travaux auront lieu sur les rues suivantes :

- sur le boulevard l'Assomption, côté est et ouest, entre l'avenue des Saules et la rue Sherbrooke
- sur la rue Chabot, côté est et ouest, entre la rue des Carrières et la rue Saint-Zotique;
- sur la rue D'Iberville, côté ouest, entre la rue Saint-Zotique et la rue Bélanger;
- sur la rue de Lorimier, côté est et ouest, entre la rue Bellechasse et la rue Bélanger;
- sur la rue des Carrières, côté nord, entre la rue Saint-Denis et la rue Marmier;
- sur la rue des Carrières, côté nord, entre la rue Boyer et la rue Saint-Hubert;
- sur la rue Louis-Hébert, côté est et ouest, entre la rue Masson et la rue Holt;
- sur la rue Marconi, côté est et ouest, entre la rue Waverly et l'avenue Alexandra;
- sur la rue Saint-Denis, côté est et ouest, à l'intersection de la rue des Carrières;
- sur la rue Henri-Julien, côté est et ouest, entre la rue Mozart et la rue Bélanger, devant les numéros civiques 6980 et 6977.

L'appel d'offres 23-016-VP a été publié le 13 mars 2023 sur le système électronique d'appel d'offres approuvé par le gouvernement du Québec (SÉAO), ainsi que dans le Journal de Montréal. L'ouverture des soumissions a eu lieu le 31 mars 2023. Trois (3) entreprises ont

déposé une soumission. Durant la période d'appel d'offres, un addenda a été émis.

No de l'addenda	Date	Contenu
1	2023-03-23	Modification au devis technique spécial infrastructures Voirie (DTSI-V) et du formulaire de soumission

Il n'y a pas eu de visite organisée durant la période d'appel d'offres.

La présente soumission est valide pour une période de 90 jours.

### **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CA22 26 0286 - 5 décembre 2022 - Offrir au conseil municipal de prendre en charge la réalisation des travaux associés aux réfections mineures de trottoir sur le réseau artériel administratif de la ville (RAAV) pour 2023 dans l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie, en vertu du deuxième alinéa de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4)

CM23 0295 - 21 mars 2023 - Accepter les offres de services des conseils d'arrondissement de prendre en charge la conception, la coordination et la réalisation de travaux de réfection mineure de trottoirs (RMT) sur certaines rues du réseau artériel administratif de la Ville (RAAV) en 2023, conformément à l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4)

CM22 0447 - 25 avril 2022 - Conclure des ententes-cadres de services professionnels pour une durée de 36 mois, avec une option de prolongation de 12 mois, avec les sept firmes suivantes : Groupe ABS inc. (contrat 1 : 4 446 514,41 \$), FNX-Innov inc. (contrat 2 : 4 357 408,78 \$), Solmatech inc. (contrat 3 : 4 428 405,84 \$), Les Services EXP inc. (contrat 4 : 4 394 229,53 \$), GHD Consultants ltée (contrat 5 : 3 073 051 80 \$), Englobe Corp. (contrat 6 : 3 185 784,79 \$) et SNC-Lavalin inc. (contrat 7 : 3 183 772,73 \$), tous, taxes incluses, pour réaliser le contrôle qualitatif des matériaux sur les différents projets de construction, de réhabilitation ou de réfection des infrastructures réalisés par les services corporatifs et les arrondissements/Appel d'offres public 21-19002 (7 soum.)

CA22 26 0024 - 7 mars 2022 - Conclure des ententes-cadres de services professionnels avec les firmes suivantes : « FNX-Innov inc. » (792 705,26 \$, taxes incluses - Contrat 1) et « IGF Axiom inc. » (733 786,55 \$, taxes incluses - Contrat 2), pour la réalisation d'études, pour la réalisation de plans et devis ainsi que pour la gestion et la surveillance de chantiers - Appel d'offres public numéro RPPS21-11094-OP (3 soumissionnaires)

### **DESCRIPTION**

Au cours de l'appel d'offres public, il y a eu trois preneurs du cahier des charges sur le site du SÉAO, dont la liste est jointe dans l'intervention du Greffe. Parmi ces trois preneurs, aucune entreprise n'a déposé de soumission.

Au cours de l'appel d'offres public, il n'y a eu aucune plainte en lien avec cet appel d'offres.

La Direction du développement du territoire et des études techniques (DDTET) recommande d'accorder le contrat à « GROUPE ABF inc. », plus bas soumissionnaire conforme et éligible, pour un montant maximal de 752 629,80 \$, taxes incluses.

Pour parer à toutes éventualités, l'Arrondissement recommande :

- d'ajouter un montant de 75 262,98 \$, taxes incluses, soit 10 % de la valeur des travaux, en contingences, dans l'enveloppe budgétaire;
- d'ajouter un montant de 75 262,98 \$, taxes incluses, soit 10 % de la valeur des

travaux, en prévision des variations de quantités des items du bordereau de soumission, dans l'enveloppe budgétaire.

## JUSTIFICATION

La DDTET de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie ne possède pas toutes les ressources matérielles et humaines nécessaires, pour réaliser certains travaux majeurs tels que la reconstruction de trottoirs et de bordures. Ainsi, l'Arrondissement a procédé par appel d'offres public, afin de trouver un entrepreneur pour la réalisation des travaux. Les trois soumissions reçues sont conformes.

Voici un résumé des soumissions conformes reçues :

	Coût de base (taxes incluses)	Contingences ou Autres (taxes incluses)	Grand total (taxes incluses)
Soumissionnaires conformes			
ABF Inc.	752 629,80 \$		752 629,80 \$
Cojalac Inc.	884 777,77 \$		884 777,77 \$
Larotek Inc.	921 035,98 \$		921 035,98 \$
Estimation externe	645 348,93 \$		645 348,93 \$
Coût moyen des soumissions conformes reçues (\$)			852 814,52 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%)			13,31 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$)			168 406,18 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%)			22,38 %
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$)			107 280,87 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%)			16,62 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$)			132 147,97 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%)			17,56 %

Le coût déposé par le plus bas soumissionnaire conforme est supérieur à l'estimation de la firme « IGF Axiom inc. » qui est de 645 348,93 \$, taxes incluses. Cette différence correspond à 107 280,87 \$ (16,62 %).

Le coût moyen des soumissions est de 852 814,52 \$, ce qui représente un écart de 13,31 % avec la plus basse soumission conforme. L'écart entre la plus haute et la plus basse soumission s'élève à 168 406,18 \$, soit 22,38 %.

L'analyse démontre que « GROUPE ABF inc. » est le plus bas soumissionnaire conforme.

« GROUPE ABF inc. », adjudicataire du présent contrat, ne fait pas partie de la liste des entreprises non admissibles aux contrats publics de l'Autorité des marchés publics (AMP).

Une attestation fiscale de Revenu Québec est requise pour l'octroi de ce contrat. Le plus bas soumissionnaire, « GROUPE ABF inc. », détient l'attestation de Revenu Québec en date du 13 février 2023, valide jusqu'au 31 mai 2023.

Une autorisation de contracter avec un organisme public de l'Autorité des marchés publics (AMP) est requise pour l'octroi de ce contrat. Le plus bas soumissionnaire, « GROUPE ABF inc. », détient l'autorisation à contracter de l'AMP.

Un mandat doit être confié à la firme « IGF Axiom inc. » pour la surveillance des travaux en référence à la résolution CA22 26 0024 du 9 mars 2020 au montant de 69 909,74 \$, taxes incluses.

Un mandat doit être confié à la firme « GROUPE ABS inc. » pour le contrôle qualitatif des matériaux en référence à la résolution CM22 0447 du 25 avril 2022 pour une somme maximale de 16 242,29 \$, taxes incluses.

Ce contrat, à la suite de l'analyse de risque effectuée, ne requiert pas une évaluation de la performance de l'adjudicataire.

### ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le tableau suivant représente la répartition des coûts avec taxes :

	<b>Totaux</b>
Travaux	752 629,80 \$
Contingences (travaux)	75 262,98 \$
Variation de quantités	75 262,98 \$
Surveillance des travaux	69 909,74 \$
Contrôle des matériaux	16 242,29 \$
<b>Dépenses totales</b>	<b>989 307,79 \$</b>
<b>Dépenses nettes</b>	<b>903 369,88 \$</b>

Le coût de la dépense est de 989 307,79 \$, taxes incluses, soit un coût net de 903 369,88 \$, lorsque diminué des ristournes fédérales et provinciales.

Les crédits net de ristourne de 903 368,88 \$ seront dédiés 100 % aux trottoirs.

Le coût de la dépense assumée par le Service des infrastructures et du réseau routier (SIRR) est financé par le règlement d'emprunt 18-046 - Programme de maintien des infrastructures routières (CM 181156).

Le budget net requis pour donner suite à ce dossier est prévu et disponible au PDI 2022-2031, pour l'octroi de ce contrat et est réparti comme suit :

Programme	2021	2022	2023	2024	2025	TOTAL
55859 - Programme de maintien des infrastructures routières	0	0	904	0	0	0

### MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030, des engagements en changements climatiques.

Le présent projet est en lien avec le Plan stratégique triennal 2030 de l'Arrondissement intitulé : La transition écologique dans Rosemont–La Petite-Patrie, agir pour l'avenir !. Pour faire de RPP un acteur à part entière de la transition écologique, ce plan stratégique, centré sur une mission, une vision et des valeurs, vient consolider une démarche globale qui touchera l'ensemble des services et des pratiques de l'Arrondissement.

### IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ne s'applique pas

### **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

Ne s'applique pas

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Une opération de communication sera élaborée par l'Arrondissement, lors de l'octroi de contrat. Les intervenants seront informés de la portée des travaux ainsi que les délais de réalisation.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Octroi du contrat : Début mai 2023

Début des travaux : Fin mai 2023

Fin des travaux : juillet 2023

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Validation du processus d'approvisionnement :  
Rosemont - La Petite-Patrie , Direction des relations avec les citoyens\_des services administratifs et du greffe (Adina IACOB)

Certification de fonds :  
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Florentina ILIUTA)

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Parties prenantes**

Patrick RICCI, Service des infrastructures du réseau routier  
Damien LE HENANFF, Service de l'urbanisme et de la mobilité

Lecture :

Patrick RICCI, 12 avril 2023

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2023-04-11

Eve NADEAU  
Candidate à la profession d'ingénieur (CPI)

Guyline DÉZIEL  
Directrice du développement du territoire et  
des études techniques

**Dossier # : 1238557002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie , Direction des relations avec les citoyens_des services administratifs et du greffe , Division du greffe
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser la prolongation du contrat de service pour l'exercice du contrôle animalier sur le territoire de l'arrondissement, conformément à l'article 4 de cette convention intervenue entre l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie et « La société pour la prévention de la cruauté envers les animaux (Canadienne) » (SPCA) pour une période d'une année à compter du 1er juin 2023, et ce, jusqu'au 31 mai 2024 - Autoriser à cette fin une dépense totale maximale de 126 096 \$, taxes incluses, le cas échéant (contrat RPPG21-05036-GG).

Il est recommandé :

D'autoriser la prolongation du contrat de service pour l'exercice du contrôle animalier sur le territoire de l'arrondissement, conformément à l'article 4 de cette convention intervenue entre l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie et la « Société pour la prévention de la cruauté envers les animaux (Canadienne) » (SPCA), pour une période d'une année à compter du 1<sup>er</sup> juin 2023, et ce, jusqu'au 31 mai 2024;

D'autoriser à cette fin une dépense totale d'un montant maximal de 126 096 \$ incluant les honoraires et les taxes applicables, le cas échéant;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

**Signé par** Catherine ROUSSEAU Le 2023-04-21 12:23**Signataire :**

Catherine ROUSSEAU

---

Directrice Entretien de l'éclairage de la signalisation et du marquage de la  
chaussée  
Rosemont - La Petite-Patrie , Direction de l'entretien de l'éclairage\_de la  
signalisation et du marquage de la chaussée



**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1238557002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie , Direction des relations avec les citoyens_des services administratifs et du greffe , Division du greffe
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser la prolongation du contrat de service pour l'exercice du contrôle animalier sur le territoire de l'arrondissement, conformément à l'article 4 de cette convention intervenue entre l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie et « La société pour la prévention de la cruauté envers les animaux (Canadienne) » (SPCA) pour une période d'une année à compter du 1er juin 2023, et ce, jusqu'au 31 mai 2024 - Autoriser à cette fin une dépense totale maximale de 126 096 \$, taxes incluses, le cas échéant (contrat RPPG21-05036-GG).

**CONTENU**

**CONTEXTE**

En conformité avec les articles 573.3.1.2 et 573.3.4 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRO, chapitre C-19), une convention de service, de gré à gré, avec l'organisme à but non lucratif « La société pour la prévention de la cruauté envers les animaux (Canadienne) » (ci-après « SPCA ») a été négociée au printemps 2021 pour assurer la continuité du service de contrôle animalier offert aux citoyens de l'arrondissement.

L'article 4 de cette convention signée en juin 2021 pour une période de 2 ans, prévoit une option de prolongation d'une année, du 1<sup>er</sup> juin 2023 au 31 mai 2024.

Afin d'assurer la continuité du service, l'Arrondissement souhaite exercer cette option de prolongation afin de fournir aux citoyens les services décrits dans la convention de service, notamment les services de fourrière animale, les services d'accueil, de cueillette d'animaux, les services d'urgence, d'hébergement, d'euthanasie et de disposition des animaux, le tout en conformité avec le *Règlement sur l'encadrement des animaux domestiques* (21-012) et les règlements sur les tarifs de l'Arrondissement et de la Ville de Montréal en vigueur.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**CA20 26 0150 - 6 juillet 2020** - Prolonger l'entente de gré à gré avec l'organisme « Société pour la prévention de la cruauté envers les animaux (Canadienne) - SPCA », aux fins d'exercice du contrôle animalier sur le territoire de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie pour une période d'un an à compter du 6 juin 2020 / RPPG17-03045-GG

**CA21 26 0110 - 7 juin 2021** - Approuver une convention de services, intervenue de gré à gré entre l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie et la « Société pour la prévention de la cruauté envers les animaux (Canadienne) - SPCA », pour l'exercice du contrôle

animalier, d'une période de deux ans à compter du 1<sup>er</sup> juin 2021 et jusqu'au 31 mai 2023 (RPPG21-05036-GG) - Autoriser à cette fin une dépense totale maximale de 236 000 \$, taxes incluses le cas échéant

## DESCRIPTION

La SPCA fournira aux citoyens de l'arrondissement, pour une autre année à partir du 1<sup>er</sup> juin 2023, tous les services de refuge pour animaux décrits dans la convention, notamment les services d'accueil incluant celui d'adoption, de stérilisation, de vaccination, d'installation de micropuce, de cueillette des animaux, de transport d'animaux, d'animaux domestiques errants, de contrôle des animaux sauvages et d'effarouchage pour la faune urbaine, les services d'urgence lors de sinistre, d'accidents ou lorsque des animaux sont dangereux ou blessés, l'identification des animaux trouvés ou perdus, l'hébergement, l'euthanasie, la disposition des animaux et la participation à des séances d'information.

Les services rendus par la SPCA sont en conformité avec le *Règlement sur l'encadrement des animaux domestiques* (21-012) et les règlements sur les tarifs de l'Arrondissement et de la Ville de Montréal en vigueur .

## JUSTIFICATION

Le service du contrôle animalier est nécessaire sur le territoire de l'arrondissement pour la protection des citoyens et des animaux.

## ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le service de cueillette et de refuge pour animaux sera payé sur une base mensuelle, conformément aux conditions prévues dans l'Annexe 1 de la convention, soit un montant maximal de 102 600 \$ pour toute la durée de l'année de prolongation (12 mois). Tous les services à la pièce seront facturés à l'Arrondissement selon la grille tarifaire inscrite à l'Annexe 1 de la convention, jusqu'à un maximum de 23 496 \$ pour toute la durée de la convention (12 mois).

La répartition de la dépense est prévue comme suit :

Juin 2023 - Mai 2024 : 102 600,00 \$

Juin 2023 - Mai 2024 : 23 496,00 \$

**Total** : 126 096,00 \$

La dépense sera au prorata, donc 7/12 pour 2023 et 5/12 pour 2024.

Compte tenu de son statut fiscal, les services offerts par la SPCA sont exemptés de la TPS et de la TVQ.

## MONTRÉAL 2030

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030.

## IMPACT(S) MAJEUR(S)

Continuité du service de contrôle animalier offert sur le territoire de l'arrondissement.

## **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

s/o

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

s/o

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Début : 1 juin 2023

Fin : 31 mai 2024

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :

Rosemont - La Petite-Patrie , Direction des relations avec les citoyens\_des services administratifs et du greffe (Dat-Minh TRUONG)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Adina IACOB  
Secrétaire-rechercheur

**ENDOSSÉ PAR**

Arnaud SAINT-LAURENT  
secrétaire d'arrondissement

Le : 2023-04-11



**Dossier # : 1239173003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie , Direction des relations avec les citoyens_des services administratifs et du greffe , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver un projet de convention avec la SIDAC Promenade Masson afin de bonifier la programmation d'activités, de compléter ou d'accomplir de nouvelles actions qui sont complémentaires à celles déjà liées par la convention avec la Ville de Montréal. Octroyer une contribution financière de 25 000 \$ à la SIDAC Promenade Masson (23-053-CG). Autoriser, à cette fin, un virement de crédits de 25 000 \$ du compte de surplus de gestion affecté - divers.

**Il est recommandé :**

D'approuver un projet de convention avec la SIDAC Promenade Masson afin de bonifier la programmation d'activités, de compléter ou d'accomplir de nouvelles actions qui sont complémentaires à celles déjà liées par la convention avec la Ville de Montréal, d'octroyer une contribution financière de 25 000 \$ à la SIDAC Promenade Masson (23-053-CG) et d'autoriser, à cette fin, un virement de crédits de 25 000 \$ du compte de surplus de gestion affecté - divers.

**Signé par** Daniel LAFOND **Le** 2023-04-20 17:32

**Signataire :** Daniel LAFOND

\_\_\_\_\_  
Directeur d'arrondissement  
Rosemont - La Petite-Patrie , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1239173003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie , Direction des relations avec les citoyens_des services administratifs et du greffe , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver un projet de convention avec la SIDAC Promenade Masson afin de bonifier la programmation d'activités, de compléter ou d'accomplir de nouvelles actions qui sont complémentaires à celles déjà liées par la convention avec la Ville de Montréal. Octroyer une contribution financière de 25 000 \$ à la SIDAC Promenade Masson (23-053-CG). Autoriser, à cette fin, un virement de crédits de 25 000 \$ du compte de surplus de gestion affecté - divers.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

L'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie souhaite convenir d'une entente de financement supplémentaire, ponctuelle et exceptionnelle pour l'année 2023, auprès de la SIDAC Promenade Masson. Le financement offert par l'Arrondissement permettra la mise en place d'actions visant à soutenir l'activité économique de l'une des principales artères commerciales du territoire.

Le présent sommaire recommande d'approuver un projet de convention avec la SIDAC Promenade Masson afin de bonifier la programmation d'activités, de compléter ou d'accomplir de nouvelles actions qui sont complémentaires à celles déjà liées par la convention avec la Ville de Montréal et de lui octroyer une contribution financière de 25 000 \$.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

Résolution CA21 260095 (13 mai 2021) Approuver un projet de convention avec la société de développement commercial "SIDAC Plaza St-Hubert" afin de bonifier la programmation d'activités, de compléter ou d'accomplir de nouvelles actions qui sont complémentaires à celles déjà liées par convention avec la Ville de Montréal dans le but de soutenir la relance économique suite à la fin du chantier de travaux majeurs. Octroyer une contribution financière de 50 000 \$ pour l'année 2021 à la SIDAC Plaza St-Hubert (RPPC21-05038-GG). Autoriser, à cette fin, un virement de crédits de 50 000 \$ du compte de surplus de gestion affecté - divers.

Résolution CA21 260176 (9 août 2021) Approuver un projet de convention avec la SDC Petite-Italie - marché Jean-Talon - Montréal, afin de bonifier la programmation d'activités, de compléter ou d'accomplir de nouvelles actions qui sont complémentaires à celles déjà liées par la convention avec la Ville de Montréal. Octroyer une contribution financière de 25 000 \$ pour l'année 2021 à la SDC Petite-Italie - marché Jean-Talon - Montréal (RPPC21-06059-GG). Autoriser, à cette fin, un virement de crédits de 25 000 \$ du compte de surplus de gestion affecté - divers.

Résolution CA21 260175 (9 août 2021) Approuver un projet de convention avec la SIDAC Promenade Masson, afin de bonifier la programmation d'activités, de compléter ou d'accomplir de nouvelles actions qui sont complémentaires à celles déjà liées par la convention avec la Ville de Montréal. Octroyer une contribution financière de 25 000 \$ pour l'année 2021 à la SIDAC Promenade Masson (RPPC21-06058-GG). Autoriser, à cette fin, un virement de crédits de 25 000 \$ du compte de surplus de gestion affecté - divers.

Résolution CA22 260183 (6 septembre 2022) Approuver trois projets de convention avec la SDC Petite-Italie-Marché Jean-Talon, la SIDAC Promenade Masson et la SIDAC Plaza St-Hubert afin de bonifier la programmation d'activités, de compléter ou d'accomplir de nouvelles actions qui sont complémentaires à celles déjà liées par la convention avec la Ville de Montréal. Octroyer trois contributions financières de 25 000 \$, pour un total de 75 000 \$ pour l'année 2022 à la SDC Petite-Italie - Marché Jean-Talon (22-074 CG), à la SIDAC Promenade Masson (22-075 CG) et à la SIDAC Plaza St-Hubert (22-076 CG). Autoriser, à cette fin, un virement de crédits de 75 000 \$ du compte de surplus de gestion affecté - divers.

## DESCRIPTION

La contribution pour la SIDAC Promenade Masson sera utilisée pour les projets suivants :

### 1- La Fête de la musique

Le 27 mai, la Promenade Masson vibrera au rythme de la musique lors d'un événement festif et culturel qui ouvrira la saison estivale en beauté. Il s'agit de la « Fête de la musique », un événement tout nouveau sur de la Promenade Masson. Riche en programmation musicale, il promet d'offrir des moments de bonheur et de plaisir pour tous.

Neuf kiosques décorés aux couleurs de la SDC présenteront des musiciens locaux avec des performances en direct tout au long de l'après-midi, ils réchaufferont les cœurs et feront danser les pieds. De plus, deux maquilleuses pour enfants seront également présentes pour le bonheur des petits. Enfin, ce sera l'occasion idéale pour profiter des terrasses des cafés-restaurants de la Promenade Masson dans cette ambiance de fête.

### 2- Massonloween

Comme à chaque année, Halloween est un événement important pour la Promenade Masson. La SDC prévoit d'offrir à la communauté, le 28 octobre, deux conteneurs sur la thématique d'Halloween, le premier «apeurant» pour les grands et le deuxième plutôt « gentil » et pour les plus petits, le tout accompagné de mascottes et de la traditionnelle distribution de confiseries.

### 3 - Ajout de mobilier de verdissement

Dans le cadre de l'embellissement et de la mise en valeur de l'artère, dans un contexte de transition écologique, la SDC souhaite procéder à l'ajout de mobilier verdi sur l'artère, au coin du boulevard St-Michel afin de déminéraliser des espaces asphaltés et verdier davantage l'artère.

## JUSTIFICATION

La SDC propose d'utiliser la contribution financière exceptionnelle de l'Arrondissement afin d'augmenter le potentiel attractif, la visibilité et la notoriété du quartier et de faciliter la promotion et la mise en valeur de leur territoire et de leurs membres.

De plus, les actions proposées par la SDC participent à la réalisation d'un mandat de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie, à savoir de contribuer financièrement à divers projets qui ont une incidence sur la vitalité et le dynamisme économique des secteurs

commerciaux du territoire.

Finalement, le présent sommaire recommande d'approuver une convention qui s'inscrit dans le cadre de l'Action 2.13 du chapitre 21 – Arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie du Plan d'urbanisme de Montréal – Partie II, qui prévoit [...] de soutenir [les] initiatives [des SDC] visant à renforcer l'activité et l'attrait des rues commerçantes.

#### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

La contribution de l'Arrondissement à la SDC est répartie en deux (2) versements. Un premier versement, équivalent à 90 % du montant total de la contribution, soit 22 500 \$, sera versé dans les 30 jours suivants la signature de la convention ci-jointe par les deux parties. Quant au second versement, il sera acquitté dans les 30 jours suivants l'acceptation du bilan de la convention par le directeur de l'arrondissement de Rosemont--La Petite-Patrie. Il correspond à un maximum de 10 % de la valeur de la contribution totale ou 2 500 \$. La contribution de l'Arrondissement versée à la SDC ne peut dépasser 25 000 \$.

#### **MONTRÉAL 2030**

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030, particulièrement afin de développer une économie plus verte et inclusive en soutenant l'achat local et en offrant à l'ensemble des Montréalaises et Montréalais des milieux de vie sécuritaires et de qualité, et une réponse de proximité à leurs besoins.

#### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

#### **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

#### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

#### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

#### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

#### **VALIDATION**

##### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
Rosemont - La Petite-Patrie , Direction des relations avec les citoyens\_des services administratifs et du greffe (Dat-Minh TRUONG)

---

##### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

## Parties prenantes

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Catherine COLLERETTE  
Commissaire au développement économique

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2023-04-14

Élyse DESFOSSES  
Chef de division ressources humaines

**Dossier # : 1239904002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports et des loisirs
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 24 a) promouvoir la réduction à la source, le réemploi, le recyclage et la valorisation
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver une convention avec contribution financière avec l'organisme « Regroupement des éco-quartiers » - Octroyer une contribution financière de 4 300 \$ en appui au projet de patrouille de sensibilisation environnementale (patrouille verte) pour l'année 2023

Il est recommandé :

D'approuver la convention avec contribution financière avec l'organisme « Regroupement des éco-quartiers » en appui au projet de patrouille de sensibilisation environnementale (patrouille verte) pour l'année 2023;

D'autoriser le directeur de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social à signer pour et au nom de la Ville de Montréal, arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, ladite convention de contribution financière;

D'octroyer à cet effet à l'organisme « Regroupement des éco-quartiers » une contribution financière de 4 300 \$, toutes taxes incluses, le cas échéant, pour l'année 2023. Ladite contribution financière sera versée à l'organisme selon les conditions prévues à la convention;

D'autoriser le directeur de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social à modifier les balises entourant la réalisation du projet dans un souci de bonne utilisation des fonds octroyés et sous réserve de la valeur maximale de soutien financier accordé;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

**Signé par** Daniel LAFOND **Le** 2023-04-20 17:30

**Signataire :**

Daniel LAFOND

---

Directeur d'arrondissement  
Rosemont - La Petite-Patrie , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1239904002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports et des loisirs
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 24 a) promouvoir la réduction à la source, le réemploi, le recyclage et la valorisation
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver une convention avec contribution financière avec l'organisme « Regroupement des éco-quartiers » - Octroyer une contribution financière de 4 300 \$ en appui au projet de patrouille de sensibilisation environnementale (patrouille verte) pour l'année 2023

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le « Regroupement des éco-quartiers » (REQ) poursuit, encore cette année, le projet de patrouille de sensibilisation environnementale en collaboration avec les éco-quartiers de la Ville de Montréal. Fort de l'enthousiasme soulevé par cette campagne et de l'expérience acquise, le REQ a sollicité l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie à participer à l'édition 2023 en complément des mandats et du financement octroyé par certains services centraux de la Ville de Montréal.

L'Arrondissement soutient depuis plusieurs années le projet de patrouille de sensibilisation environnementale parcourant le territoire de Rosemont-La Petite-Patrie, dans le cadre de son programme Éco-quartier. En effet, le financement des patrouilles vertes provient essentiellement d'une subvention de Service Canada. Ainsi, selon les montants obtenus de ces subventions au programme Emplois d'été Canada, les activités réalisées par les patrouilleurs peuvent varier d'une année à l'autre.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CA22 26 0083 - 2 mai 2022 Approuver une convention avec contribution financière avec l'organisme « Regroupement des éco-quartiers » - Octroyer une contribution financière de 3 200 \$ en appui au projet de patrouille de sensibilisation environnementale (patrouille verte) pour l'année 2022.

CA20 21 0075 - 3 mai 2021 - Approuver une convention et accorder une contribution financière de 4 800 \$ à l'organisme « Regroupement des éco-quartiers » en appui au projet de patrouille de sensibilisation environnementale (patrouille verte) pour l'année 2021.

CA20 26 0104 - 4 mai 2020 - Approuver une convention et accorder une contribution

financière de 4 800 \$ à l'organisme « Regroupement des éco-quartiers » en appui au projet de patrouille de sensibilisation environnementale (patrouille verte) pour l'année 2020.

CA19 26 0191 - 3 juin 2019 - Approuver une convention et accorder une contribution financière de 4 800 \$ à l'organisme « Regroupement des éco-quartiers » en appui au projet de patrouille de sensibilisation environnementale (patrouille verte) pour l'année 2019.

## DESCRIPTION

La patrouille verte permet d'effectuer de la sensibilisation et de l'éducation auprès des citoyennes et citoyens en lien avec les thématiques environnementales de l'heure. La contribution financière permettra de financer l'embauche estivale de deux personnes de la communauté étudiante. Conditionnellement à la subvention reçue de Service Canada, les deux personnes seront embauchées pour une période de neuf semaines, soit du 29 mai au 28 juillet 2023.

Les agentes de recherche en développement durable de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie encadreront les étudiantes et/ou étudiants formant la patrouille verte pour le territoire de l'arrondissement.

En 2023, il est proposé que les membres de la patrouille verte travaillent 45 % du temps sur les mandats communs en provenance du Service de l'eau, du Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal, du Service de l'environnement et du Bureau de la transition écologique de la Ville de Montréal. Les citoyens de l'arrondissement seront ainsi sensibilisés sur les quatre thèmes suivants :

- Gestion responsable des matières résiduelles;
- Promotion et protection de la forêt urbaine;
- Gestion durable de l'eau - Économie d'eau potable;
- Sensibilisation aux vagues de chaleur, à la résilience communautaire et aux changements climatiques.

Pour près de la deuxième moitié du temps de travail (45 %), l'Arrondissement pourra choisir d'autres mandats sur les enjeux environnementaux locaux que sont la gestion des matières résiduelles, la propreté et la mobilité durable. La Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social est chargée du projet et l'établissement des mandats locaux se fera en collaboration avec la Direction des travaux publics.

Le REQ prévoit que 10 % du temps de travail de la patrouille verte soit attribué aux formations et aux rencontres d'équipe.

Une reddition des heures réalisées par la patrouille pour les mandats communs et locaux sera remise à l'Arrondissement chaque mois. Un rapport final de réalisation du projet sera rédigé par le REQ et remis au plus tard le 8 décembre 2023.

## JUSTIFICATION

Cette patrouille appuie les efforts sur le terrain de sensibilisation et d'éducation au développement durable auprès de la population de Rosemont–La Petite-Patrie tout en permettant à des jeunes d'acquérir une expérience de travail visant à consolider et à mettre en pratique leurs connaissances à l'égard de différentes problématiques environnementales.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

La majorité du financement du REQ pour ce projet provient d'une subvention de Service Canada dans le cadre du programme Emplois d'été Canada 2023. Une contribution financière versée directement à l'organisme par des services centraux de la Ville de Montréal (Service de l'eau, Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal et Service de l'environnement et du Bureau de la transition écologique) contribue également au projet.

La contribution financière requise de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie s'élève à un montant maximal de 4 300 \$, toutes taxes incluses, le cas échéant, pour l'année 2023. Elle permettra de bonifier le salaire de deux patrouilleurs afin d'œuvrer sur le territoire de l'arrondissement.

Le versement de la contribution sera effectué selon les conditions énoncées à la convention, résumées comme suit :

- Premier versement de 3 800 \$, dans les 30 jours suivant la réception de la confirmation écrite de l'octroi du financement du programme Emplois d'été Canada.
- Deuxième et dernier versement de 500 \$, dans les 30 jours de la production d'un rapport final de réalisation du projet, incluant un bilan financier présentant les revenus et dépenses du projet au réel, le tout jugé conforme par le responsable.

Les crédits budgétaires requis sont disponibles à même le budget de fonctionnement 2023 de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social.

Numéro d'engagement : DCSLDS2317

## **MONTRÉAL 2030**

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030, des engagements en changements climatiques, et des engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Sans la contribution financière de l'Arrondissement, la partie du projet du REQ destinée au territoire de Rosemont–La Petite-Patrie n'aura pas lieu.

## **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

Sans objet

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Des activités de communication sont prévues par le REQ pour promouvoir la patrouille verte ainsi que par la Division des communications de l'Arrondissement.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Mai 2023 - Signature et entrée en vigueur de la convention

- Mai 2023 - Premier versement (suivant la réception d'une confirmation de l'obtention de la subvention au programme Emplois d'été Canada)

- 30 mai au 29 juillet 2023 - Réalisation du projet
- 8 décembre 2023 - Production du rapport de réalisation et du bilan financier du projet
- Janvier 2024 - Deuxième et dernier versement

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÉGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :

Rosemont - La Petite-Patrie , Direction des relations avec les citoyens\_des services administratifs et du greffe (Dat-Minh TRUONG)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Laurence TACQUET  
agent(e) de recherche en Développement durable

#### **ENDOSSÉ PAR**

Alain LAVOIE  
Chef de division - Gestion des installations

Le : 2023-04-11

**Dossier # : 1237050003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports et des loisirs
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 22 b) aménager des parcs, des infrastructures de loisir, d'activité physique et de sport de qualité, répartis équitablement en fonction des besoins évolutifs des milieux de vie
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accepter une aide financière maximale de 13 987,96 \$ de « CHARTON-HOBBS INC. », afin de soutenir l'aménagement des terrains de basketball de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie - Approuver un protocole d'entente avec « CHARTON-HOBBS INC. » pour la rénovation des équipements de basketball au parc Sœur-Madeleine-Gagnon - Autoriser un virement de crédits du compte de surplus de gestion affecté - divers au montant maximal de 13 987,96 \$

Il est recommandé :

D'accepter une aide financière maximale de 13 987,96 \$, taxes incluses, provenant de la compagnie « CHARTON-HOBBS INC. » afin de soutenir l'aménagement des terrains de basketball de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie;

D'approuver à cet effet l'entente à intervenir entre la Ville de Montréal, arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie et « CHARTON-HOBBS INC. » établissant les conditions et modalités de versement de cette aide financière et pour la rénovation des équipements de basketball au parc Sœur-Madeleine-Gagnon;

D'autoriser le directeur de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social à signer pour et au nom de la Ville de Montréal, arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie, ladite entente;

D'autoriser un virement de crédits du compte de surplus de gestion affecté - divers au montant maximal de 13 987,96 \$;

D'autoriser le directeur de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social à affecter cette somme pour le paiement des dépenses afférentes pour l'amélioration des terrains de basketball de l'arrondissement;

D'imputer ce revenu et cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

**Signé par** Catherine ROUSSEAU Le 2023-04-24 09:05

**Signataire :**

Catherine ROUSSEAU

---

Directrice Entretien de l'éclairage de la signalisation et du marquage de la  
chaussée

Rosemont - La Petite-Patrie , Direction de l'entretien de l'éclairage\_de la  
signalisation et du marquage de la chaussée

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1237050003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports et des loisirs
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 22 b) aménager des parcs, des infrastructures de loisir, d'activité physique et de sport de qualité, répartis équitablement en fonction des besoins évolutifs des milieux de vie
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accepter une aide financière maximale de 13 987,96 \$ de « CHARTON-HOBBS INC. », afin de soutenir l'aménagement des terrains de basketball de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie - Approuver un protocole d'entente avec « CHARTON-HOBBS INC. » pour la rénovation des équipements de basketball au parc Sœur-Madeleine-Gagnon - Autoriser un virement de crédits du compte de surplus de gestion affecté - divers au montant maximal de 13 987,96 \$

**CONTENU**

**CONTEXTE**

La société « CHARTON-HOBBS INC. » via son partenariat mondial avec la NBA, principale ligue de basketball au monde, vise avec son programme « Hidden Court » à l'embellissement d'un terrain emblématique au bénéfice des joueurs et de l'ensemble de la communauté. Ils ont approché l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie pour intervenir au parc Sœur-Madeleine-Gagnon, longeant le côté est du boulevard Saint-Laurent, près de la rue Saint-Zotique. En 2021, une première phase a donné naissance à une œuvre d'art sur la surface du terrain de basketball dans le cadre du Festival MURAL.

À la suite de cette collaboration, la société « CHARTON-HOBBS INC. » a été à l'écoute des joueurs et joueuses et veut maintenant améliorer le terrain de basketball et faire un don financier à l'Arrondissement pour améliorer d'autres terrains situés sur le territoire de Rosemont-La Petite-Patrie.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

Sans objet

**DESCRIPTION**

La première partie du programme « *Hidden Court* » s'est réalisé lors du festival MURAL à l'été 2021 avec le soutien financier des partenaires de la NBA dont faisait partie « CHARTON-HOBBS INC. ». L'artiste montréalais Francorama a complètement repeint le terrain. La fresque a été conçue directement sur la surface de jeu.

Le sommaire suivant fait l'objet d'une dernière phase d'amélioration du parc Sœur-Madeleine-Gagnon.

Désirant poursuivre son implication, « CHARTON-HOBBS INC. » remplacera les équipements sportifs du terrain de basketball (panier, poteau, anneau et filet).

Il vont également nous remettre une aide financière afin d'apporter d'autres améliorations sur les autres terrains de basketball de l'arrondissement.

## **JUSTIFICATION**

L'objectif est d'améliorer l'état des terrains de basketball en poursuivant l'embellissement de ceux-ci pour les joueurs et joueuses de basketball de l'arrondissement.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

En plus de la valeur des travaux de remplacement des équipements sportifs de basketball au parc Sœur-Madeleine-Gagnon qui seront réalisés par « CHARTON-HOBBS INC. », ceux-ci vont verser une aide financière à l'Arrondissement. Un montant maximal de 13 987,96 \$ sera remis par « CHARTON-HOBBS INC. » pour la réalisation de travaux d'amélioration sur les terrains de basketball extérieurs municipaux situés sur le territoire de Rosemont-La Petite-Patrie, excluant celui au parc Soeur-Madelaine-Gagnon.

Les améliorations des terrains de basketball seront effectuées par la Division des sports et loisirs à la réception du virement de crédits d'un maximum de 13 987,96 \$, net de ristournes, en provenance du compte de surplus de gestion affecté - divers (équivalent à l'aide financière reçue).

Ainsi, la valeur globale maximale en équipement, travaux et don financier de la part de « CHARTON-HOBBS INC. » s'élèvera à 20 000 \$.

## **MONTRÉAL 2030**

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030, est non applicable face aux engagements en changements climatiques et contribue aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Advenant un report de la décision du conseil d'arrondissement, le montant disponible maximal de 13 987,96 \$ dans le cadre de l'aide financière, en plus des travaux prévus sur le terrain de basketball au parc Sœur-Madeleine-Gagnon, ne seront plus disponible et ne pourront être octroyés à l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie.

## **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

Sans objet

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

À la fin de réalisation du projet, l'installation d'un visuel à faire approuver par la Ville pour souligner la participation de « CHARTON-HOBBS INC. » sera installé (ex. : sous forme de petite affiche permanente avec le nom de l'entreprise).

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Signature de l'entente : après l'adoption du conseil d'arrondissement  
Réalisation des travaux : à convenir avec la Ville, la réalisation doit se terminer avant la fin octobre 2023

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
Rosemont - La Petite-Patrie , Direction des relations avec les citoyens\_des services administratifs et du greffe (Dat-Minh TRUONG)

Document(s) juridique(s) visé(s) :  
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Olivier TACHÉ)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Gabriel CYR-GUAY  
Agent de développement

#### **ENDOSSÉ PAR**

Martin SAVARIA  
Directeur de la culture des sports des loisirs  
et du développement social

Le : 2023-04-05

**Dossier # : 1237145003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture_des bibliothèques et de l'expertise
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 20 b) maintenir accessibles, tant au plan géographique qu'économique, ses lieux de diffusion de la culture et de l'art et encourager leur fréquentation
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver deux protocoles d'entente avec les organismes « Les Productions Funambules Médias » et « CinéRuelles» pour la réalisation de projections - Octroyer des contributions financières totalisant 11 600 \$, taxes incluses, le cas échéant, pour l'année 2023 - Autoriser un virement de crédits du compte surplus de gestion affecté - divers, pour un montant de 11 843,33\$

Il est recommandé :

D'approuver deux protocoles d'entente de soutien financier avec les organismes « Les Productions Funambules Médias » et « CinéRuelles» pour la réalisation de projections à l'été 2023;

D'autoriser le directeur de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social à signer pour et au nom de la Ville de Montréal, arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie, lesdits protocoles d'entente;

D'octroyer à cette fin des contributions financières totalisant 11 600,00 \$, taxes incluses, le cas échéant, dont un montant de 3 300,00 \$ provient du budget de fonctionnement 2023 et un montant de 8 300,00 \$ provient du virement de crédits du compte surplus de gestion affecté - divers;

D'autoriser un virement de crédits de 11 843,33 \$ du compte de surplus de gestion affecté - divers;

D'autoriser le directeur de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social à modifier les balises entourant la réalisation du projet dans un souci de bonne utilisation des fonds octroyés et sous réserve de la valeur maximale du soutien financier accordé;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

**Signé par** Daniel LAFOND **Le** 2023-04-20 17:30

**Signataire :**

Daniel LAFOND

---

Directeur d'arrondissement  
Rosemont - La Petite-Patrie , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1237145003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture_des bibliothèques et de l'expertise
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 20 b) maintenir accessibles, tant au plan géographique qu'économique, ses lieux de diffusion de la culture et de l'art et encourager leur fréquentation
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver deux protocoles d'entente avec les organismes « Les Productions Funambules Médias » et « CinéRuelles» pour la réalisation de projections - Octroyer des contributions financières totalisant 11 600 \$, taxes incluses, le cas échéant, pour l'année 2023 - Autoriser un virement de crédits du compte surplus de gestion affecté - divers, pour un montant de 11 843,33\$

**CONTENU**

**CONTEXTE**

La Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social (DCSLDS) propose chaque année une programmation culturelle hors les murs pendant la saison estivale. Le présent projet viendra bonifier l'offre culturelle avec trois projections de films documentaires dans le cadre du Cinéma sous les étoiles au parc Molson, dix projections pour la famille au Cinéma Beaubien dans le cadre du Ciné-Été et vingt projections dans les ruelles avec l'organisme CinéRuelles.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CA22 260121 - 6 juin 2022 Approuver un protocole d'entente de soutien financier à un événement avec l'organisme « Les Productions Funambules Médias » pour le projet « Cinéma sous les étoiles » - Octroyer une contribution financière de 6 600 \$, taxes incluses, le cas échéant, pour l'année 2022 - Autoriser un virement de crédits de 3 300 \$ du compte de surplus de gestion affecté - divers (1226955001)

CA22 260129 - 6 juin 2022 Autoriser un virement de crédits de 19 152 \$ du compte de surplus de gestion affecté - divers pour la réalisation d'une bonification de programmation en plein air au parc Joseph-Paré et pour une bonification de la programmation du Ciné-été au Cinéma Beaubien à l'été 2022 (1226955002)

CA21 260142 - 5 juillet 2021 Approuver une convention de contribution financière avec l'organisme « Les Productions Funambules Médias » pour soutenir le projet Cinéma sous les étoiles - Octroyer une contribution financière de 5 000 \$, toutes taxes incluses, le cas

échéant, pour l'année 2021 - Autoriser un virement de crédits de 2 000 \$ du compte de surplus de gestion affecté – divers (1216955002)

## DESCRIPTION

Le Plan directeur culturel de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie a comme objectif de rendre accessible la culture partout, pour toutes et tous. Ces projections de films et de documentaires, offerts par des organismes reconnus, permettent de bonifier notre programmation estivale avec des formules clé en main qui ont fait leurs preuves. La programmation additionnelle sera offerte selon l'horaire suivant :

- Cinéma sous les étoiles au parc Molson, projection de documentaires suivis d'une discussion, les jeudis, du 6 juillet au 10 août 2023, pour un total de 6 projections. Trois d'entre elles seront assumées à même le budget de la maison de la culture et trois seront assumées à même le surplus libre de l'Arrondissement.

- Ciné-été au Cinéma Beaubien, du 24 juin au 3 septembre 2023, pour onze fins de semaine de projections gratuites. Six d'entre elles seront assumées à même le budget de la maison de la culture et cinq seront assumées à même le surplus libre de l'Arrondissement.

- CinéRuelles propose les vendredis et samedis soir, entre le 23 juin et le 26 août 2023, vingt projections de films inclusifs et accessibles à tout public dans les ruelles de l'arrondissement.

Deux protocoles d'ententes, à signer entre les parties, viendront encadrer les modalités et conditions de versement des contributions financières octroyées par l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie.

## JUSTIFICATION

Les propositions de ce dossier contribuent à une offre culturelle locale auprès des citoyennes et citoyens, rejoignant ainsi plusieurs objectifs de nos plans d'action en culture, en développement social et en loisir.

Le budget de fonctionnement de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social permet la réalisation d'une programmation estivale de base. Le présent sommaire décisionnel vise à autoriser un virement de crédits total de 12 180,41 \$ en provenance du surplus de gestion affecté - divers permettant la présentation de 33 activités supplémentaires.

## ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le budget global dédié à ces projets de projection est de 19 395,33 \$, dont un montant de 7 552,00 \$ sera imputé à même le budget de fonctionnement 2023 de la DCSLDS, et sera réparti comme suit:

- Une contribution financière de 5 000,00 \$ pour l'organisme CinéRuelles;
- Une contribution financière de 6 600,00 \$ pour l'organisme Les Productions Funambules Médias, dont 3 300,00 \$ sera imputé à même le budget de fonctionnement 2023;
- Un contrat de service de 8 536,89 \$ taxes incluses, pour l'organisme Cinéma Beaubien, dont 4 656,49 \$ taxes incluses sera imputé à même le budget de fonctionnement 2023.

Le virement de crédits budgétaires demandé est de 11 843,33 \$, net de ristournes.

	Montant au budget - net de taxes	Budget fonctionnement	Surplus
Contribution- CinéRuelles	5 000,00 \$		5 000,00 \$
Contribution- Funambules	6 600,00 \$	3 300,00 \$	3 300,00 \$
Service - Cinéma Beaubien 8 536,89\$ incuant taxes	7 795,33 \$	4 252,00 \$	3 543,33 \$
Total financement		7 552,00 \$	11 843,33 \$

### **MONTRÉAL 2030**

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030, est sans objet pour les engagements en changements climatiques et contribue aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Sans autorisation du virement de crédits, la programmation culturelle estivale sera plus limitée pour les citoyennes et citoyens de l'arrondissement.

### **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

Sans objet

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Ces activités culturelles seront communiquées via nos médias sociaux et sur le site Montreal.ca. Les organismes concernés feront la promotion des activités sur leurs plateformes et devront faire mention de la contribution de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Été 2023: réalisations des activités culturelles  
Septembre 2023: bilan et statistiques

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
Rosemont - La Petite-Patrie , Direction des relations avec les citoyens\_des services

administratifs et du greffe (Dat-Minh TRUONG)

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Anik ROBICHAUD-GAUVIN  
Agente culturelle

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2023-04-11

Alain LAVOIE  
Chef de division - Gestion des installations

**Dossier # : 1238954003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture_des bibliothèques et de l'expertise
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 22 b) aménager des parcs, des infrastructures de loisir, d'activité physique et de sport de qualité, répartis équitablement en fonction des besoins évolutifs des milieux de vie
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver une convention de services avec la firme « Collectif Escargo Inc. » pour la réalisation de travaux d'aménagements temporaires sur la rue Masson se terminant en octobre 2023 - Octroyer un montant d'honoraires de 80 448,01 \$, taxes incluses, à la firme « Collectif Escargo inc. » (contrat: 23-032-SG)

Il est recommandé :

D'approuver la convention de services à intervenir entre la Ville de Montréal, arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie et la firme « Collectif Escargo Inc. », pour la réalisation des travaux d'aménagement temporaire sur la rue Masson se terminant en octobre 2023;

D'autoriser le directeur de l'arrondissement à signer pour et au nom de la Ville de Montréal, arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, ladite convention de services;

D'octroyer à cet effet à la firme « Collectif Escargo Inc. », un montant de 80 448,01 \$, toutes taxes incluses. Ladite contribution sera versée à la firme selon les conditions prévues à la convention de services;

De mandater le directeur de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social pour s'assurer du respect des balises entourant les services visés par la convention et de la bonne utilisation des fonds octroyés;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

**Signé par** Catherine ROUSSEAU Le 2023-04-21 14:11

**Signataire :**

Catherine ROUSSEAU

---

Directrice Entretien de l'éclairage de la signalisation et du marquage de la  
chaussée

Rosemont - La Petite-Patrie , Direction de l'entretien de l'éclairage\_de la  
signalisation et du marquage de la chaussée

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1238954003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture_des bibliothèques et de l'expertise
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 22 b) aménager des parcs, des infrastructures de loisir, d'activité physique et de sport de qualité, répartis équitablement en fonction des besoins évolutifs des milieux de vie
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver une convention de services avec la firme « Collectif Escargo Inc. » pour la réalisation de travaux d'aménagements temporaires sur la rue Masson se terminant en octobre 2023 - Octroyer un montant d'honoraires de 80 448,01 \$, taxes incluses, à la firme « Collectif Escargo inc. » (contrat: 23-032-SG)

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Depuis quelques années, l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie réalise des aménagements temporaires pour les usagères et usagers de la Promenade Masson. Ces aménagements sont composés d'îlots de fraîcheur et de placotoirs. La Promenade Masson, située sur la rue du même nom, entre la rue D'Iberville et la 12e Avenue, est une artère commerciale importante et authentique de Montréal. Située au cœur du district du Vieux-Rosemont, elle regroupe plus de 150 commerces et services variés.

En 2022, la Société de développement commercial Promenade Masson (SDC Promenade Masson) et l'Arrondissement ont ciblé conjointement des places de stationnement à aménager temporairement. Dans leur forme finale, ces espaces actuellement très minéralisés vont se transformer en oasis de verdure, pour répondre notamment à un déficit de plantations sur le domaine public dans ce secteur. En plus de contribuer à lutter contre les îlots de chaleur, les aménagements, qui se veulent accueillants et accessibles à tous, deviendront un lieu de détente, de rencontre, de petits rassemblements et de contemplation pour les citoyennes et citoyens. En 2023, nous reprenons le concept des aménagements temporaires de l'été 2022 et recréons cette oasis de verdure et de rencontres citoyennes et culturelles.

Le présent sommaire décisionnel vise à approuver une convention de services et à octroyer un montant d'honoraires de 80 448,01 \$, taxes incluses, à la firme « Collectif Escargo Inc. » pour la réinstallation, les ajouts et réparations, l'entretien, le verdissement, le transport, le maintien et l'animation des aménagements de la rue Masson pour l'édition 2023.

## **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CA23 260060 - 3 avril 2023 - Autoriser un virement de crédits de 189 500 \$ du compte de surplus de gestion affecté - divers pour des aménagements temporaires sur le domaine public sur les rues Masson, Saint-Zotique Est, Beaubien Est et dans le secteur Angus - Édicter une ordonnance, en vertu de l'article 3 du Règlement sur la paix et l'ordre sur le domaine public, afin de permettre la consommation d'alcool à l'occasion d'un repas sur les terrasses mutualisées installées sur le domaine public dans le cadre de l'événement Saint-Zotique Conviviale et des Quais Masson 2023 (NRS 23-031-SG) (1238954002 )

CA22 260068 - 4 avril 2022 - Autoriser un virement de crédits de 160 000 \$ du compte de surplus de gestion affecté - divers pour des aménagements temporaires sur le domaine public sur les rues Masson et Saint-Zotique Est- Édicter une ordonnance, en vertu de l'article 3 du Règlement sur la paix et l'ordre sur le domaine public, afin de permettre la consommation d'alcool à l'occasion d'un repas sur les terrasses mutualisées installées sur le domaine public dans le cadre de l'événement Saint-Zotique Conviviale ( 1228954004 )

CA18 260166 - 4 juin 2018 - Autoriser un virement de crédit d'un montant maximal de 100 000 \$ par année, en 2018 et 2019, afin d'imputer des dépenses au projet d'aménagement transitoire de la rue Masson, dans le cadre du programme d'implantation des rues piétonnes et partagées (PIRPP) – Autoriser un virement de crédit du compte surplus de gestion affecté - divers ( 1180963017 )

CA21 260096 - 13 mai 2021 - Autoriser un virement de 200 000 \$ du compte de surplus de gestion affecté - divers, pour le financement de projets de réalisation d'aménagements temporaires visant à bonifier les milieux de vie. ( 1219096003 )

## **DESCRIPTION**

Les aménagements temporaires seront installés sur des places de stationnement, sur la rue Masson, à deux endroits déterminés entre la 5e et la 8e Avenue. L'entretien, le verdissement et l'animation seront également assurés au coin de la 2e Avenue et de la rue Masson sur les aménagements déjà en place.

## **JUSTIFICATION**

Le projet a pour objectifs de contribuer à l'animation et à la vitalité culturelle et commerciale du district du Vieux-Rosemont, d'augmenter les déplacements actifs, de contrer le manque d'espaces verts et d'ajouter des lieux de rencontres citoyennes. Les projets d'aménagements temporaires participent à la création d'un sentiment d'appartenance à un quartier. Ils ont un impact positif sur la qualité de vie des citoyennes et des citoyens résidents du secteur et des usagères et usagers des artères commerciales puisqu'ils constituent un milieu de vie animé et agréable.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

La convention avec la firme « Collectif Escargo Inc. » sera d'un montant maximal de 80 448,01 \$, taxes incluses, pour les services requis aux lieux déterminés sur la rue Masson et sur la 2e Avenue à l'angle de la rue Masson pour l'année 2023, se terminant le 31 octobre 2023. Les honoraires seront versés suivant la présentation de factures pour services rendus. Le financement de ce dossier provient du sommaire décisionnel 1238954002.

## **MONTRÉAL 2030**

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030, des engagements en changements climatiques et des engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

L'ajout de lieux de rencontres, de verdissage et l'entretien des aménagements contribuent à l'amélioration de la qualité de vie dans ce secteur. Sans les conditions requises, le projet devra être annulé.

## **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

Les projets d'aménagements temporaires extérieurs peuvent habituellement se réaliser sans ajustement et être maintenus tels quels.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Sans objet

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Mai 2023 : signature de la convention avec la firme

Été 2023 : installation des aménagements

Été 2023 : entretien régulier du mobilier et de la végétation

Octobre 2023 : démantèlement du mobilier, transport et entreposage

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :

Rosemont - La Petite-Patrie , Direction des relations avec les citoyens\_des services administratifs et du greffe (Dat-Minh TRUONG)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

### **Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Marie-Noelle DUFOUR-BOIVIN  
Agente de développement aux événements

**ENDOSSÉ PAR**

Alain LAVOIE  
Chef de division - Gestion des installations

Le : 2023-04-13

spéciaux et animation du domaine public



**Dossier # : 1236743003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie , Direction des travaux publics , Division de la voirie
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Ratifier une dépense additionnelle de 10 795,12 \$ avec le fournisseur Sig-Nature pour le déneigement de la marquise de la Plaza St-Hubert - Appel d'offres public numéro RPPV21-09078-OP / 21-18985 (4 soumissionnaires)

Il est recommandé :

De ratifier une dépense additionnelle de 10 795,12 \$ avec le fournisseur " Sig-Nature " pour le déneigement de la marquise de la Plaza St-Hubert.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

**Signé par** Catherine ROUSSEAU **Le** 2023-04-21 12:24

**Signataire :** Catherine ROUSSEAU

---

Directrice Entretien de l'éclairage de la signalisation et du marquage de la  
chaussée  
Rosemont - La Petite-Patrie , Direction de l'entretien de l'éclairage\_de la  
signalisation et du marquage de la chaussée

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1236743003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie , Direction des travaux publics , Division de la voirie
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Ratifier une dépense additionnelle de 10 795,12 \$ avec le fournisseur Sig-Nature pour le déneigement de la marquise de la Plaza St-Hubert - Appel d'offres public numéro RPPV21-09078-OP / 21-18985 (4 soumissionnaires)

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Les quantités de neige reçues durant l'hiver 2022-2023 ayant été plus importantes que celles reçues durant les deux (2) hivers précédents, les efforts déployés par cet entrepreneur afin de déneiger cette marquise se sont avérés plus importants que ce que nous avons estimés initialement, ce qui a eu pour conséquence un dépassement de coûts de 10 785,12 \$ par rapport au montant maximal qui avait été autorisé via la résolution CA22 26 0274.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CA22 26 0274: Autoriser une dépense totale de 68 957,41 \$, taxes incluses – Prolonger le contrat octroyé à « 9115-7883 Québec Inc. » (SIG-Nature) pour l'hiver 2022-2023 pour les services de déneigement de la marquise de la Plaza St-Hubert – Appel d'offres public numéro RPPV21-09078-OP / 21-18985 (4 soumissionnaires).

**DESCRIPTION**

Les quantités de neige reçues durant l'hiver 2022-2023 ayant été plus importantes que celles anticipées, les efforts déployés par Sig-Nature afin de déneiger cette marquise se sont avérés plus importants que ce que nous avons estimés initialement ce qui a eu pour conséquence un dépassement de coûts de 10 785,12 \$ par rapport au montant maximal qui avait été autorisé via la résolution CA22 26 0274.

**JUSTIFICATION**

Étant donné que l'Arrondissement ne possède ni l'expertise ni les effectifs nécessaires pour assurer le déneigement sécuritaire de cette structure, le recours à une entreprise privée afin d'y parvenir s'est avéré nécessaire.

**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Conformément à la résolution CA22 26 0274, le contrat initial pour le déneigement de la marquise pour la période du 15 novembre 2022 au 15 avril 2023 prévoyait une dépense maximale de 68 957,41 \$ (taxes incluses). Dans les faits, compte tenu des quantités de

neige reçues durant cette période jumelées aux épisodes de redoux, la dépense réelle de ce contrat a été de 79 752,53 \$ (taxes incluses). En conséquence, la présente demande de ratification d'une dépense additionnelle vise la différence entre ces deux (2) montants, soit 10 785,12 \$.

## **MONTRÉAL 2030**

Ce dossier contribue indirectement à l'atteinte des résultats en lien avec la priorité numéro 19 de Montréal 2030, car il vise à offrir aux gens circulant sur la Plaza St-Hubert un environnement sécuritaire pendant la période hivernale.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Cette ratification est rendue nécessaire compte tenu de la nécessité d'intervenir malgré le dépassement du montant maximum prévu initialement au contrat.

## **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

N/A

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

N/A

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

N/A

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
Rosemont - La Petite-Patrie , Direction des relations avec les citoyens\_des services administratifs et du greffe (Nadine GIRARD)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Pierre DUBOIS  
c/d voirie - arrondissement

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2023-04-03

Hugo NAPPERT  
directeur(trice) - travaux publics en  
arrondissement



**Dossier # : 1236743004**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie , Direction des travaux publics , Division de la voirie
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser une dépense additionnelle maximale de 17 706,15 \$, taxes incluses, provenant des surplus budgétaires, pour le contrat de gré à gré numéro 22-080-AG accordé à « Jean-René Lafond inc » pour les services de location d'appareils trottoirs sans opérateurs pour l'entretien hivernal du réseau cyclable dans l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie – Devancer la période de ce même contrat d'un (1) mois, soit du 1er novembre 2022 au 1er avril 2023

Il est recommandé :

D'autoriser une dépense additionnelle maximale de 17 706,15 \$, taxes incluses, provenant des surplus budgétaires, pour le contrat de gré à gré numéro 22-080-AG accordé à « Jean-René Lafond inc » pour les services de location d'appareils trottoirs sans opérateurs pour l'entretien hivernal du réseau cyclable dans l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

De devancer la période de ce même contrat d'un (1) mois, soit du 1er novembre 2022 au 1er avril 2023.

**Signé par** Daniel LAFOND **Le** 2023-04-20 17:31

**Signataire :** Daniel LAFOND

\_\_\_\_\_  
Directeur d'arrondissement  
Rosemont - La Petite-Patrie , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1236743004**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie , Direction des travaux publics , Division de la voirie
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser une dépense additionnelle maximale de 17 706,15 \$, taxes incluses, provenant des surplus budgétaires, pour le contrat de gré à gré numéro 22-080-AG accordé à « Jean-René Lafond inc » pour les services de location d'appareils trottoirs sans opérateurs pour l'entretien hivernal du réseau cyclable dans l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie – Devancer la période de ce même contrat d'un (1) mois, soit du 1er novembre 2022 au 1er avril 2023

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Avec la valorisation du transport actif, de plus en plus de nos citoyens utilisent leur vélo pour se déplacer en ville. Le réseau des pistes cyclables ne cesse de prendre de l'expansion dans l'arrondissement et plus globalement, sur l'ensemble de la ville depuis quelques années. Non seulement les cyclistes sont plus nombreux, mais de plus en plus d'adeptes s'adonnent à cette pratique en période hivernale. Afin d'assurer leur sécurité lors de leurs déplacements, des appareils de déneigement sont déployés sur le réseau cyclable pour en effectuer l'entretien à la suite de précipitations de neige ou lors de la présence de glace au sol. Ces opérations sont généralement effectuées en parallèle aux opérations de déblaiement et de chargement de la neige sur le réseau routier. Elles peuvent toutefois être également décrétées de manière indépendante selon la quantité et la forme des précipitations puis du contexte météorologique.

En décembre dernier, le Conseil accordait un contrat à « Jean-René Lafond inc » pour un montant maximal de 75 193,65 \$, taxes incluses, pour les services de location d'appareils trottoirs sans opérateurs pour l'entretien hivernal du réseau cyclable dans l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie pour une durée de quatre (4) mois, soit du 1er décembre 2022 au 1er avril 2023 – Contrat de gré à gré numéro 22-080-AG.

Toutefois, compte tenu du début précoce des précipitations en novembre dernier jumelé aux quantités importantes de neige reçues durant l'hiver 2022-2023, nous nous trouvons dans l'obligation de demander au Conseil d'autoriser une dépense additionnelle maximale de 17 706,15 \$, taxes incluses, ainsi que de devancer la période de ce même contrat d'un (1) mois, soit du 15 novembre 2022 au 15 décembre 2022.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CA22 26 0247 : Autoriser une dépense totale de 75 193,65 \$, taxes incluses, provenant des surplus budgétaires – Accorder un contrat au même montant à « Jean-René Lafond inc » pour les services de location d'appareils trottoirs sans opérateurs pour l'entretien hivernal du réseau cyclable dans l'Arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie pour une durée de

quatre (4) mois, soit du 1er décembre 2022 au 1er avril 2023 – Contrat de gré à gré numéro 22-080-AG.

## **DESCRIPTION**

Les appareils affectés au déneigement des pistes cyclables sont les mêmes que ceux utilisés pour faire l'entretien des trottoirs. Ils sont munis d'une pelle à l'avant pour déblayer la neige et d'une remorque épandeuse à l'arrière pour étendre des abrasifs au sol après leur passage. Les appareils sont loués habituellement du 1er décembre au 1er avril de l'année suivante. Toutefois, nous avons dû débiter nos opérations de déneigement à la mi-novembre et ce, contrairement aux années antérieures. De plus, les quantités de neige reçues durant l'hiver 2022-2023 auront été plus importantes que celles des dernières années. Compte tenu de ce qui précède, nous n'avons d'autres choix que de demander au Conseil d'autoriser une dépense additionnelle ainsi que de devancer d'un mois la période de ce contrat de gré à gré numéro 22-080-AG accordé à « Jean-René Lafond inc » pour les services de location d'appareils trottoirs sans opérateurs pour l'entretien hivernal du réseau cyclable dans l'Arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie.

## **JUSTIFICATION**

Dans le but de répondre à une demande grandissante, des équipements supplémentaires doivent être loués pour bonifier la flotte de nos véhicules détenus en régie. Cela permet aux employés de la Voirie d'assurer un service de qualité en continu afin de faire en sorte que les usagers puissent utiliser nos pistes cyclables en toute sécurité durant la période hivernale. Cette demande d'autorisation d'une dépense additionnelle ainsi qu'un devancement d'un mois de la période de ce contrat sont rendus nécessaires compte tenu du début précoce des précipitations en novembre dernier jumelé aux quantités importantes de neige reçues durant l'hiver 2022-2023.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Conformément à la résolution CA22 26 0247, le contrat initial pour les services de location d'appareils trottoirs sans opérateurs pour l'entretien hivernal du réseau cyclable prévoyait une dépense maximale de 75 193,65 \$, taxes incluses. Dans les faits, compte tenu des quantités de neige reçues durant cet hiver jumelées aux précipitations précoces reçues en novembre dernier, la dépense réelle de ce contrat a été de 92 899,80 \$ (taxes incluses). En conséquence, la présente demande d'une dépense additionnelle vise la différence entre ces deux (2) montants, soit 17 706,15 \$.

## **MONTRÉAL 2030**

Ce dossier contribue indirectement à l'atteinte des résultats en lien avec la priorité numéro 19 de Montréal 2030, car il vise à offrir aux cyclistes empruntant nos pistes cyclables un environnement sécuritaire pendant la période hivernale.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

L'Arrondissement ne disposant pas de tels appareils en quantité suffisante, ces locations complémentaires ont permis un entretien constant et optimal tout au long de la saison hivernale.

Cette demande d'autorisation d'une dépense additionnelle ainsi qu'un devancement de quinze jours de la période de ce contrat sont rendus nécessaires compte tenu du début précoce des précipitations en novembre dernier jumelé aux quantités importantes de neige reçues durant l'hiver 2022-2023. Sans l'autorisation du Conseil, l'Arrondissement ne sera pas en mesure d'acquitter les factures du fournisseur.

## **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

N/A

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

N/A

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

N/A

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
Rosemont - La Petite-Patrie , Direction des relations avec les citoyens\_des services administratifs et du greffe (Nadine GIRARD)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Pierre DUBOIS  
c/d voirie - arrondissement

#### **ENDOSSÉ PAR**

Hugo NAPPERT  
directeur(trice) - travaux publics en  
arrondissement

Le : 2023-04-05



**Dossier # : 1236743005**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie , Direction des travaux publics , Division de la voirie
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser une dépense additionnelle de 9 485,44 \$, taxes incluses, provenant des surplus budgétaires, pour le contrat de gré à gré numéro 22-079-AG accordé à « Les Équipements Benco Canada Ltée » pour les services de location d'appareils trottoirs sans opérateurs pour l'entretien hivernal du réseau cyclable local de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie – Devancer la période de ce même contrat d'un (1) mois, soit du 1er novembre 2022 au 1er avril 2023

Il est recommandé :

D'autoriser une dépense additionnelle de 9 485,44 \$, taxes incluses, provenant des surplus budgétaires, pour le contrat de gré à gré numéro 22-079-AG accordé à « Les Équipements Benco Canada Ltée » pour les services de location d'appareils trottoirs sans opérateurs pour l'entretien hivernal du réseau cyclable local de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;

De devancer la période de ce même contrat d'un (1) mois, soit du 1<sup>er</sup> novembre 2022 au 1<sup>er</sup> avril 2023.

**Signé par** Catherine ROUSSEAU Le 2023-04-21 14:29

**Signataire :**

Catherine ROUSSEAU

---

Directrice Entretien de l'éclairage de la signalisation et du marquage de la  
chaussée  
Rosemont - La Petite-Patrie , Direction de l'entretien de l'éclairage\_de la  
signalisation et du marquage de la chaussée

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1236743005**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie , Direction des travaux publics , Division de la voirie
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser une dépense additionnelle de 9 485,44 \$, taxes incluses, provenant des surplus budgétaires, pour le contrat de gré à gré numéro 22-079-AG accordé à « Les Équipements Benco Canada ltée » pour les services de location d'appareils trottoirs sans opérateurs pour l'entretien hivernal du réseau cyclable local de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie – Devancer la période de ce même contrat d'un (1) mois, soit du 1er novembre 2022 au 1er avril 2023

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Avec la valorisation du transport actif, de plus en plus de nos citoyens utilisent leur vélo pour se déplacer en ville. Le réseau des pistes cyclables ne cesse de prendre de l'expansion dans l'arrondissement et plus globalement, sur l'ensemble de la ville depuis quelques années. Non seulement les cyclistes sont plus nombreux, mais de plus en plus d'adeptes s'adonnent à cette pratique en période hivernale. Afin d'assurer leur sécurité lors de leurs déplacements, des appareils de déneigement sont déployés sur le réseau cyclable local pour en effectuer l'entretien à la suite à de précipitations de neige ou lors de la présence de glace au sol. Ces opérations sont généralement effectuées en parallèle aux opérations de déblaiement et de chargement de la neige sur le réseau routier. Elles peuvent toutefois être également décrétées de manière indépendante selon la quantité et la forme des précipitations puis du contexte météorologique.

En décembre dernier, le Conseil accordait un contrat à « Les Équipements Benco Canada ltée » pour un montant maximal de 79 332,75 \$, taxes incluses, pour les services de location d'appareils trottoirs sans opérateurs pour l'entretien hivernal du réseau cyclable local de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie pour une durée de quatre (4) mois, soit du 1er décembre 2022 au 1er avril 2023 – Contrat de gré à gré numéro 22-079-AG.

Toutefois, compte tenu du début précoce des précipitations en novembre dernier jumelé aux quantités importantes de neige reçues durant l'hiver 2022-2023, nous nous trouvons dans l'obligation de demander au Conseil d'autoriser une dépense additionnelle de 9 485,44 \$, taxes incluses, ainsi que de devancer la période de ce même contrat d'un (1) mois, soit du 1er novembre 2022 au 1er avril 2023.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CA22 26 0246 : Autoriser une dépense totale de 79 332,75 \$, taxes incluses, provenant des surplus budgétaires – Accorder un contrat au même montant à « Les Équipements Benco Canada ltée » pour les services de location d'appareils trottoirs sans opérateurs pour l'entretien hivernal du réseau cyclable local de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie

pour une durée de quatre (4) mois, soit du 1er décembre 2022 au 1er avril 2023 – Contrat de gré à gré numéro 22-079-AG

## **DESCRIPTION**

Les appareils affectés au déneigement des pistes cyclables locales sont les mêmes que ceux utilisés pour faire l'entretien des trottoirs. Ils sont munis d'une pelle à l'avant pour déblayer la neige et d'une remorque épandeuse à l'arrière pour étendre des abrasifs au sol après leur passage. Les appareils sont loués habituellement du 1er décembre au 1er avril de l'année suivante. Toutefois, nous avons dû débiter nos opérations de déneigement à la mi-novembre, et ce, contrairement aux années antérieures. De plus, les quantités de neige reçues durant l'hiver 2022-2023 auront été plus importantes que celles des dernières années.

Compte tenu de ce qui précède, nous n'avons d'autres choix que de demander au Conseil d'autoriser d'une dépense additionnelle ainsi que le devancement d'un mois de la période de ce contrat de gré à gré numéro 22-079-AG accordé à « Les Équipements Benco Canada Ltée » pour les services de location d'appareils trottoirs sans opérateurs pour l'entretien hivernal du réseau cyclable local de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie.

## **JUSTIFICATION**

Dans le but de répondre à une demande grandissante, des équipements supplémentaires doivent être loués pour bonifier la flotte de nos véhicules détenus en régie. Cela permet aux employés de la Voirie d'assurer un service de qualité en continu afin de faire en sorte que les usagers puissent utiliser nos pistes cyclables locales en toute sécurité durant la période hivernale.

Cette demande d'autorisation d'une dépense additionnelle ainsi que le devancement d'un mois de la période de ce contrat sont rendus nécessaires compte tenu du début précoce des précipitations en novembre dernier jumelé aux quantités importantes de neige reçues durant l'hiver 2022-2023.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Conformément à la résolution CA22 26 0246, le contrat initial pour les services de location d'appareils trottoirs sans opérateurs pour l'entretien hivernal du réseau cyclable local prévoyait une dépense maximale de 79 332,75 \$, taxes incluses. Dans les faits, compte tenu des quantités de neige reçues durant cet hiver jumelées aux précipitations précoces reçues en novembre dernier, la dépense réelle de ce contrat a été de 88 818,19 \$, taxes incluses. En conséquence, la présente demande d'une dépense additionnelle vise la différence entre ces deux (2) montants, soit 9 485,44 \$.

## **MONTRÉAL 2030**

Ce dossier contribue indirectement à l'atteinte des résultats en lien avec la priorité numéro 19 de Montréal 2030, car il vise à offrir aux cyclistes empruntant nos pistes cyclables locales un environnement sécuritaire pendant la période hivernale.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

L'Arrondissement ne disposant pas de tels appareils en quantité suffisante, ces locations complémentaires ont permis un entretien constant et optimal tout au long de la saison hivernale.

Cette demande d'autorisation d'une dépense additionnelle ainsi que le devancement d'un mois de la période de ce contrat sont rendus nécessaires compte tenu du début précoce des précipitations en novembre dernier jumelé aux quantités importantes de neige reçues durant l'hiver 2022-2023. Sans l'autorisation du Conseil, l'Arrondissement ne sera pas en mesure

d'acquitter les factures du fournisseur.

### **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

N/A

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

N/A

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

N/A

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :

Rosemont - La Petite-Patrie , Direction des relations avec les citoyens\_des services administratifs et du greffe (Nadine GIRARD)

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Parties prenantes**

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Pierre DUBOIS  
c/d voirie - arrondissement

#### **ENDOSSÉ PAR**

Hugo NAPPERT  
directeur(trice) - travaux publics en  
arrondissement

Le : 2023-04-03



**Dossier # : 1236743001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie , Direction des travaux publics , Division de la voirie
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Ratifier une dépense additionnelle de 87 959,80 \$ dans le cadre du contrat conclu avec « Entreprise Vaillant (1994) inc. » pour la location horaire d'équipements avec opérateurs pour les opérations de déneigement sur le territoire de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie pour les saisons 2019-2023 - Appel d'offres public numéro 19-17678 / RPPS19-04035-OP (2 soumissionnaires)

Il est recommandé :

De ratifier une dépense additionnelle de 87 959,80 \$ dans le cadre du contrat conclu avec « Entreprise Vaillant (1994) inc. » pour la location horaire d'équipements avec opérateurs pour les opérations de déneigement sur le territoire de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie pour les saisons 2019-2023 - Appel d'offres public numéro 19-17678 / RPPS19-04035-OP (2 soumissionnaires);

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

**Signé par** Catherine ROUSSEAU Le 2023-04-21 14:18

**Signataire :**

Catherine ROUSSEAU

Directrice Entretien de l'éclairage de la signalisation et du marquage de la  
chaussée

Rosemont - La Petite-Patrie , Direction de l'entretien de l'éclairage\_de la  
signalisation et du marquage de la chaussée

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1236743001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie , Direction des travaux publics , Division de la voirie
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Ratifier une dépense additionnelle de 87 959,80 \$ dans le cadre du contrat conclu avec « Entreprise Vaillant (1994) inc. » pour la location horaire d'équipements avec opérateurs pour les opérations de déneigement sur le territoire de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie pour les saisons 2019-2023 - Appel d'offres public numéro 19-17678 / RPPS19-04035-OP (2 soumissionnaires)

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le déneigement du territoire de l'arrondissement est défini en sept (7) secteurs. Quatre (4) de ces secteurs sont déneigés par l'entremise de contrats de déneigement et trois par des équipes en régie, conjointement composées d'employés municipaux et d'opérateurs externes. Pour réaliser le déneigement des secteurs dit en « régie », l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie utilise son propre équipement, mais pour certains appareils spécialisés, il a dû octroyer des contrats pour s'assurer de la disponibilité de ces appareils lorsqu'ils sont requis. En 2019, l'Arrondissement a octroyé un contrat de location de trois (3) tracteurs-chargeurs avec opérateurs à « Entreprise Vaillant (1994) inc. » pour la période de 2019 à 2023. Ce contrat était à taux horaire et à durée fixes, mais la quantité d'heures était variable et dépendait, entre autres, des conditions climatiques ou du nombre d'opérations à effectuer. Pour ce contrat, l'autorisation de la dépense initiale correspondait à une quantité prévisionnelle annuelle de 350 heures par appareil pour un total de 4200 heures ce qui représentait une dépense totale maximale de 691 416,87 \$, taxes incluses.

À la suite des trois (3) derniers hivers, la dépense prévue à ce contrat était déjà supérieure aux quantités prévisionnelles annuelles estimées en 2019; la saison hivernale 2019-2020 étant la principale responsable de ce dépassement. De plus, l'hiver 2022-2023 ayant été particulièrement demandant au niveau des opérations de déneigement, nous nous trouvons donc dans l'obligation de demander aux élus d'autoriser une dépense additionnelle au contrat octroyé.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

Résolution: CA19 26 0280 du 3 septembre 2019 : Autoriser une dépense totale de 691 416,87 \$, taxes incluses - Octroi d'un contrat au même montant à « Entreprise Vaillant (1994) » pour la location de trois (3) tracteurs-chargeurs avec opérateur pour une durée de quatre (4) ans, soit de 2019 à 2023, avec possibilité de renouvellement d'une année - Appel d'offres public numéro RPPS19-04035-OP /19-17678 (2 soumissionnaires).

**DESCRIPTION**

Dans le cadre de l'appel d'offres public numéro RPPS19-04035-OP /19-17678 pour la location d'équipements avec opérateurs pour les périodes de déneigement de 2019 à 2023, un contrat individuel de location d'équipements avec opérateur a été octroyé à « Entreprise Vaillant (1994) inc. » pour la location de trois (3) tracteurs-chargeurs.

Ces équipements avec opérateurs sont payés en fonction des heures travaillées. Pour ce contrat, l'autorisation de la dépense initiale correspondait à une quantité prévisionnelle annuelle de 350 heures par appareil, soit un grand total de 4200 heures pour les trois (3) appareils sur quatre (4) ans.

À lui seul, l'hiver 2019-2020 aura nécessité un total de 1385 heures d'opération de ces appareils, soit le tiers ( $\frac{1}{3}$ ) du budget dès la première année de ce contrat sur quatre (4) ans. De plus, l'hiver 2022-2023 aura été particulièrement demandant au niveau des opérations de déneigement. En effet, à titre d'exemple, nous avons reçu en janvier dernier pratiquement la même quantité de neige que pour tout l'hiver précédent. Finalement, un de nos tracteurs-chargeurs a rendu l'âme cet hiver sans que le SMRA soit en mesure de le remplacer. Nous avons dû compenser ce manque d'appareil via le présent contrat.

Ainsi, le nombre d'heures réelles utilisé durant les quatre (4) années de ce contrat aura été plus important que ce qui avait été estimé initialement, ce qui a eu pour conséquence un dépassement de coût de 87 959,80 \$ par rapport au montant maximal qui avait été autorisé via la résolution CA19 26 0280.

## **JUSTIFICATION**

L'Arrondissement n'a pas les ressources matérielles et humaines pour répondre aux besoins de déneigement de la totalité du territoire de l'arrondissement. De plus, l'estimation initiale de ce contrat faite en 2019 avait été basée en fonction de l'expérience vécue lors des hivers précédents.

Cette ratification est donc rendue nécessaire compte tenu de la nécessité d'intervenir malgré le dépassement du montant maximum prévu initialement au contrat.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Conformément à la résolution CA19 26 0280, le contrat initial pour les saisons 2019-2023 d'un contrat de location horaire d'équipements avec opérateurs pour les opérations de déneigement prévoyait un nombre d'heures anticipé de 4200 heures pour une dépense maximale de 691 416,87 \$, taxes incluses. Dans les faits, compte tenu des quantités réelles de neige reçues durant cette période, le nombre d'heures réelles a été de 4722,6 heures pour une dépense réelle de ce contrat de 779 376,67 \$, taxes incluses. En conséquence, la présente demande de ratification d'une dépense additionnelle vise la différence entre ces deux (2) montants, soit 87 959,80 \$ ce qui équivaut à 12,7 % du contrat initial.

## **MONTRÉAL 2030**

Ce dossier contribue indirectement à l'atteinte des résultats en lien avec la priorité numéro 19 de Montréal 2030, car il vise à offrir aux gens circulant sur le domaine public un environnement sécuritaire pendant la période hivernale.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Le déneigement du domaine public est une activité essentielle qui requiert la location de ces appareils avec opérateurs.

Cette ratification est rendue nécessaire compte tenu de la nécessité d'intervenir malgré le dépassement du montant maximum prévu initialement au contrat.

## **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

N/A

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

N/A

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

N/A

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire du dossier atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :

Rosemont - La Petite-Patrie , Direction des relations avec les citoyens\_des services administratifs et du greffe (Zakaria HAMRAOUI)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Pierre DUBOIS  
c/d voirie - arrondissement

#### **ENDOSSÉ PAR**

Hugo NAPPERT  
directeur(trice) - travaux publics en  
arrondissement

Le : 2023-04-04



**Dossier # : 1236743006**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie , Direction des travaux publics , Division des parcs et des installations
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser une dépense additionnelle de 3 411,50 \$, taxes incluses, dans le cadre du contrat conclu avec « Location Sauvageau inc. » pour la location de 12 camionnettes 4 x 2 avec cabine d'équipe et boîte allongée pour l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie à la suite de l'appel d'offres sur invitation numéro 22-19374 / 22-046-AI (1 soumissionnaire)

Il est recommandé :

D'autoriser une dépense additionnelle de 3 411,50 \$, taxes incluses, dans le cadre du contrat conclu avec « Location Sauvageau inc. » pour la location de 12 camionnettes 4 x 2 avec cabine d'équipe et boîte allongée pour l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie à la suite de l'appel d'offres sur invitation numéro 22-19374 / 22-046-AI (1 soumissionnaire);

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

**Signé par** Catherine ROUSSEAU Le 2023-04-21 14:33

**Signataire :**

Catherine ROUSSEAU

\_\_\_\_\_  
Directrice Entretien de l'éclairage de la signalisation et du marquage de la  
chaussée  
Rosemont - La Petite-Patrie , Direction de l'entretien de l'éclairage\_de la  
signalisation et du marquage de la chaussée

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1236743006**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie , Direction des travaux publics , Division des parcs et des installations
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser une dépense additionnelle de 3 411,50 \$, taxes incluses, dans le cadre du contrat conclu avec « Location Sauvageau inc. » pour la location de 12 camionnettes 4 x 2 avec cabine d'équipe et boîte allongée pour l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie à la suite de l'appel d'offres sur invitation numéro 22-19374 / 22-046-AI (1 soumissionnaire)

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Dans le cadre du plan de bonification de la propreté 2022 ainsi que pour d'autres projets de la Direction des travaux publics, des camionnettes supplémentaires ont été requises pour véhiculer les employés qui travaillent à ce plan.

Ainsi, en juillet dernier, le Conseil accordait un contrat à « Location Sauvageau inc. » pour un montant maximal de 98 655,45 \$, taxes incluses, pour la location de 12 camionnettes 4 x 2 avec cabine d'équipe et boîte allongée pour l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie.

Toutefois, compte tenu des besoins réels survenus durant la période de ce contrat, un montant additionnel de 3 411,70 \$, soit l'équivalent de 3,5 % de la valeur de ce contrat, est maintenant requis afin d'acquitter les dernières factures de ce fournisseur.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

Résolution CA22 26 0155 : Autoriser une dépense totale de 98 655,45 \$, taxes incluses – Accorder un contrat au même montant à « Location Sauvageau inc. » pour la location de 12 camionnettes 4 x 2 avec cabine d'équipe et boîte allongée pour l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie pour une durée de 3,5 mois – Appel d'offres sur invitation numéro 22-046-AI / 22-19374 (1 soumissionnaire).

Résolution CG21 0666 : Conclure des ententes cadres avec la compagnie de location d'autos Enterprise Canada (Enterprise Rent-A-Car Canada Compagny) (lot 1) et Locations Sauvageau inc. (lot 5) pour la location à court terme de camionnettes, de voitures et de fourgonnettes, pour une durée de 12 mois, avec deux options de prolongation de 12 mois - Montant estimé des ententes : 1 973 831,87 \$, taxes et variation des quantités incluses - Appel d'offres public 21-18919 (2 soumissionnaires pour le lot 1 et 1 soumissionnaire pour le lot 5).

Résolution CE21 1890 : Conclure des ententes cadres avec les firmes ci-après désignées, plus bas soumissionnaires conformes pour chacun des articles, d'une durée de 12 mois avec deux options de prolongation de 12 mois, lesquelles s'engagent à fournir à la Ville, sur demande, la location à court terme de camionnettes, de voitures et de fourgonnettes, pour les sommes maximales indiquées en regard de chacune d'elles, conformément aux documents

de l'appel d'offres public 21-18919.

Résolution CM21 1272 : Conclure des ententes cadres avec la compagnie de location d'autos Entreprise Canada (Entreprise Rent-A-Car Canada Compagny) (lot 1) et Locations Sauvageau inc. (lot 5) pour la location à court terme de camionnettes, de voitures et de fourgonnettes, pour une durée de 12 mois, avec deux options de prolongation de 12 mois - Montant estimé des ententes : 1 973 831,87 \$, taxes et variation des quantités incluses - Appel d'offres public 21-18919 (2 soumissionnaires pour le lot 1 et 1 soumissionnaire pour le lot 5).

## **DESCRIPTION**

Le présent sommaire a pour but d'autoriser une dépense additionnelle de 3 411,70 \$ à « Location Sauvageau inc. » à la suite de l'appel d'offres sur invitation numéro 22-046-AI / 22-19374 visant la location de 12 camionnettes 4 x 2 avec cabine d'équipe et boîte allongée pour une durée de trois mois et demi.

Étant donné que les besoins réels pour véhiculer les employés qui travaillent à ce plan de propreté durant la période de ce contrat ont été plus élevés que ceux estimés lors de l'appel d'offres, nous n'avons d'autres choix que de demander au Conseil d'autoriser une dépense additionnelle de 3 411,70 \$ à la suite de l'appel d'offres sur invitation numéro 22-046-AI / 22-19374 accordé à « Location Sauvageau inc. » pour la location de 12 camionnettes 4 x 2 avec cabine d'équipe et boîte allongée pour l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie.

## **JUSTIFICATION**

À cette époque, les ententes-cadres offertes par la Ville ne répondaient pas à nos besoins spécifiques pour des boîtes allongées et des cabines d'équipe. Ce faisant, il avait donc été requis de procéder à l'appel d'offres sur invitation 11-046-AI / 22-19374 pour combler ce besoin.

Cette demande d'autorisation d'une dépense additionnelle pour ce contrat est rendu nécessaire compte tenu des besoins réels pour véhiculer les employés qui travaillent à ce plan de propreté durant la période de ce contrat.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Conformément à la résolution CA22 26 0155, le contrat initial pour la location de 12 camionnettes 4 x 2 avec cabine d'équipe et boîte allongée pour une durée de trois mois et demi prévoyait une dépense maximale de 98 655,45 \$, taxes incluses. Dans les faits, compte tenu des besoins réels survenus durant la période de ce contrat, la dépense réelle de ce contrat a été de 102 067,15 \$, taxes incluses. En conséquence, la présente demande d'une dépense additionnelle vise la différence entre ces deux (2) montants, soit 3 411,70 \$. Cette différence représente 3,5 % de la valeur du contrat initial.

Cette dépense additionnelle sera imputée à la Division de la Voirie.

## **MONTRÉAL 2030**

Ce dossier contribue indirectement à l'atteinte des résultats en lien avec la priorité numéro 19 de Montréal 2030, car il vise à offrir à l'ensemble des Montréalaises et Montréalais des milieux de vie sécuritaires et de qualité et une réponse de proximité à leurs besoins.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

N/A

## **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

N/A

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

N/A

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

N/A

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite des vérifications effectuées, la signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :

Rosemont - La Petite-Patrie , Direction des relations avec les citoyens\_des services administratifs et du greffe (Nadine GIRARD)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Pierre DUBOIS, Rosemont - La Petite-Patrie

Lecture :

Pierre DUBOIS, 4 avril 2023

---

### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Gilles LANDRY  
chef(fe) de division - parcs et horticulture  
(arrondissement)

### **ENDOSSÉ PAR**

Hugo NAPPERT  
directeur(trice) - travaux publics en  
arrondissement

Le : 2023-04-03



**Dossier # : 1239940001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie , Direction des travaux publics , Division des parcs et des installations
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver une dépense totale de 28 626,36 \$, taxes incluses - Accorder un contrat au même montant à la compagnie « Du vert au rouge inc. » pour l'entretien horticole de certains parcs et espaces verts de l'arrondissement de Rosemont-La-Petite-Patrie pour la saison 2023, avec deux options de renouvellement pour les années 2024 et 2025 - Appel d'offres public 23-19852 / NRS 23-017-TP (3 soumissionnaires)

Il est recommandé :

D'accorder un contrat à la compagnie « Du vert au rouge inc. » pour l'entretien horticole de certains parcs et espaces verts de l'arrondissement de Rosemont-La-Petite-Patrie pour la saison 2023, avec deux options de renouvellement pour les années 2024 et 2025 - Appel d'offres public 23-19852 / 23-017-TP (3 soumissionnaires);

D'autoriser à cette fin une dépense de 28 626,36 \$, taxes incluses;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

**Signé par** Catherine ROUSSEAU Le 2023-04-21 14:31

**Signataire :**

Catherine ROUSSEAU

Directrice Entretien de l'éclairage de la signalisation et du marquage de la  
chaussée

Rosemont - La Petite-Patrie , Direction de l'entretien de l'éclairage\_de la  
signalisation et du marquage de la chaussée

**IDENTIFICATION****Dossier # :1239940001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie , Direction des travaux publics , Division des parcs et des installations
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver une dépense totale de 28 626,36 \$, taxes incluses - Accorder un contrat au même montant à la compagnie « Du vert au rouge inc. » pour l'entretien horticole de certains parcs et espaces verts de l'arrondissement de Rosemont-La-Petite-Patrie pour la saison 2023, avec deux options de renouvellement pour les années 2024 et 2025 - Appel d'offres public 23-19852 / NRS 23-017-TP (3 soumissionnaires)

**CONTENU****CONTEXTE**

Soucieuse d'offrir des aménagements paysagers de qualité, la Division des parcs effectue des travaux d'entretien qui contribuent à mettre en valeur les espaces verts et ainsi répondre aux besoins d'amélioration de la biodiversité et en faire des lieux agréables à vivre. Dépassant sa capacité de fonctionnement, l'Arrondissement requiert l'aide d'un prestataire de service pour l'entretien de certains parcs et espaces verts pour l'année 2023, afin de s'assurer de la croissance et la pérennité de ses aménagements paysagers, avec deux options de renouvellement pour les années 2024 et 2025.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

N/A

**DESCRIPTION**

Dans un objectif d'assurer la viabilité et la pérennité des aménagements paysagers des parcs de l'arrondissement, et d'en faire des lieux agréables pour les citoyens, il est nécessaire d'effectuer différentes tâches tout au long de la saison horticole, s'étendant sur une période d'environ sept (7) mois. Ainsi, l'entreprise « Du vert au rouge inc. » aura pour mandat de faire l'entretien horticole de certains parcs et espaces verts de l'arrondissement pour l'année 2023, avec une option pour deux années supplémentaires.

Les travaux prévus dans le cadre de ce contrat sont les suivants :

- nettoyage printanier;
- désherbage régulier des plates-bandes;
- ajout de compost et de paillis dans les plates-bandes;
- taille des arbustes et végétaux;
- ramassage des déchets;
- fermeture automnale.

**JUSTIFICATION**

En 2022, après un appel d'offres public non concluant (aucun soumissionnaire), un contrat de gré à gré a été octroyé pour répondre aux besoins d'entretien horticole de quelques parcs de l'arrondissement. Pour s'assurer d'obtenir le meilleur prix, avec deux options de renouvellement pour une année chacune, l'appel d'offres publics 23-19852 a été lancé. L'appel d'offres 23-19852 a été publié dans le journal Le Devoir et dans le Système électronique d'appel d'offres (SEAO), le 8 mars 2023. Sur cinq (5) preneurs du cahier des charges, seulement trois (3) soumissionnaires ont déposé leur proposition, représentant 60 % des preneurs. L'ouverture des soumissions a été effectuée le 28 mars 2023.

Trois soumissions sont administrativement conformes :

- Du vert au rouge inc : montant soumissionné 28 626,36 \$, taxes incluses;
- 9190-8673 Québec inc (Les entreprises Roseneige) : montant soumissionné 101 932,24 \$, taxes incluses;
- Multifleurs Plus : montant soumissionné 195 965,39 \$, taxes incluses.

Firmes soumissionnaires	Prix de base	Autre (taxes)	Total
Du vert au rouge inc.	24 897,90 \$	3 728,46 \$	28 626,36 \$
9190-8673 Québec inc.	88 656,00 \$	13 276,24 \$	101 932,24 \$
Multifleurs Plus	170 441,74 \$	25 523,65 \$	195 965,39 \$
<b>Estimation des professionnels</b>	34 121,82 \$	5 109,74 \$	39 231,56 \$
<b>Coût moyen des soumissions conformes (\$)</b> <i>((total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions))</i>			108 841,33 \$
<b>Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%)</b> <i>((coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / la plus basse) x 100</i>			280,21 %
<b>Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$)</b> <i>(la plus haute conforme - la plus basse conforme)</i>			167 339,03 \$
<b>Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%)</b> <i>((la plus haute conforme - la plus basse) / la plus basse) x 100</i>			584,56 %
<b>Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$)</b> <i>(la plus basse conforme - estimation)</i>			-10 605,20 \$
<b>Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%)</b> <i>((la plus basse conforme - estimation) / estimation) x 100</i>			-27,03 %
<b>Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$)</b> <i>(la deuxième plus basse - la plus basse)</i>			73 305,88 \$
<b>Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%)</b> <i>((la deuxième plus basse - la plus basse) / la plus basse) x 100</i>			256,08 %

La plus basse soumission conforme représente une diminution de 27,03 % des coûts en comparaison à l'estimation effectuée, écart non négligeable. Cette estimation était basée sur les coûts d'un contrat similaire accordé en 2022 lors d'un contrat de gré à gré, avec une majoration de 5 % en raison de la hausse des coûts de l'an dernier relativement à l'essence. Cependant, bien qu'il s'agissait de travaux similaires dans les deux cas, le contrat octroyé en 2022 était d'une envergure légèrement plus faible avec une surface à entretenir équivalente à 1605 m<sup>2</sup>, alors que la présente soumission représente une surface à entretenir équivalente à 1671 m<sup>2</sup>. Ainsi, il est probable que cette diminution des coûts du plus bas soumissionnaire conforme soit attribuable à une volonté de reconquérir le marché et ainsi d'avoir plus de contrats avec la Ville de Montréal.

La dépense nette liée à ce contrat de service d'entretien horticole étant inférieure à 500 000 \$, l'évaluation de risques a été effectuée par la direction concernée, qui a identifié un risque non significatif et ce, conformément à l'encadrement administratif en vigueur (Directive no C-OG-APP-D-21-001).

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Le montant total pour ce contrat à « Du vert au rouge inc. » est de 28 626,36 \$, taxes incluses. Les crédits requis sont prévus au budget de fonctionnement de la de la Division des parcs de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie.

Deux options de renouvellement pour les années 2024 et 2025 ont été prévues. Le montant total pour les deux renouvellements sera calculé en fonction de l'IPC (indice des prix à la consommation) en vigueur au moment de chacun de ces renouvellements. L'estimation du contrat octroyé incluant les deux options de renouvellement est de 123 677,50 \$, taxes incluses.

### **MONTRÉAL 2030**

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

N/A

### **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

N/A

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

N/A

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Octroi du contrat au CA : 1er mai 2023

Début du contrat : entre le 15 avril et le 15 mai 2023

Fin du contrat : au plus tard le 15 octobre 2023

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Validation du processus d'approvisionnement :  
Service de l'approvisionnement , Direction acquisition (Pierre L'ALLIER)

Certification de fonds :  
Rosemont - La Petite-Patrie , Direction des relations avec les citoyens\_des services administratifs et du greffe (Zakaria HAMRAOUI)

---

## Autre intervenant et sens de l'intervention

---

## Parties prenantes

Lecture :

---

### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Gerald POUMEROL  
Agent technique en horticulture et  
arboriculture

### **ENDOSSÉ PAR**

Hugo NAPPERT  
directeur(trice) - travaux publics en  
arrondissement

Le : 2023-04-05



**Dossier # : 1237059002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie , Direction des relations avec les citoyens_des services administratifs et du greffe , Bureau des élus
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser une dépense de 650 \$, taxes en sus, pour la participation de deux élus à la 35e édition du gala ESTim qui se tiendra le 11 mai 2023.

Il est recommandé :

D'autoriser une dépense de 650 \$ (taxes en sus), pour les frais relatifs à la participation des élus suivants, à la *35e édition du Gala ESTim*, qui se tiendra le 11 mai 2023 :

- M. François Limoges, maire de l'arrondissement Rosemont-La Petite-Patrie
- M. Jocelyn Pauzé, conseiller de la ville - district Marie-Victorin

D'autoriser le remboursement d'une somme de 325,00 \$ (taxes en sus) à chacun des participants.

D'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au présent dossier.

**Signé par** Catherine ROUSSEAU Le 2023-04-21 17:20

**Signataire :**

Catherine ROUSSEAU

---

Directrice Entretien de l'éclairage de la signalisation et du marquage de la  
chaussée  
Rosemont - La Petite-Patrie , Direction de l'entretien de l'éclairage\_de la  
signalisation et du marquage de la chaussée

**IDENTIFICATION**

Dossier # :1237059002

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie , Direction des relations avec les citoyens_des services administratifs et du greffe , Bureau des élus
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser une dépense de 650 \$, taxes en sus, pour la participation de deux élus à la 35e édition du gala ESTim qui se tiendra le 11 mai 2023.

**CONTENU****CONTEXTE**

ESTim en est à sa 35e édition!

Ce concours s'adresse aux gens d'affaires du territoire de la Chambre de commerce de l'Est de Montréal. Il a pour objectif de reconnaître publiquement des entreprises et des organisations qui se sont distinguées par leur leadership, leur détermination et leur réussite. Il vise également à célébrer la fierté et le sentiment d'appartenance au territoire.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

N/A

**DESCRIPTION**

Le présent sommaire est requis afin d'autoriser la dépense découlant de la participation de deux membres du Cabinet des élus, à la 35e édition du Gala ESTim qui se tiendra le 11 mai prochain, à la Tohu.

M. François Limoges, maire de l'arrondissement Rosemont--La Petite-Patrie  
M. Jocelyn Pauzé, conseiller de la ville - district Marie-Victorin

Édition présentielle : 325 \$ (taxes en sus, prix membre) / personne

**JUSTIFICATION**

Le point culminant de ce concours annuel est la soirée de dévoilement des lauréats et lauréates qui aura lieu en mai 2023.

Pourquoi participer:

- Bénéficier d'une visibilité importante et d'une notoriété auprès du milieu des affaires en plus

de faire rayonner l'organisation;

- Valoriser l'organisation et développer le sentiment d'appartenance de l'équipe de travail ;
- Profiter de la reconnaissance des pairs, y compris les membres du jury;
- Mettre en valeur les réalisations et faire le bilan des activités et du fonctionnement de l'entreprise;
- Accroître la notoriété au sein de la communauté de l'est de Montréal.

#### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Voir l'intervention afin de connaître l'imputation de la dépense.

#### **MONTRÉAL 2030**

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle, compte tenu de sa nature administrative.

#### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

N/A

#### **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

N/A

#### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

N/A

#### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

N/A

#### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

#### **VALIDATION**

##### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :

Rosemont - La Petite-Patrie , Direction des relations avec les citoyens\_des services administratifs et du greffe (Dat-Minh TRUONG)

---

## Autre intervenant et sens de l'intervention

---

## Parties prenantes

Lecture :

---

### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Nelly BARBOZA  
Chargée de secrétariat

### **ENDOSSÉ PAR**

Élyse DESFOSSÉS  
Chef de division ressources humaines

Le : 2023-04-13



**Dossier # : 1237059003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie , Direction des relations avec les citoyens_des services administratifs et du greffe , Bureau des élus
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser une dépense approximative de 1700 \$, taxes incluses, pour la participation d'un élu à la Commission des assises annuelles de l'UMQ, sous le thème « L'incontournable gouvernement de proximité » qui se tiendra du 3 au 5 mai 2023, à Gatineau.

Il est recommandé :

D'autoriser une dépense approximative de 1700 \$ (taxes incluses), pour les frais relatifs à la participation d'un élu à la Commission des assises annuelles de l'UMQ, sous le thème « *L'incontournable gouvernement de proximité* » qui se tiendra du 3 au 5 mai prochain, à Gatineau :

- M. François Limoges, Maire de l'arrondissement Rosemont-La Petite-Patrie

D'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au présent dossier.

**Signé par** Daniel LAFOND **Le** 2023-04-20 18:12

**Signataire :**

Daniel LAFOND

---

Directeur d'arrondissement  
Rosemont - La Petite-Patrie , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

Dossier # :1237059003

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie , Direction des relations avec les citoyens_des services administratifs et du greffe , Bureau des élus
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser une dépense approximative de 1700 \$, taxes incluses, pour la participation d'un élu à la Commission des assises annuelles de l'UMQ, sous le thème « L'incontournable gouvernement de proximité » qui se tiendra du 3 au 5 mai 2023, à Gatineau.

**CONTENU****CONTEXTE**

L'Union des municipalités du Québec présente la 101e édition de ses assises annuelles sur le thème « *L'incontournable gouvernement de proximité* ». Avec leur vision, leur agilité et leur capacité d'innover, les municipalités occupent un rôle structurant pour relever les défis d'aujourd'hui. Agissant au quotidien sur les enjeux climatiques, sociaux et économiques, le milieu municipal est un acteur clé, engagé et déterminé pour développer le Québec et ses régions.

Plus que jamais, la municipalité est l'incontournable gouvernement de proximité.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

N/A

**DESCRIPTION**

Le présent sommaire est requis afin d'autoriser l'élu à participer à la 101e édition des assises annuelles de l'UMQ sur le thème « *L'incontournable gouvernement de proximité* », qui se tiendra du 3 au 5 mai prochain :

M. François Limoges, Maire de l'arrondissement Rosemont-La Petite-Patrie

Forum - tarif *complet* (3 jours) : 820 \$ (taxes en sus) / personne  
Hébergement du maire: +/- 686,32 \$ (taxes incluses)

**JUSTIFICATION**

Les Assises 2023 présenteront un forum, huit conférences et de nombreuses activités

plénières où des spécialistes du milieu municipal, des personnalités publiques et de renom seront invitées à interagir sur le thème « *L'incontournable gouvernement de proximité* ». Chaque année, le conseil d'administration de l'UMQ mandate la Commission des assises annuelles afin d'assurer l'organisation de l'événement le plus attendu du monde municipal et le plus important congrès en ce domaine.

#### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

N/A

#### **MONTRÉAL 2030**

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle, compte tenu de sa nature administrative.

#### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

N/A

#### **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

N/A

#### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

N/A

#### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

N/A

#### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

#### **VALIDATION**

##### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
Rosemont - La Petite-Patrie , Direction des relations avec les citoyens\_des services administratifs et du greffe (Dat-Minh TRUONG)

---

##### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Nelly BARBOZA  
Chargée de secrétariat

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2023-04-13

Élyse DESFOSSES  
Chef de division ressources humaines



**Dossier # : 1237059004**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie , Direction des relations avec les citoyens_des services administratifs et du greffe , Bureau des élus
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Ratifier une dépense de 375 \$, taxes incluses, pour la participation d'un élu à la 2e édition du Sommet Climat de Montréal qui se tiendra les 9 et 10 mai 2023.

Il est recommandé :

De ratifier une dépense de 375 \$ (taxes incluses), pour les frais relatifs à la participation de l'élu suivant à la **2e édition du Sommet Climat de Montréal** qui se déroulera les 9 et 10 mai 2023, à Montréal.

- M. François Limoges, maire de l'arrondissement Rosemont--La Petite-Patrie

D'autoriser le remboursement d'une somme de 375 \$ au participant.

D'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au présent dossier.

**Signé par** Daniel LAFOND **Le** 2023-04-20 18:12

**Signataire :** Daniel LAFOND

\_\_\_\_\_  
Directeur d'arrondissement  
Rosemont - La Petite-Patrie , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION****Dossier # :1237059004**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie , Direction des relations avec les citoyens_des services administratifs et du greffe , Bureau des élus
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Ratifier une dépense de 375 \$, taxes incluses, pour la participation d'un élu à la 2e édition du Sommet Climat de Montréal qui se tiendra les 9 et 10 mai 2023.

**CONTENU****CONTEXTE**

La 2e édition du Sommet Climat Montréal se déroulera les 9 et 10 mai 2023 au Grand Quai du Port de Montréal. Ce grand rendez-vous annuel vise à accélérer l'action climatique de la métropole d'ici 2030. Ce sera également le moment pour faire état des progrès réalisés depuis la dernière édition.

En réponse au fort engouement de la société civile pour la 1re édition, cette 2e édition sera encore plus ambitieuse et mettra sur une programmation bâtie avec une vingtaine de partenaires clés. Elle donnera aussi lieu à de nouveaux engagements d'envergure et structurants pour la métropole.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

n/a

**DESCRIPTION**

Le présent sommaire est requis afin de ratifier la dépense de 375 \$ découlant de la participation du maire de l'arrondissement à la 2e édition du Sommet Climat Montréal qui se déroulera les 9 et 10 mai 2023 au Grand Quai du Port de Montréal

M. François Limoges, maire de l'arrondissement Rosemont--La Petite-Patrie

Édition présentielle du 10 mai 2023 : 375 \$ (taxes incluses)

**JUSTIFICATION**

Ce sont des centaines de participant.e.s et des dizaines de panélistes qui seront réuni.e.s pour trouver des pistes de solutions et de leviers pour, entre autres :

- Accélérer la décarbonation des bâtiments et des transports;
- Transiter vers une mobilité durable qui soit aussi équitable;
- Renforcer le rôle du milieu des affaires et de la finance dans la lutte contre les changements climatiques;
- Faire de la lutte contre les changements climatiques un vecteur de lutte aux inégalités, notamment en matière d'adaptation;
- Accroître la part de la philanthropie et du secteur de la santé dans l'effort climatique de la métropole.

#### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Voir l'intervention afin de connaître l'imputation de la dépense.

#### **MONTRÉAL 2030**

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle, compte tenu de sa nature administrative.

#### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

n/a

#### **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

n/a

#### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

n/a

#### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

n/a

#### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

#### **VALIDATION**

##### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :

Rosemont - La Petite-Patrie , Direction des relations avec les citoyens\_des services administratifs et du greffe (Zakaria HAMRAOUI)

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Nelly BARBOZA  
Chargée de secrétariat

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2023-04-13

Élyse DESFOSES  
Chef de division ressources humaines



**Dossier # : 1239971001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie , Direction du développement du territoire et des études techniques , Division des études techniques
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Offrir au conseil municipal de prendre en charge la conception et la réalisation des travaux associés au remplacement des entrées de service en plomb (RESEP) côté public et privé et au programme complémentaire de planage-revêtement (PCPR), sur la rue Masson entre la 1 <sup>re</sup> Avenue et la 7 <sup>e</sup> Avenue, pour 2024, dans l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie, en vertu du deuxième alinéa de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4)

**IL EST RECOMMANDÉ :**

D'offrir au conseil municipal de prendre en charge la conception et la réalisation des travaux associés au remplacement des entrées de service en plomb (RESEP) côté public et privé et au programme complémentaire de planage-revêtement (PCPR), sur la rue Masson entre la 1<sup>re</sup> Avenue et la 7<sup>e</sup> Avenue, pour 2024, dans l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie, en vertu du deuxième alinéa de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4).

**Signé par** Catherine ROUSSEAU Le 2023-04-21 14:39

**Signataire :** Catherine ROUSSEAU

\_\_\_\_\_  
Directrice Entretien de l'éclairage de la signalisation et du marquage de la  
chaussée  
Rosemont - La Petite-Patrie , Direction de l'entretien de l'éclairage\_de la  
signalisation et du marquage de la chaussée

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1239971001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie , Direction du développement du territoire et des études techniques , Division des études techniques
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Offrir au conseil municipal de prendre en charge la conception et la réalisation des travaux associés au remplacement des entrées de service en plomb (RESEP) côté public et privé et au programme complémentaire de planage-revêtement (PCPR), sur la rue Masson entre la 1re Avenue et la 7e Avenue, pour 2024, dans l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, en vertu du deuxième alinéa de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4)

**CONTENU**

**CONTEXTE**

L'Arrondissement prévoit construire une rue piétonne et partagée sur la rue Masson entre la 5<sup>e</sup> et la 6<sup>e</sup> Avenue, en intégrant la mise en valeur de l'église Saint-Esprit-de-Rosemont, lieu emblématique du Vieux-Rosemont, la construction de saillies locales aux intersections et le réaménagement de l'intersection de la rue Masson et de la 2<sup>e</sup> Avenue. Montréal s'est engagé à assurer un meilleur partage de la rue en faveur des piétons et de l'utilisation de modes de transport alternatifs à l'automobile. Afin d'en accélérer la mise en oeuvre et de développer la culture et le savoir-faire montréalais en la matière, la contribution de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie est souhaitable pour accroître la réalisation des travaux. Pour ces raisons, l'Arrondissement recommande la réalisation d'un projet intégré en ajoutant les travaux de remplacement des entrées de service en plomb (RESEP) et les travaux du programme complémentaire de planage-revêtement (PCPR) entre la 1re Avenue et la 7<sup>e</sup> Avenue, sur la rue Masson. Le but primordial est de faire plusieurs interventions dans un seul projet.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

Résolution CM21 0443 - 20 avril 2021 - Accepter les offres de service à venir des conseils d'arrondissement afin de prendre en charge la réalisation des travaux d'aqueduc et d'égout sur les réseaux d'eau secondaires de la Ville ainsi que sur les terrains privés où les entrées de service en plomb doivent être remplacées en vertu du Règlement 20-030, conformément à l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec.

**DESCRIPTION**

Sans s'y limiter, les interventions résultant des travaux de RESEP sont les suivants :

- remplacement des branchements d'eau en plomb ou en acier galvanisé en

contact ou ayant été en contact avec du plomb dans la section privée conformément au règlement 20-030;

- reconstruction de trottoirs, si requise;
- réfection de coupes dans la chaussée et dans la partie privée;
- réfection arrière du trottoir (Asphalte - dalle de béton - pavé de béton - bordure de béton, etc.), si requise;
- réfection ponctuelle de branchement de service d'égout, si requise.

Sans s'y limiter, les interventions résultant des travaux du programme complémentaire de planage-revêtement ( PCPR ) sont les suivants :

- planage de la chaussée;
- décontamination de la fondation supérieure de la chaussée;
- pavage de la chaussée;
- section des cheminées de chambre de vanne à remplacer ou niveler, si requise;
- section de puisard à remplacer ou niveler, si requise;
- section de cheminée de regard à remplacer ou niveler, si requise.

## **JUSTIFICATION**

Le 23 octobre 2019, la Ville de Montréal annonçait la bonification d'un plan d'action pour l'élimination des entrées de service en plomb (ESP) adopté en 2007.

L'une de ces mesures consiste à rendre obligatoire le remplacement de la section privée de l'entrée de service en plomb à partir de 2021.

Puisque la compétence de la reconstruction des infrastructures souterraines est celle du Conseil municipal, une délégation en vertu de l'article 85 de la Charte est requise afin de permettre à l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie de réaliser ces travaux.

La compétence des travaux du programme complémentaire de planage-revêtement (PCPR) relève du Conseil municipal. Une délégation, en vertu de l'article 85 de la Charte est requise afin de permettre à l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie de réaliser ces travaux.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Les coûts des travaux pour le remplacement des entrées de service en plomb seront entièrement assumés par la Direction de la gestion des actifs (DGA).

Les coûts des travaux pour la réhabilitation de la chaussée seront entièrement assumés par la Division de la gestion stratégique ses actifs (DGSA).

## **MONTRÉAL 2030**

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle, puisque ce dossier est une procédure administrative.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Ne s'applique pas.

## **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

Ne s'applique pas.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Ne s'applique pas.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Plans et devis : mars à octobre 2023  
Appel d'offres travaux : octobre 2023  
Octroi du contrat de travaux : décembre 2023  
Réalisation des travaux : été 2024

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Christophe PART, Service de l'eau  
Patrick RICCI, Service des infrastructures du réseau routier

Lecture :

Christophe PART, 13 avril 2023  
Patrick RICCI, 12 avril 2023

---

### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Joseph KHADIGE  
ingenieur(e)

### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2023-04-11

Gyslaine DÉZIEL  
Directrice du développement du territoire et  
des études techniques



**Dossier # : 1239971003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie , Direction du développement du territoire et des études techniques , Division des études techniques
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser une dépense de 77 047,05 \$, taxes incluses, pour la rétention de services professionnels, pour la réalisation des documents d'exécution, pour le remplacement des entrées de service en plomb (RESEP) et les travaux du programme complémentaire de planage-revêtement (PCPR) de la rue Masson, entre la 1re Avenue et la 7e Avenue, dans le cadre du projet intégré du PIRPP de la rue Masson, conformément à l'entente-cadre 20-18138-2 intervenue entre la Ville et « FNX-Innov inc.» (Résolution CM20 0987)

**IL EST RECOMMANDÉ :**

D'autoriser une dépense de 77 047,05 \$, taxes incluses, pour la rétention de services professionnels, pour la réalisation des documents d'exécution, pour le remplacement des entrées de service en plomb (RESEP) et les travaux du programme complémentaire de planage-revêtement (PCPR) de la rue Masson, entre la 1re Avenue et la 7e Avenue dans le cadre du projet intégré du PIRPP de la rue Masson, conformément à l'entente-cadre 20-18138-2 intervenue entre la Ville et « FNX-Innov inc. » (Résolution CE20 1578).

**Signé par** Daniel LAFOND **Le** 2023-04-20 17:28

**Signataire :**

Daniel LAFOND

---

Directeur d'arrondissement  
Rosemont - La Petite-Patrie , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1239971003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie , Direction du développement du territoire et des études techniques , Division des études techniques
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser une dépense de 77 047,05 \$, taxes incluses, pour la rétention de services professionnels, pour la réalisation des documents d'exécution, pour le remplacement des entrées de service en plomb (RESEP) et les travaux du programme complémentaire de planage-revêtement (PCPR) de la rue Masson, entre la 1 <sup>re</sup> Avenue et la 7 <sup>e</sup> Avenue, dans le cadre du projet intégré du PIRPP de la rue Masson, conformément à l'entente-cadre 20-18138-2 intervenue entre la Ville et « FNX-Innov inc.» (Résolution CM20 0987)

**CONTENU**

**CONTEXTE**

L'Arrondissement souhaite construire une rue piétonne et partagée sur la rue Masson, entre la 5<sup>e</sup> et la 6<sup>e</sup> Avenue, en intégrant la mise en valeur de l'église Saint-Esprit-de-Rosemont, lieu emblématique du Vieux-Rosemont, la construction de saillies locales aux intersections et le réaménagement de l'intersection de la rue Masson et de la 2<sup>e</sup> Avenue. Montréal s'est engagée à assurer un meilleur partage de la rue en faveur des piétons et de l'utilisation de modes de transport alternatifs à l'automobile. Afin d'en accélérer la mise en oeuvre et de développer la culture et le savoir-faire montréalais en la matière, la contribution de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie est souhaitable pour accroître la réalisation des travaux.

L'Arrondissement souhaite intégrer les travaux du programme complémentaire de planage-revêtement (PCPR) et les travaux de remplacement des entrées de service en plomb (RESEP) afin d'exécuter plusieurs travaux en simultané sur la rue Masson entre la 1<sup>re</sup> et la 7<sup>e</sup> Avenue.

Les objectifs du projet sont les suivants :

- redonner aux citoyens un espace public sécuritaire et agréable au cœur du quartier Vieux-Rosemont en créant un « noyau villageois »;
- dégager l'espace public et l'ouvrir à la déambulation et à la détente des usagers;
- réduire la place que prend l'automobile dans l'espace urbain, pour favoriser les piétons;
- sécuriser les déplacements et rééquilibrer la part modale de la circulation automobile;
- favoriser l'appropriation du lieu, accroître les interactions citoyennes et encourager les nouvelles activités d'expression et d'utilisation de l'espace dégagé;

- révéler le potentiel d’animation et d’appropriation du site par la collectivité;
- améliorer l’ambiance et la qualité de l’expérience de fréquentation de l’espace pour tous les citoyens, y compris les personnes à mobilité réduite;
- stimuler l’activité et le dynamisme de la Promenade Masson, qui avec le développement résidentiel et l’arrivée de nouvelles familles, ont vu une augmentation et une diversification de sa clientèle et de ses besoins;
- définir l’emplacement entre la 5<sup>e</sup> et la 6<sup>e</sup> Avenue, comme le cœur du quartier et comme zone de repos;
- intégrer les principes du développement durable et de l’analyse différenciée, selon les sexes à la réflexion et aux aménagements;
- mettre en valeur le patrimoine bâti significatif au cœur de l’artère commerciale historique du Vieux-Rosemont;
- privilégier une approche innovante qui correspond à l’identité du site et du quartier;
- améliorer significativement la condition des rues du réseau artériel;
- remplacer les entrées de service en plomb.

## **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CA20 26 0233 - 5 octobre 2020 - Annuler l'appel d'offres public RPPS20-04051-OP ayant pour titre « Conception et élaboration des plans et devis de la rue piétonne et partagée de la rue Masson (Les Quais Masson) ».

CA20 26 0266 - 2 novembre 2020 - Autoriser une dépense totale de 68 778,05 \$, taxes incluses - Octroyer un contrat de services professionnels du même montant à « Projet Paysage inc. », pour l'élaboration des concepts d'aménagements de la rue piétonne et partagée de la rue Masson (Les Quais Masson) - Approbation d'une convention de services à cette fin (RPPS20-09097-GG).

CA22 26 0024 - 7 mars 2022-Conclure des ententes-cadres de services professionnels avec les firmes suivantes : « FNX-Innov inc. » (792 705,26 \$, taxes incluses - Contrat 1) et « IGF Axiom inc. » (733 786,55 \$, taxes incluses-Contrat 2), pour la réalisation d'études, pour la réalisation de plans et devis ainsi que pour la gestion et la surveillance de chantiers - Appel d'offres public numéro RPPS21-11094-OP (3 soumissionnaires).

CA22 26 0201 - 6 septembre 2022 - Autoriser une dépense de 298 935 \$, taxes incluses, pour la rétention de services professionnels pour la réalisation des documents d'exécution pour la rue piétonne et partagée sur la rue Masson entre la 5e et 6e Avenue, ainsi que l'intersection 2e Avenue et Masson - Les Quais Masson, conformément à l'entente-cadre RPPS21-11094-OP intervenue entre la Ville et « FNX-Innov » (Résolution CA22 26 0024) - Autoriser un virement de crédits entre divers projets du PDI.

CM20 0987 - 19 octobre 2020 - Conclure des ententes-cadres de services professionnels avec les firmes suivantes : Les Services EXP inc. (8 310 278,03 \$), FNX-INNOV inc. (8 569 546,65 \$) et SNC- Lavalin inc. (8 577 871,53 \$), toutes, taxes incluses, pour la conception de travaux d'infrastructures routières d'égout, d'eau potable, de voirie, d'aménagement urbain et d'éclairage de rues sur le territoire de l'agglomération de Montréal/Appel d'offres public 20-18138 (6 soum., 5 conformes)/Autoriser le Directeur de la Direction des infrastructures à prolonger les contrats pour un maximum de deux prolongations de 12 mois, et ce, uniquement si au terme des 36 mois, les dépenses autorisées n'ont pas été épuisées.

1239971001 - mai 2023 - Offrir au conseil municipal de prendre en charge la conception et la réalisation des travaux associés au remplacement des entrées de service en plomb (RESEP) côté public et privé et au programme complémentaire de planage-revêtement (PCPR), sur la rue Masson entre la 1re Avenue et la 7e Avenue, pour 2024, dans l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, en vertu du deuxième alinéa de l'article 85 de la Charte de la Ville

de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4).

## DESCRIPTION

La firme est mandatée pour la réalisation des documents d'exécution (plans, cahier des charges et autres) pour la rue piétonne et partagée sur la rue Masson entre la 5e et la 6e Avenue, ainsi que pour l'intersection de la 2e Avenue et la rue Masson - Les Quais Masson. De plus, les travaux intégrés sont les travaux du programme complémentaire de planage - revêtement (PCPR) et les travaux de remplacement des entrées de service en plomb (RESEP) afin d'exécuter plusieurs travaux en simultané sur la rue Masson, entre la 1re et la 7e Avenue.

Les travaux consistent à :

- mettre la chaussée au même niveau que les trottoirs;
- augmenter le verdissement de la rue Masson par une augmentation de la canopée;
- construire des intersections surélevées à la 5e et la 6e Avenue;
- élargir les trottoirs nord et sud sur Masson;
- mettre en valeur l'église par un éclairage : installer un nouvel éclairage;
- mettre un nouveau revêtement de chaussée en pavé de béton uniforme avec les trottoirs;
- bonifier les surfaces horticoles;
- réaménager l'intersection de la 2e Avenue et la rue Masson en intégrant des rappels à l'aménagement prévu entre la 5e et la 6e Avenue;
- construire des infrastructures pour la gestion durable des eaux pluviales;
- installer un mobilier urbain signature reprenant le style art-déco de l'église Saint-Esprit-de-Rosemont;
- construire des saillies aux intersections de la 5e et la 6e Avenue;
- remplacer les entrées de service en plomb;
- faire le planage-pavage de la 1re Avenue à la 5e et de la 6e à la 7e Avenue.

Les livrables sont les suivants :

- les documents d'exécution à 50 % d'avancement;
- les documents d'exécution à 90 % d'avancement;
- les documents d'exécution à 100 % d'avancement;
- la gestion durant l'appel d'offres.

## JUSTIFICATION

L'utilisation d'une firme externe est requise pour réaliser la conception. L'Arrondissement n'a pas les ressources nécessaires pour réaliser ce mandat.

## ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût de la dépense est de 77 047,05 \$, taxes incluses, soit un coût net de 70 354,22 \$, lorsque diminué des ristournes fédérales et provinciales.

La dépense est prévue être partagée équitablement par le Central entre la Direction de la gestion des infrastructures urbaines et des entraves et la Direction de la Gestion des Actifs, soit respectivement 38 523,53 \$, taxes incluses.

	Total	DGA	DGIU
Services Professionnels (taxes incluses)	<b>77 047,05 \$</b>	38 523,53 \$	38 523,53 \$
Total (taxes nettes)	<b>70 354,22 \$</b>	35 177,11 \$	35 177,11 \$

Le coût de la dépense assumée par la Direction de la gestion des infrastructures urbaines et des entraves (DGIUE) est financé par le règlement d'emprunt 17-074 - Travaux planage et revêtement artériel (CM 17 0802).

Le coût de la dépense assumée par la Direction de la gestion des actifs (DGA) est financé par le règlement d'emprunt 22-046 - Programme de renouvellement des réseaux secondaires d'aqueduc et d'égouts (CM22 1338).

Le budget net requis pour donner suite à ce dossier est prévu et disponible au PDI 2023-2032, pour l'octroi de ce contrat et est réparti comme suit :

Programme	2021	2022	2023	2024	2025	TOTAL
55856 - Programme complémentaire de planage-revêtement - Artériel	0	0	36	0	0	36
18100 - Programme de renouvellement des réseaux secondaires d'aqueduc et d'égouts	0	0	36	0	0	36

### **MONTRÉAL 2030**

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030 et des engagements en changements climatiques.

Le présent projet est en lien avec le Plan stratégique triennal 2030 de l'Arrondissement intitulé : La transition écologique dans Rosemont–La Petite-Patrie, agir pour l'avenir ! Pour faire de RPP un acteur à part entière de la transition écologique, ce plan stratégique, centré sur une mission, une vision et des valeurs, vient consolider une démarche globale qui touchera l'ensemble des services et des pratiques de l'Arrondissement.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

N/A

### **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

N/A

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Une opération de communication sera élaborée par l'Arrondissement lors des différentes étapes du projet. Les intervenants seront informés de la portée des travaux ainsi que des délais de réalisation.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Plans et devis : mars à octobre 2023  
Appel d'offres travaux : octobre 2023  
Octroi du contrat de travaux : décembre 2023  
Réalisation des travaux : été 2024

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs

### **VALIDATION**

## **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Florentina ILIUTA)

---

## **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

## **Parties prenantes**

Patrick RICCI, Service des infrastructures du réseau routier  
Christophe PART, Service de l'eau

Lecture :

Christophe PART, 13 avril 2023

---

### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Joseph KHADIGE  
ingenieur(e)

### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2023-04-11

Guylaine DÉZIEL  
Directrice du développement du territoire et  
des études techniques



**Dossier # : 1230717004**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie , Direction des relations avec les citoyens_des services administratifs et du greffe , Division des ressources humaines
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Prendre acte du rapport consolidé des décisions déléguées pour la période du 1er au 31 mars 2023, des listes des bons de commande approuvés et des listes des demandes de paiement pour la période comptable du 25 février 2023 au 24 mars 2023 et des listes des virements de crédits pour la période du 1er au 31 mars 2023, en vertu du Règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCA-23).

IL est recommandé :

De prendre acte du rapport consolidé des décisions déléguées pour la période du 1er au 31 mars 2023, des listes des bons de commande approuvés et des listes des demandes de paiement pour la période comptable du 25 février 2023 au 24 mars 2023 et des listes des virements de crédits pour la période du 1er au 31 mars 2023, en vertu du Règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCA-23).

**Signé par** Daniel LAFOND **Le** 2023-04-20 17:32

**Signataire :** Daniel LAFOND

\_\_\_\_\_  
Directeur d'arrondissement  
Rosemont - La Petite-Patrie , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION****Dossier # :1230717004****Unité administrative responsable :**

Arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie , Direction des relations avec les citoyens\_des services administratifs et du greffe , Division des ressources humaines

**Niveau décisionnel proposé :**

Conseil d'arrondissement

**Projet :**

-

**Objet :**

Prendre acte du rapport consolidé des décisions déléguées pour la période du 1er au 31 mars 2023, des listes des bons de commande approuvés et des listes des demandes de paiement pour la période comptable du 25 février 2023 au 24 mars 2023 et des listes des virements de crédits pour la période du 1er au 31 mars 2023, en vertu du Règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCA-23).

**CONTENU****CONTEXTE**

Prendre acte du rapport consolidé des décisions déléguées pour la période du 1er au 31 mars 2023, des listes des bons de commande approuvés et des listes des demandes de paiement pour la période comptable du 25 février 2023 au 24 mars 2023 et des listes des virements de crédits pour la période du 1er au 31 mars 2023, en vertu du Règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCA-23)

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CA23 26 0059 : Prendre acte du rapport consolidé des décisions déléguées pour la période du 1er au 28 février 2023, des listes des bons de commande approuvés et des listes des demandes de paiement pour la période comptable du 28 janvier 2023 au 24 février 2023 et des listes des virements de crédits pour la période du 1er au 28 février 2023, en vertu du Règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCA-23).

**DESCRIPTION****JUSTIFICATION****ASPECT(S) FINANCIER(S)****MONTRÉAL 2030**

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle, compte tenu de sa

nature administrative.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

## **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Annie DESJARDINS  
Secrétaire d'unité administrative

#### **ENDOSSÉ PAR**

Élyse DESFOSSÉS  
Chef de division ressources humaines

Le : 2023-04-13



**Dossier # : 1233318001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports et des loisirs
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser un virement de crédits de 22 000 \$ du compte de surplus de gestion affecté - divers destinés à la réalisation de la Fête de la rentrée 2023

Il est recommandé :

D'autoriser un virement de crédits de 22 000 \$ du compte de surplus de gestion affecté - divers pour la réalisation de la Fête de la rentrée 2023.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

**Signé par** Catherine ROUSSEAU Le 2023-04-21 14:19

**Signataire :**

Catherine ROUSSEAU

---

Directrice Entretien de l'éclairage de la signalisation et du marquage de la  
chaussée  
Rosemont - La Petite-Patrie , Direction de l'entretien de l'éclairage\_de la  
signalisation et du marquage de la chaussée

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1233318001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports et des loisirs
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser un virement de crédits de 22 000 \$ du compte de surplus de gestion affecté - divers destinés à la réalisation de la Fête de la rentrée 2023

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Depuis 2018, la Fête de la rentrée convie les citoyennes et les citoyens à venir à la rencontre des employés municipaux pour découvrir les services offerts par l'Arrondissement. Pour l'édition 2023, le comité de la fête souhaite proposer la réalisation de l'événement en septembre prochain.

Le présent dossier a pour objectif d'autoriser un virement de crédits de 22 000 \$ du compte de surplus de gestion affecté - divers pour la réalisation de la Fête de la rentrée 2023.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CA22 260088 - 2 mai 2022

Autoriser un virement de crédits total de 37 000 \$ du compte de surplus de gestion affecté - divers dont 22 000 \$ destinés à la réalisation de la Fête de la rentrée 2022 et 15 000 \$ destinés à l'animation dans le secteur de la 9e Avenue [GDD1223318002].

**DESCRIPTION**

Le projet de la Fête de la rentrée est un événement extérieur citoyen visant à promouvoir l'ensemble des activités offertes à la population. Pour l'année 2023, la fête aura lieu en septembre 2023 au parc du Père-Marquette et se voudra une occasion de proposer une panoplie d'activités telles qu'un spectacle de lancement de la saison culturelle automnale de la Maison de la culture, la démonstration de la flotte de véhicules de la Direction des travaux publics, des kiosques informatifs (services de l'Arrondissement et des organismes locaux) et des animations culturelles et de loisirs.

**JUSTIFICATION**

Dans le cadre du projet d'événement citoyen, l'Arrondissement souhaite promouvoir et humaniser l'ensemble de ses services, et ce, en allant à la rencontre de la population. Cet événement organisé par du personnel de l'Arrondissement permet également de reconnaître le travail des employés et favoriser la collaboration entre les différentes directions. Par ailleurs, l'événement répond à plusieurs actions du plan d'action de loisir 2021-2025 de l'Arrondissement, notamment l'action « 3.1.3 Cultiver la transversalité et la coopération interdirections dans l'Arrondissement » et l'action « 3.4.3 Organiser un événement annuel qui

met en valeur le loisir ». Elle répond également aux orientations du plan d'action culturel 2021-2025 de l'Arrondissement qui sont : « orientation 2, Promouvoir un accès local à la culture et l'orientation 3 », « Développer les actions artistiques et culturelles hors les murs ».

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Un virement de crédits budgétaires provenant du compte de surplus de gestion affecté - divers totalisant 22 000 \$, net de ristournes, est nécessaire pour permettre la réalisation du projet visé par le présent dossier décisionnel.

### **MONTRÉAL 2030**

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030, des engagements en changements climatiques et des engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Le projet sera présenté pour avis aux différents services et intervenants concernés. Il sera balisé en conformité avec la réglementation municipale et les encadrements administratifs d'usage. Le projet aura un impact positif sur la qualité de vie. Il a pour objectif d'offrir un milieu de vie animé, agréable et sécuritaire.

### **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

Dans la situation actuelle, le projet sera soumis à l'approbation des autorités compétentes et adaptés aux contraintes sanitaires en vigueur.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Les citoyennes et citoyens seront informés de ce projet via les différents outils de communications (affiches, bulletin, plates-formes Web)

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Signature ententes : mai à août 2023

- Réalisation : septembre 2023
- Bilan et recommandations : novembre 2023

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :

Rosemont - La Petite-Patrie , Direction des relations avec les citoyens\_des services administratifs et du greffe (Dat-Minh TRUONG)

---

## Autre intervenant et sens de l'intervention

---

## Parties prenantes

Lecture :

---

### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Michel ST-PIERRE  
Agent de développement

### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2023-03-31

Martin SAVARIA  
Directeur de la culture des sports des loisirs  
et du développement social



**Dossier # : 1237145002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture_des bibliothèques et de l'expertise
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 20 a) prendre des mesures adéquates visant à sauvegarder, protéger et mettre en valeur le patrimoine culturel et naturel ainsi qu'à favoriser la diffusion des savoirs et des connaissances qui les distinguent
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser un virement de crédits budgétaires de 22 686,12 \$ du compte de surplus de gestion affecté - divers afin de procéder à l'achat de lampes DEL pour la salle d'exposition de la maison de la culture

Il est recommandé :

D'autoriser un virement de crédits budgétaires de 22 686,12 \$ du compte de surplus de gestion affecté - divers afin de procéder à l'achat de lampes DEL pour actualiser l'ancien système d'éclairage de la salle d'exposition de la maison de la culture de Rosemont-La Petite-Patrie, au printemps 2023;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

**Signé par** Catherine ROUSSEAU Le 2023-04-21 14:20

**Signataire :**

Catherine ROUSSEAU

Directrice Entretien de l'éclairage de la signalisation et du marquage de la  
chaussée

Rosemont - La Petite-Patrie , Direction de l'entretien de l'éclairage\_de la  
signalisation et du marquage de la chaussée

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1237145002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture_des bibliothèques et de l'expertise
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 20 a) prendre des mesures adéquates visant à sauvegarder, protéger et mettre en valeur le patrimoine culturel et naturel ainsi qu'à favoriser la diffusion des savoirs et des connaissances qui les distinguent
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser un virement de crédits budgétaires de 22 686,12 \$ du compte de surplus de gestion affecté - divers afin de procéder à l'achat de lampes DEL pour la salle d'exposition de la maison de la culture

**CONTENU**

**CONTEXTE**

La maison de la culture de Rosemont–La Petite-Patrie, inaugurée en 1987 dans un bâtiment d'intérêt patrimonial, est un instrument de diffusion culturelle multidisciplinaire qui participe à la vie de quartier. Elle présente chaque année cinq expositions d'artistes professionnels dans sa salle d'exposition. Dotée d'équipements devenus désuets, la salle d'exposition n'a connu aucune amélioration technique significative depuis longtemps et de ce fait, le système d'éclairage incandescent, arrivé en fin de vie utile, rend difficile et coûteux le maintien d'une offre de service professionnelle et sécuritaire.

Le présent dossier décisionnel vise à approuver un virement de crédits budgétaires permettant de remplacer les lampes d'éclairage par un modèle de technologie récente.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

Sans objet

**DESCRIPTION**

Le système d'éclairage actuel de la salle d'exposition de la maison de la culture de Rosemont–La Petite-Patrie, composé de lampes à incandescence, impose à l'équipe en place un entretien très fréquent et des manipulations relevant d'anciennes méthodes de travail en raison de sa désuétude. De plus, les pièces de rechange deviennent de plus en plus difficiles à dénicher. Dans un horizon de très court terme, ces pièces ne seront plus disponibles sur le

marché et le système d'éclairage ne sera plus fonctionnel.

Un nouveau système d'éclairage à diodes électroluminescentes (DEL) permettra d'avoir un éclairage adapté à une salle d'exposition digne de ce nom avec un éclairage sans variation de teinte et une gradation d'intensité indépendante sur chaque lampe. L'installation simplifiée et la durée de vie prolongée permettront une réduction de la charge de travail du personnel, et ce, en augmentant sa sécurité. À titre d'exemple, il sera désormais possible d'installer plusieurs lampes sur le même circuit, ce qui diminue les manipulations de fils au-dessus du grillage d'accrochage en hauteur.

De plus, le passage à la technologie DEL permettra une économie significative d'énergie, tout en augmentant la durée de vie des lampes et en apportant une meilleure qualité d'éclairage, plus uniforme et facile à opérer.

## **JUSTIFICATION**

Le budget de fonctionnement de la maison de la culture est déjà entièrement employé à la réalisation de la saison culturelle régulière. Afin de procéder à la mise à jour des équipements techniques, il est nécessaire d'obtenir des crédits budgétaires additionnels.

Le système d'éclairage actuel est composé d'ampoules dispendieuses, qui brûlent rapidement, dont le remplacement nécessite un technicien et qui fournit un éclairage qui n'est pas à la hauteur d'un rendu professionnel.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Un virement de crédits budgétaires provenant du compte de surplus de gestion affecté - divers totalisant 22 686,12 \$, net de ristournes, est requis pour permettre la réalisation du projet.

## **MONTRÉAL 2030**

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030, mais est non applicable face aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle et aux engagements en changements climatiques.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Sans autorisation du virement des crédits budgétaires requis, le système d'éclairage actuel de la salle d'exposition de la maison de la culture ne pourra être remplacé et continuera de représenter une charge de travail anormalement élevée et coûteuse pour l'Arrondissement et de mettre en péril la qualité de l'éclairage et la préservation des œuvres des artistes lors des expositions.

## **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

Sans objet

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Sans objet

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

printemps 2023 : réception de la commande

juin 2023 : installation des lampes dans la salle d'exposition par l'équipe technique de la

maison de la culture

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :

Rosemont - La Petite-Patrie , Direction des relations avec les citoyens\_des services administratifs et du greffe (Dat-Minh TRUONG)

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Parties prenantes**

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Anik ROBICHAUD-GAUVIN  
Agente culturelle

#### **ENDOSSÉ PAR**

Alain LAVOIE  
Chef de division - Gestion des installations

Le : 2023-04-11



**Dossier # : 1236743007**

**Unité administrative responsable :** Arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie , Direction des travaux publics , Division de la voirie

**Niveau décisionnel proposé :** Conseil d'arrondissement

**Projet :** -

**Objet :** Autoriser un virement de crédits de 2 483 286,09 \$ en provenance du surplus de gestion divers vers le budget de fonctionnement de la Direction des travaux publics, soit un montant de 1 318 660,09 \$ pour la Division de la voirie et un montant de 1 164 626 \$ pour la Division des parcs

Il est recommandé :

D'autoriser un virement de crédits de 2 483 286,09 \$ en provenance du surplus de gestion divers vers le budget de fonctionnement de la Direction des travaux publics, soit un montant de 1 318 660,09 \$ pour la Division de la voirie et un montant de 1 164 626 \$ pour la Division des parcs.

**Signé par** Catherine ROUSSEAU Le 2023-04-21 14:27

**Signataire :** Catherine ROUSSEAU

Directrice Entretien de l'éclairage de la signalisation et du marquage de la  
chaussée

Rosemont - La Petite-Patrie , Direction de l'entretien de l'éclairage\_de la  
signalisation et du marquage de la chaussée

**IDENTIFICATION****Dossier # :1236743007**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie , Direction des travaux publics , Division de la voirie
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser un virement de crédits de 2 483 286,09 \$ en provenance du surplus de gestion divers vers le budget de fonctionnement de la Direction des travaux publics, soit un montant de 1 318 660,09 \$ pour la Division de la voirie et un montant de 1 164 626 \$ pour la Division des parcs

**CONTENU****CONTEXTE**

Une des conséquences de la COVID-19 aura été, sans contredit, la prise de conscience des gens sur l'importance d'avoir des espaces extérieurs adaptés à leurs attentes et leurs besoins. En effet, l'expérience des deux (2) derniers étés nous a démontré que nos citoyens ont profité et fréquenté davantage nos espaces publics extérieurs. Ayant vécu les plaisirs associés à profiter davantage de nos espaces publics extérieurs mis à leur disposition, nous demeurons convaincu que nos citoyens auront les mêmes attentes que celles des deux (2) dernières années.

C'est dans cette optique que la Direction des travaux publics a soumis à la Direction d'arrondissement, un plan d'action afin de bonifier le volet propreté de notre offre de service pour la saison estivale de 2023. Ce plan d'action vise autant les activités de propreté reliées à la Division de la voirie que de celles reliées à la Division des parcs. Ces activités additionnelles n'ayant pas été prévues au budget de fonctionnement pour l'année 2023, nous sommes donc dans l'obligation de demander au Conseil d'autoriser un virement de crédits de 2 483 286,09 \$ en provenance du surplus de gestion divers vers le budget de fonctionnement de la Direction des travaux publics.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

Résolution CA22 26 0092 : Autoriser un virement de crédits de 1 200 000 \$ en provenance du surplus de gestion divers vers le budget de fonctionnement de la Direction des travaux publics, soit un montant de 900 000 \$ pour la Division de la voirie et un montant de 300 000 \$ pour la Division des Parcs.

Résolution CA22 26 0128 : Autoriser un virement de crédits de 1 528 212 \$ en provenance du surplus de gestion affecté divers vers le budget de fonctionnement de la Direction des travaux publics, soit un montant de 610 450 \$ pour la Division de la voirie et un montant de 917 762 \$ pour la Division des Parcs.

**DESCRIPTION**

À la suite du virement de crédits, la Direction des travaux publics sera en mesure de faire la location de véhicules et/ou l'achat d'équipements, d'octroyer certains contrats, ainsi que d'augmenter les effectifs nécessaires pour bonifier principalement les activités suivantes :

Pour la Division de la voirie :

- Ajout d'une escouade afin d'améliorer la propreté dans les ruelles et leurs abords;
- Augmentation des budgets pour l'enlèvement des graffitis;
- Ajout d'inspecteurs afin d'assurer une meilleure surveillance du territoire;
- Bonification des opérations nids-de-poule.

Pour la Division des parcs :

- Bonification de la propreté et de l'entretien des parcs;
- Sécurisation du Réseau-Vert;
- Embellissement des espaces extérieurs par l'ajout de bacs à fleurs;
- Entretien additionnel et arrosage de saillies, de saillies drainantes et autres aménagements favorisant la biodiversité.

## **JUSTIFICATION**

La Direction des travaux publics n'a pas le budget requis pour procéder aux opérations reliées à l'offre de propreté bonifiée pour la saison estivale de 2023.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Ce virement de crédits de 2 483 286,09 \$ en provenance du surplus de gestion divers vers le budget de fonctionnement de la Direction des travaux publics sera réparti entre les deux divisions de la façon suivante :

- Division de la voirie : 1 318 660,09 \$
- Division des parcs : 1 164 626 \$

Les crédits non utilisés seront retournés au surplus de gestion divers.

## **MONTRÉAL 2030**

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats en lien avec la priorité numéro 19 de Montréal 2030, car il vise à offrir à l'ensemble des Montréalaises et Montréalais des milieux de vie de qualité et une réponse de proximité à leurs besoins.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Sans ce virement de crédit, la Direction des travaux publics ne sera pas en mesure de bonifier son offre de service en matière de propreté pour la saison estivale de 2023.

## **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

Une des conséquences de la COVID-19 aura été, sans contredit, la prise de conscience des gens sur l'importance d'avoir des espaces extérieurs adaptés à leur attentes et leurs besoins. En effet, l'expérience des deux (2) derniers été nous a démontré que nos citoyens ont profité et fréquenté davantage nos espaces publics extérieurs. Ayant vécu les plaisirs associés à profiter davantage de nos espaces publics extérieurs mis à leur disposition, nous demeurons convaincu que nos citoyens auront les mêmes attentes que celles des deux (2) dernières années.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

N/A

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Lorsque les fonds au surplus seront disponibles, une demande additionnelle de virement de crédits sera faite au conseil, afin de financer ces activités bonifiées de propreté pour les mois subséquents.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :

Rosemont - La Petite-Patrie , Direction des relations avec les citoyens\_des services administratifs et du greffe (Zakaria HAMRAOUI)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Gilles LANDRY, Rosemont - La Petite-Patrie

Lecture :

---

### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Pierre DUBOIS  
c/d voirie - arrondissement

### **ENDOSSÉ PAR**

Hugo NAPPERT  
directeur(trice) - travaux publics en  
arrondissement

Le : 2023-04-05



**Dossier # : 1237178002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports et des loisirs
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Édicter six ordonnances - Programmation d'événements publics : « 6H en coeur », « Show de ruelle », « Journée nationale des patriotes - Pique-nique électronique », « Piano Public », « Distribution fleurs », « Fête du vélo », « Les samedis pour emporter », « Inauguration du parc Annie-Montgomery », « Événement cycliste un Tour la Nuit », « Tour de l'Île de Montréal », « Activités pique-nique élèves », « Fête journée d'ouverture saison baseball », « Cinéma de plein air », « Spectacles de la SDC Petite-Italie-Marché Jean-Talon », « Fête Saint-Antoine », « Marché Masson des produits locaux», « MaBrasserie, Ma St-Jean », « Fête nationale de Rosemont-Petite-Patrie », « Fête nationale du Québec à Montréal », « Fête nationale LRRCR », « Cinéma sous les étoiles », « Ciné-parc Dante », « Indiscrétions publiques », « Jeudis shows », « Ital Auto Fest », « Théâtre La Roulotte », « Marchés Engagés », « Fausse balle » et « Course de nuit « Night rice » » et approuver la convention 6H en coeur

D'édicter, en vertu du Règlement sur le bruit et les nuisances (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20), l'ordonnance 2023-26 \_\_\_\_\_ jointe à la présente, permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur selon les sites, les dates et l'horaire des événements indiqués dans le tableau en annexe;

D'édicter, en vertu du Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., chapitre P-1, articles 3 et 8), l'ordonnance 2023-26 \_\_\_\_\_ jointe à la présente, permettant de vendre des articles promotionnels, de la nourriture et des boissons alcooliques ou non ainsi que de consommer des boissons alcooliques selon les sites, les dates et l'horaire des événements indiqués dans le tableau en annexe;

D'édicter, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., c. C-4.1, article 3), l'ordonnance 2023-26 \_\_\_\_\_ jointe à la présente, permettant la fermeture de rues selon les sites, les dates et l'horaire des événements indiqués dans le tableau en annexe;

D'édicter, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., c. C-4.1, article 3), l'ordonnance 2023-26 \_\_\_\_\_ jointe à la présente, permettant le ralentissement de la circulation selon les sites, les dates et l'horaire des événements indiqués dans le

tableau en annexe;

D'édicter, en vertu du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie (O1-279, article 521, par. 5), l'ordonnance 2023-26 \_\_\_\_\_ jointe à la présente, permettant l'installation de bannières et de fanions portant le nom de l'événement et des partenaires selon le site, les dates et l'horaire des événements indiqués dans le tableau en annexe;

D'édicter, en vertu du Règlement sur la propreté et sur la protection du domaine public et du mobilier urbain (R.R.V.M. c. P-12.2, article 7), l'ordonnance 2023-26 \_\_\_\_\_ jointe à la présente, permettant de peindre, avec de la peinture soluble à l'eau, sur les trottoirs et sur la surface de la chaussée de la rue selon les sites, les dates et l'horaire des événements indiqués dans le tableau en annexe;

D'approuver la convention 6H en coeur.

**Signé par** Catherine ROUSSEAU Le 2023-04-21 14:28

**Signataire :**

Catherine ROUSSEAU

\_\_\_\_\_  
Directrice Entretien de l'éclairage de la signalisation et du marquage de la  
chaussée

Rosemont - La Petite-Patrie , Direction de l'entretien de l'éclairage\_de la  
signalisation et du marquage de la chaussée

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1237178002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports et des loisirs
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Édicter six ordonnances - Programmation d'événements publics : « 6H en coeur », « Show de ruelle », « Journée nationale des patriotes - Pique-nique électronique », « Piano Public », « Distribution fleurs », « Fête du vélo », « Les samedis pour emporter », « Inauguration du parc Annie-Montgomery », « Événement cycliste un Tour la Nuit », « Tour de l'Île de Montréal », « Activités pique-nique élèves », « Fête journée d'ouverture saison baseball », « Cinéma de plein air », « Spectacles de la SDC Petite-Italie-Marché Jean-Talon », « Fête Saint-Antoine », « Marché Masson des produits locaux », « MaBrasserie, Ma St-Jean », « Fête nationale de Rosemont-Petite-Patrie », « Fête nationale du Québec à Montréal », « Fête nationale LRRCR », « Cinéma sous les étoiles », « Ciné-parc Dante », « Indiscrétions publiques », « Jeudis shows », « Ital Auto Fest », « Théâtre La Roulotte », « Marchés Engagés », « Fausse balle » et « Course de nuit « Night rice » » et approuver la convention 6H en coeur

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Nous présentons un dossier comportant des événements qui se dérouleront sur le territoire de l'arrondissement en 2023. Nous demandons l'aval du conseil d'arrondissement pour autoriser l'occupation du domaine public, pour une période temporaire, pour chacun des événements identifiés au tableau ci-joint et pour déroger aux règlements suivants :

- Règlement sur le bruit et les nuisances, R.R.V.M., chapitre B-3, article 20;
- Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public, R.R.V.M., chapitre P-1, articles 3 et 8;
- Règlement sur la circulation et le stationnement, R.R.V.M., chapitre C-4.1, article 3 pour la fermeture de rue;
- Règlement sur la circulation et le stationnement, R.R.V.M., chapitre C-4.1, article 3 pour le ralentissement de la circulation;
- Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont—La Petite-Patrie, 01-279, article 521, par. 5;
- Règlement sur la propreté et sur la protection du domaine public et du mobilier urbain, R.R.V.M. c. P-12.2, article 7.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CA23 260019 - 6 février 2023, pour des demandes similaires concernant le Règlement sur le bruit et les nuisances, R.R.V.M., chapitre B-3, article 20, le Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public, R.R.V.M et le Règlement sur la propreté et sur la protection du domaine public et du mobilier urbain R.R.V.M. c. P-12.2, article 7 « Rose glace », « Grand weekend givré 18 février 2023 », « Grand weekend givré 19 février 2023 », « Exposition de violettes africaines et gesnériacées », « Défi YMCA », « Candy Course 5K », « Course 3, 2, 1 GO! - 2023 » et « OCM Dr. Clown » - Approuver l'entente avec la Fondation du CHU Ste-Justine ( 1228954015 )

CA22 260162 - 4 juillet 2022, pour des demandes similaires concernant le Règlement sur le bruit et les nuisances, R.R.V.M., chapitre B-3, article 20, le Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public, R.R.V.M, le Règlement sur la circulation et le stationnement R.R.V.M., c. C-4.1, article 3 pour le ralentissement de la circulation et pour la fermeture de rues et le Règlement sur la propreté et sur la protection du domaine public et du mobilier urbain R.R.V.M. c. P-12.2, article 7 « Une année d'apprentissage à l'école de musique Saint-Zotique », « Les Cinémas fins d'mois », « La Buvette chez Biquette », « Procession religieuse de Ste-Vierge-Marie-de L'Assomption », « Festival des récoltes», « Cinémas plein air », « Festival Ukrainien de Montréal », « Grand tournoi médiéval », « Marathon de Montréal », « Triathlon d'hiver de la Fondation CHU Ste-Justine » et approuver les ententes avec Candy course 5K, ItalfestMtl et Course Nocturne ( 1228954008 )

CA22 260096 - 2 mai 2022, pour des demandes similaires concernant le Règlement sur le bruit et les nuisances, R.R.V.M., chapitre B-3, article 20, le Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public, R.R.V.M., chapitre P-1, articles 3 et 8, le Règlement sur la circulation et le stationnement, R.R.V.M., chapitre C-4.1, article 3 pour le ralentissement de la circulation et pour la fermeture de rues et le Règlement sur la propreté et sur la protection du domaine public et du mobilier urbain, R.R.V.M. c. P-12.2, article 7 « Rue-école sur la 9e Avenue », « Pianos publics de Montréal », « Les Extras », « Cross Country Maisonneuve Édition 2022 », « Inauguration de l'oeuvre d'art au parc Lafond », « Pique-nique Festif », « Événement cycliste un Tour la Nuit », « Journée d'ouverture Baseball Grand Rosemont », « Tour de l'Île de Montréal », « Corpuscule danse », « Fête National de Rosemont-La Petite-Patrie », « Tournoi provincial atome St-Esprit Rosemont », « Atmosph'Aire », « Concert Campbell », « Les Marchés Engagés », « Théâtre La Roulotte », « La Rentrée », « Masson en fête » et « Festival des arts de ruelle #FAR2022 » et approuver l'entente avec Fillactive ( 1227178002 )

CA 19 260262 - 12 août 2019, pour des demandes similaires concernant le *Règlement sur le bruit et les nuisances, R.R.V.M., chapitre B-3, article 2*, le *Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public, R.R.V.M*, le *Règlement sur la circulation et le stationnement* (R.R.V.M., c. C-4.1, article 3) pour le ralentissement de la circulation et pour la fermeture de rue, le *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie 01-279*, article 521, par. 5, le *Règlement sur la propreté et sur la protection du domaine public et du mobilier urbain* R.R.V.M. c. P-12.2, article 7 « Une année d'apprentissage à l'école de musique Saint-Zotique », « Les Cinémas fins d'mois », « La Buvette chez Biquette », « Procession religieuse de Ste-Vierge-Marie-de L'Assomption », « Festival des récoltes», « Cinémas plein air », « Festival Ukrainien de Montréal », « Grand tournoi médiéval », « Marathon de Montréal », « Triathlon d'hiver de la Fondation CHU Ste-Justine » et approuver les ententes avec Candy course 5K, ItalfestMtl et Course Nocturne ( 1197699003 )

## DESCRIPTION

Les événements sont de nature culturelle, ludique, récréative et sportive. L'occupation du domaine public peut se réaliser de différentes façons : occupation en tout ou en partie d'une place ou d'un parc, fermeture d'une ou de plusieurs rues ou une combinaison des deux, comme l'occupation simultanée d'un parc et d'une rue.

## JUSTIFICATION

La présentation d'événements sur le domaine public s'inscrit dans une perspective d'amélioration de la qualité de vie de la population montréalaise. Ces événements contribuent à l'épanouissement de la population en favorisant la rencontre citoyenne dans un cadre convivial ainsi que l'accès aux diverses expériences culturelles. Ces activités génèrent une affluence et contribuent au rayonnement de l'arrondissement.

Afin de réaliser les événements, plusieurs autorisations sont nécessaires, par exemple : le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur permettra la présentation de divers spectacles. La vente d'aliments, d'articles promotionnels et de boissons alcooliques ou non, permettra aux organismes d'autofinancer leurs activités et d'augmenter la valeur ajoutée de leur événement.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Les activités des différents événements sont entièrement sous la responsabilité financière et logistique des promoteurs. L'Arrondissement offre un soutien logistique, selon ses capacités, à même les budgets de fonctionnement des services municipaux concernés.

### **MONTRÉAL 2030**

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030, des engagements en changements climatiques, et des engagements en inclusion sociale, en équité et en accessibilité universelle.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Les événements répertoriés dans le tableau de l'annexe A, en pièce jointe, seront présentés pour avis aux différents services et intervenants concernés afin de négocier l'approbation des plans d'installation. Ils seront balisés en conformité avec la réglementation municipale et les encadrements administratifs d'usage.

### **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

Les événements devront être ajustés en fonction de l'évolution de la situation sanitaire occasionnée par la COVID-19 en vigueur au moment de leur réalisation. Toutes les mesures sanitaires devront être scrupuleusement respectées.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Les ordonnances seront publiées sur le site Internet de l'Arrondissement.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Réalisation des événements :

- des rencontres de coordination avec les services concernés seront tenues avant les événements, si nécessaire;
- les permis autorisant les événements sur le domaine public seront émis par la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social et la Direction des travaux publics de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie.

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite des vérifications effectuées, la signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements

administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Isabelle DESJARDINS  
Agente de projets

#### **ENDOSSÉ PAR**

Alain LAVOIE  
Chef de division - Gestion des installation

Le : 2023-04-14

**Dossier # : 1227007003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie , Direction du développement du territoire et des études techniques , Division de l'urbanisme_des permis et de l'inspection
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie (RCA-148), un projet de résolution autorisant la construction d'un bâtiment résidentiel de 93 logements et d'une hauteur de cinq étages, bâtiment situé sur le lot 3 795 031 sur la rue des Carrières - Demande de permis numéro 3003096642

**IL EST RECOMMANDÉ :**

D'adopter en vertu du *Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de Rosemont-La Petite-Patrie (RCA-148)*, le projet de résolution suivant :

1° D'autoriser pour la propriété composée du lot vacant 3 795 031, adjacent à la rue des Carrières :

- a) la construction d'un bâtiment d'une hauteur maximale de cinq étages et de 16,1 m, en dérogation aux articles 8, 9 et 10 du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Rosemont-Petite-Patrie (01-279)* qui prescrit un maximum de trois étages et de 12,5 m de hauteur dans la zone visée;
- b) l'aménagement d'un maximum de 93 logements, en dérogation aux articles 121, 130 et 139 du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Rosemont-Petite-Patrie (01-279)* qui prescrit un maximum de huit logements dans la zone visée;
- c) l'occupation d'un équipement mécanique (transformateur sur socle - TSS) en cour avant sans écran visuel végétalisé entre l'équipement et la voie publique, en dérogation à l'article 339 du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Rosemont-Petite-Patrie (01-279)* qui prescrit un écran constitué d'arbres, d'arbustes ou de graminées.

2° D'assortir les autorisations prévues au précédent paragraphe aux conditions suivantes :

- a) Fournir un rapport d'expertise sur la qualité du sol et un plan de réhabilitation conditionnel à l'émission du permis;
- b) Fournir un plan de rétention des eaux de pluie sur le site conditionnel à l'émission du permis;

- c) Fournir un plan de gestion des déchets du bâtiment afin de s'assurer de la minimisation des contenants destinés aux collectes ainsi que de l'efficacité des collectes conditionnelles à l'émission du permis;
- d) Mettre en place les mesures de protection contre le bruit à l'intérieur des logements telles que proposées par l'étude de climat sonore (étude acoustique) réalisée par « MJM CONSEILLERS EN ACOUSTIQUE INC. » jointe à l'annexe A et proposant notamment des types de matériaux, une épaisseur minimale ainsi que des compositions particulières de fenêtres à respecter ;
- e) Fournir à l'ensemble des logements un système d'air climatisé.

3° D'assortir les autorisations prévues aux paragraphes 1° à une révision architecturale conformément au titre VIII du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Rosemont-Petite-Patrie* (01-279). Aux fins de la délivrance d'un permis pour un projet visé à ce paragraphe, les critères d'aménagement additionnels suivants s'appliquent :

- a) Assurer la qualité architecturale du projet, en prévoyant des matériaux de qualités;
- b) Prévoir des aménagements de qualité et s'adressant à toutes les classes d'âge dans la cour centrale, afin d'assurer l'aménagement d'un espace privé de qualité pour tous;
- c) Favoriser l'aménagement de talus dans la cour centrale afin de permettre le développement d'arbres à moyen ou grand déploiement;
- d) Favoriser l'aménagement des équipements mécaniques au niveau du toit et traiter les sorties mécaniques comme des composantes architecturales des façades;
- e) Favoriser un aménagement de qualité et esthétique afin de réduire l'impact visuel de l'équipement mécanique en cour avant.

4° D'obliger le propriétaire à respecter les conditions prévues ci-dessus et, à défaut de se conformer aux obligations résultant de la présente résolution, les dispositions pénales du *Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble* (RCA-148) s'appliquent.

5° De mandater le secrétaire d'arrondissement afin de tenir une séance publique de consultation.

Nonobstant les éléments ci-dessus décrits, le projet devra se conformer en tout point à la réglementation applicable.

Ce projet est susceptible d'approbation référendaire.

**Signé par** Daniel LAFOND Le 2023-02-24 10:59

**Signataire :**

Daniel LAFOND

---

Directeur d'arrondissement  
Rosemont - La Petite-Patrie , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1227007003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie , Direction du développement du territoire et des études techniques , Division de l'urbanisme_des permis et de l'inspection
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie (RCA-148), un projet de résolution autorisant la construction d'un bâtiment résidentiel de 93 logements et d'une hauteur de cinq étages, bâtiment situé sur le lot 3 795 031 sur la rue des Carrières - Demande de permis numéro 3003096642

**CONTENU**

**CONTEXTE**

**VALIDATION**

**Intervenant et sens de l'intervention**

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Adina IACOB  
secrétaire- recherchiste



**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1227007003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie , Direction du développement du territoire et des études techniques , Division de l'urbanisme_des permis et de l'inspection
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie (RCA-148), un projet de résolution autorisant la construction d'un bâtiment résidentiel de 93 logements et d'une hauteur de cinq étages, bâtiment situé sur le lot 3 795 031 sur la rue des Carrières - Demande de permis numéro 3003096642

**CONTENU**

**CONTEXTE**

En date du 1er décembre 2021, la Direction du développement du territoire et des études techniques a reçu une demande d'autorisation, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) pour le développement du lot vacant 3 795 031.

Le lot vacant 3 795 031 d'une superficie de 2 506,5 m<sup>2</sup> (26 979,74 pi<sup>2</sup>) se situe le long de la rue des Carrières, entre les rues Chambord et de Lanaudière. Ce dernier est vacant depuis déjà plusieurs années.

Le conseil d'arrondissement qui est saisi de la demande peut adopter une résolution autorisant l'occupation et la construction d'un bâtiment en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA-148), en suivant le processus prévu aux articles 145.36 et suivant de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme. La demande implique des dérogations au *Règlement d'urbanisme de Rosemont–Petite-Patrie* (01-279) quant à l'usage, à la hauteur en étages et en mètre.

Un premier projet de six étages avait fait l'objet d'une consultation publique le 19 mai 2022 et d'une première adoption le 2 mai, mais a finalement été révisé afin de proposer un projet de cinq étages. De ce fait, le projet fait l'objet d'un nouveau processus de PPCMOI.

Le projet est conforme aux orientations et objectifs du Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**CA22 260104** - Adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie (RCA-148), un projet de résolution autorisant la construction d'un nouveau bâtiment résidentiel de 105 logements et d'une hauteur de six étages, bâtiment situé sur le lot 3 795

031 sur la rue des Carrières.

## **DESCRIPTION**

L'objet de la présente résolution vise à permettre la construction d'un bâtiment sur le lot vacant 3 795 031 situé le long de la rue des Carrières, entre les rues Chambord et de Lanaudière. Le projet prévoit la construction d'un bâtiment d'une hauteur de cinq étages hors-sol et de deux niveaux au sous-sol dédiés principalement au stationnement. Le bâtiment aurait une superficie au sol d'environ 1584 m<sup>2</sup>. Le projet est étudié en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble, car il déroge aux normes se rapportant à l'usage, à la hauteur en étages et en mètre.

### **Site et contexte**

Le site à l'étude est vacant et est utilisé depuis plusieurs années comme site d'entreposage des matériaux de construction de toutes sortes et de carcasses de voitures. Il se situe le long de la rue des Carrières en face de l'incinérateur. Le lot est d'une superficie de 2 506,5 m<sup>2</sup> et propose une forme rectangulaire épousant la courbe de la rue des Carrières.

Plusieurs arbres se trouvent sur le site, cependant ces derniers présentent pour la plupart des défauts de structure et ont également poussé à travers la clôture bordant les limites du lot.

À l'ouest du lot à l'étude, un projet résidentiel a été construit dans les dernières années en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble. Ce dernier propose une volumétrie allant jusqu'à six étages de haut. À l'est du lot, un projet résidentiel de plein droit a vu le jour également dans les dernières années proposant une hauteur de quatre étages et mezzanine. Le projet à l'étude vient s'harmoniser au niveau de sa volumétrie et de sa qualité architecturale entre le bâtiment de quatre étages à l'est et celui de six étages à l'ouest.

Le terrain se trouve à proximité du réseau vert des Carrières, des parcs des Carrières et Père-Marquette et à moins de 1 km de marche de la station de métro Rosemont.

Finalement, le site ne figure pas sur la liste des terrains contaminés de la Ville de Montréal. Cependant, à cause de l'utilisation faite dans les dernières années et l'entreposage intensif de matériaux de construction de toute sorte, un rapport sur la qualité du sol sera exigé avant l'émission du permis de construction, afin de confirmer que la qualité des sols du terrain permet un usage résidentiel.

### **Projet**

#### *Cadre bâti*

Le projet proposé prévoit une hauteur de 16,1 m variant entre quatre et cinq étages afin de venir s'implanter entre les deux projets résidentiels existant le long de la rue des Carrières. Au total, 93 logements sont prévus dont 56 proposant une chambre à coucher (60 %), 27 proposant deux chambres à coucher (29 %) et 10 proposant trois chambres à coucher (11 %). Le nombre de logements proposant deux chambres et plus est donc de 37 (40 %) afin de pouvoir héberger de nouvelles familles dans le secteur. De plus, la proximité de différents espaces verts et écoles dans le secteur est idéale pour favoriser la venue des familles. Tous les logements sont également accessibles aux personnes à mobilité réduite par ascenseur.

L'implantation au sol projetée du bâtiment en forme de « C », représente 64 % alors que la densité projetée est de 3.

Le projet présenté déroge au Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Rosemont-Petite-Patrie (01-279) au niveau de l'usage (nombre de logements), de la hauteur en nombre d'étages et en mètre. Par contre, le projet proposé respecte les paramètres d'encadrement du Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal.

#### *Verdissement*

Le projet propose un recul adéquat au niveau de la cour avant afin de permettre la plantation d'arbres à moyen ou grand déploiement. De plus, une cour intérieure sera aménagée afin de venir verdifier le cœur de l'îlot. Finalement, une toiture végétalisée est prévue sur la quasi-totalité de la superficie des toitures, sauf là où se trouveront les équipements mécaniques. Au total, le verdissement au sol représente 24 % du terrain et la plantation de 24 arbres dont cinq en cour intérieure est prévue.

#### *Stationnement*

Le projet propose 85 unités de stationnement intérieures, dont une pour personne à mobilité réduite située à proximité de l'accès pour l'ascenseur.

Pour le stationnement pour vélo, il est proposé 198 unités au sous-sol (un minimum de 2 unités par logement). De plus, douze unités pour stationnement de vélo visiteur sont prévues, dont une partie en cour avant à proximité de l'entrée principale.

Il est aussi proposé au sous-sol, un espace pour la réparation des vélos et un espace pour le nettoyage.

#### *Règlement pour une métropole mixte*

Adopté en avril dernier, le projet prévoit le respect des exigences du règlement pour une métropole mixte.

#### *Réglementation applicable*

##### Plan d'urbanisme :

Affectation du sol : Secteur mixte  
Densité de construction : Secteur 21-T2  
Étages : 3 à 6 étages  
C.O.S : de 1 à 3  
Taux d'implantation au sol : Moyen ou élevé

##### Règlement d'urbanisme (01-279) :

Usages : H.2-4 (usage de la famille habitation, jusqu'à 8 logements)  
Hauteur : 3 à 3 étages - 0 à 12,5 m max.  
Densité : C.O.S. de 0 à 3  
Marges : 1,5 m (latérale), 3 m (arrière)  
Taux d'implantation : 35 % à 70 % max.  
Verdissement : 25 % minimum requis

#### **Dérogations à la réglementation**

Le projet proposé présente la dérogation suivante à l'égard de la réglementation d'urbanisme de l'arrondissement :

	RÉGLEMENTATION (01-	PARAMÈTRE DU	PLAN D'URBANISME
--	---------------------	--------------	------------------

	279)	PROJET	(VILLE)
<b>USAGE</b>	H.2-4 Jusqu'à 8 logements	93 logements prévus	Secteur mixte
<b>HAUTEUR</b>	3 à 3 étages 12,5 m.	5 étages 16,1 m.	3 à 6 étages
<b>DENSITÉ</b>	1 à 3	3	Moyen ou élevé

Le projet déroge aussi à l'article 339 du règlement d'urbanisme visant la localisation et les écrans pour les équipements mécaniques en cour avant.

### Projet particulier de construction

#### Autorisations

- autoriser un nombre de logements supérieur à huit, soit un maximum de 93 logements en dérogation aux articles 121, 130 et 139;
- autoriser une hauteur supérieure à trois étages et 12,5 m, soit un maximum de cinq étages et de 16,1 m en dérogation aux articles 8, 9 et 10 du règlement 01-279;
- autoriser un équipement mécanique en cour avant sans écran végétalisé en dérogation à l'article 339.

#### Conditions

- Fournir un rapport d'expertise sur la qualité du sol et un plan de réhabilitation conditionnel à l'émission du permis;
- Fournir un plan de rétention des eaux de pluie sur le site conditionnel à l'émission du permis;
- Fournir un plan de gestion des déchets du bâtiment afin de s'assurer de la minimisation des contenants destinés aux collectes ainsi que de l'efficacité des collectes conditionnelles à l'émission du permis;
- Fournir une étude acoustique et une qualité supérieure des matériaux, afin d'assurer l'insonorisation des logements et la qualité de vie des occupants telle que des fenêtres avec un vitrage de trois épaisseurs et autres mesures d'atténuation du bruit;
- Fournir à l'ensemble des logements un système d'air climatisé.

#### Révision architecturale

Lors de l'évaluation du Plan d'implantation et d'intégration architecturale, le projet devra tenir compte des critères suivants qui seront ajoutés aux critères existants pour une construction neuve :

- Assurer la qualité architecturale du projet, en prévoyant des matériaux de qualités;
- Prévoir des aménagements de qualité et s'adressant à toutes les classes d'âge dans la cour centrale, afin d'assurer l'aménagement d'un espace privé de qualité pour tous;
- Favoriser l'aménagement de talus dans la cour centrale afin de permettre le développement d'arbres à moyen ou grand déploiement;
- Favoriser l'aménagement des équipements mécaniques au niveau du toit et traiter les sorties mécaniques comme des composantes architecturales des façades;
- Favoriser un aménagement de qualité et esthétique afin de réduire l'impact visuel de l'équipement mécanique en cour avant.

### JUSTIFICATION

La Direction du développement du territoire et des études techniques a analysé la demande de projet particulier, quant au respect des critères d'évaluation énoncés à l'article 9 du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie (RCA-148). Pour être accepté, un projet particulier doit respecter les objectifs du Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal. Le chapitre 21 de la partie II du Plan d'urbanisme précise les objectifs de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie. L'Arrondissement souhaite favoriser des constructions et des aménagements écologiques et durables sur son territoire. Pour ce faire, il mise, notamment, sur les éléments suivants :

- la performance énergétique des bâtiments et la durabilité des matériaux;
- le verdissement de son territoire et la protection des arbres existants;
- la rétention naturelle des eaux pluviales;
- l'aménagement d'espaces verts de qualité;
- l'agriculture urbaine;
- la mobilité active et collective.

## **RECOMMANDATION**

La Direction du développement du territoire et des études techniques recommande de donner une suite favorable à la demande, car le projet respecte les objectifs et les critères applicables du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA-148), soit :

### **Verdissement, protection des arbres et gestion des eaux de pluie**

- Le projet, par son développement, permettra de contribuer à la réduction d'îlots de chaleur et a bonifié le verdissement du secteur de la rue des Carrières;
- Une toiture verte est prévue sur toute la superficie du toit non utilisé par les terrasses et les équipements mécaniques;
- L'alignement de construction a été pensée afin de prévoir une plus grande superficie en cour avant pour la plantation d'arbre à moyen et grand déploiement;
- Une cour intérieure est prévue afin de venir créer un coeur vert au centre du lot pour les futurs occupants;
- Le projet devra prévoir un plan de gestion des eaux de pluie sur le site qui devra favoriser un maximum de percolation des eaux dans le sol et l'irrigation de la végétation.

### **Architecture**

- Le traitement architectural proposé est de qualité et s'harmonise au secteur. Le choix des matériaux sera cependant réévalué au PIIA lors de l'analyse de la demande de permis pour construction neuve. Dans le but de venir bonifier la qualité architecturale du projet dans son ensemble;
- La hauteur et la volumétrie de l'agrandissement proposé s'intègrent adéquatement à la volumétrie des nouveaux projets dans le secteur.

### **Mobilité active et collective**

- L'emplacement clef du projet favorise la mobilité active et collective et s'implante au coeur d'un quartier où la plupart des services sont accessibles à distance de marche, de vélo ou à l'aide du transport en commun (piste cyclable, réseau vert, parcs des Carrières et Père-Marquette, station de métro Rosemont, boulevard Rosemont);
- 198 cases de stationnement pour vélos seront disponibles à l'intérieur du bâtiment afin de favoriser la mobilité active des occupants. De plus, des stationnements pour

- vélo visiteur sont prévus à proximité de l'entrée principale;
- Un espace d'entretien pour vélo est proposé et un espace pour nettoyer les vélos;
  - Les unités de stationnement pour voiture seront précâblées afin de favoriser l'installation de bornes de recharge pour voiture électrique.

### **Ensoleillement**

- L'étude d'ensoleillement remise permet de conclure que le projet n'aura que très peu d'impact sur l'ensoleillement des cours voisines. L'ombre sera principalement projetée vers la voie publique.

### **CCU**

À la séance du 14 décembre 2022, le comité consultatif d'urbanisme a émis un avis favorable à la demande sous certaines conditions, ainsi que l'ajout de nouveaux critères d'évaluation de PIIA - Voir l'extrait du procès-verbal en pièce jointe).

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

N/A

### **MONTRÉAL 2030**

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030, des engagements en changements climatiques et des engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle (voir Grille d'analyse Montréal 2030 en annexe au présent sommaire).

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

N/A

### **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

N/A

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

N/A

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

1. Adoption d'une résolution par le conseil d'arrondissement visant à adopter le projet particulier en première lecture - 6 février 2023
2. Publication de l'avis public - février 2023 (date à déterminer)
3. Accès à la documentation - février 2023 (date à déterminer)
4. Consultation publique - février 2023 (date à déterminer)
5. Adoption d'une résolution par le Conseil d'arrondissement visant à adopter le projet particulier en deuxième lecture - mars 2023
6. Processus référendaire - mars 2023 (dates à déterminer)
7. Conseil d'arrondissement pour adoption finale de la résolution - au plus tôt le 3 avril 2023

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la

conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.  
Ce projet est susceptible d'approbation référendaire.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Alexandre PLANTE  
Conseiller en aménagement

#### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2023-01-13

Guyline DÉZIEL  
Directrice du développement du territoire et  
des études techniques



**Dossier # : 1237612001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie , Direction du développement du territoire et des études techniques , Division des études techniques
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 28 c) favoriser la souplesse dans les services municipaux qu'elle dispense ainsi que dans l'utilisation des espaces publics afin de répondre aux besoins variés des citoyennes et des citoyens
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., c.C-4.1) à l'égard du territoire de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie, afin d'y introduire une infraction applicable à l'immobilisation d'un véhicule dans une voie cyclable en l'absence d'une signalisation interdisant expressément l'arrêt.

**IL EST RECOMMANDÉ :**

D'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., c. C-4.1) à l'égard du territoire de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie, afin d'y introduire une infraction applicable à l'immobilisation d'un véhicule dans une voie cyclable en l'absence d'une signalisation interdisant expressément l'arrêt.

**Signé par** Daniel LAFOND **Le** 2023-03-23 15:56

**Signataire :**

Daniel LAFOND

---

Directeur  
Rosemont - La Petite-Patrie , Direction du développement du territoire et des études techniques

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1237612001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie , Direction du développement du territoire et des études techniques , Division des études techniques
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 28 c) favoriser la souplesse dans les services municipaux qu'elle dispense ainsi que dans l'utilisation des espaces publics afin de répondre aux besoins variés des citoyennes et des citoyens
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., c.C-4.1) à l'égard du territoire de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie, afin d'y introduire une infraction applicable à l'immobilisation d'un véhicule dans une voie cyclable en l'absence d'une signalisation interdisant expressément l'arrêt.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le Conseil municipal s'est déclaré compétent en 2018 (CM18 0395) et en 2022 (CM22 0978), au regard de l'établissement du montant des amendes relatives au stationnement et à l'immobilisation des véhicules sur le réseau de voirie locale. Il est également compétent en cette matière sur le réseau de voirie artérielle, suivant une exception à ce titre au Règlement du conseil de la Ville sur la délégation de certains pouvoirs relatifs au réseau de voirie artérielle aux conseils d'arrondissement (08-055).

L'article 5 du Règlement fixant le montant des amendes à l'égard des infractions en matière de stationnement ou d'immobilisation des véhicules (18-020) établit, pour l'ensemble du réseau de voirie, l'amende relative à l'infraction applicable au stationnement ou à l'immobilisation dans une voie réservée. La notion de « voie réservée » inclut toute voie réservée exclusivement à certaines catégories de véhicules, y compris les bicyclettes.

Afin de maximiser le pouvoir dissuasif de l'amende, le montant prévu à l'article 5 du règlement 18-020, initialement fixé à 100 \$, a été augmenté successivement par le Conseil municipal à 229 \$ (CM19 0468), 234 \$ (CM20 0180) et 271 \$ (CM22 1516). Cependant, cette amende s'applique seulement à une infraction commise en vertu d'un règlement municipal. Une infraction applicable doit donc être présente dans la réglementation en vigueur sur le territoire de l'arrondissement où l'infraction est constatée.

L'article 26 du règlement C-4.1 à l'égard du territoire de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie prévoit que « nul ne peut, sur la chaussée, immobiliser un véhicule routier là où la signalisation interdit l'arrêt ». Toutefois, une signalisation interdisant l'arrêt n'est généralement pas installée dans les voies cyclables. Cela fait en sorte de rendre inapplicable

l'article 26 dans le cas des voies cyclables.

En l'absence d'une infraction applicable, les équipes de surveillance de l'Agence de mobilité durable délivrent un constat d'infraction en vertu de l'article 386 (7.1) du Code de la sécurité routière (RLRQ, c. C-24.2). Cependant, le montant de l'amende prévu par le Code est de 100 \$, soit un montant largement inférieur à celui prévu par le règlement 18-020 (271 \$). Le pouvoir dissuasif de l'amende s'en voit donc grandement limité, ce qui nuit à l'objectif de sécuriser le réseau et d'éliminer les comportements mettant en danger les cyclistes.

Le projet de règlement proposé vise donc à permettre l'application de l'amende prévue au règlement 18-020 lors de l'immobilisation d'un véhicule dans une voie cyclable, et ce, même en l'absence d'une signalisation interdisant expressément l'arrêt.

### **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CM22 1516-19 décembre 2022 - Adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement fixant le montant des amendes à l'égard des infractions en matière de stationnement ou d'immobilisation des véhicules (18-020) ».

CM22 0978-22 août 2022 - Déclarer, en vertu de l'article 85.5 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec, le conseil de la Ville compétent, pour une période de cinq ans, afin de fixer le montant des amendes pour des infractions en matière de stationnement et d'immobilisation des véhicules sur le réseau de voirie locale.

CM22 0977-22 août 2022 - Prolonger la déclaration de compétence du conseil de la Ville, pour une période de cinq ans, quant à l'application de la réglementation en matière de stationnement pour la délivrance de constats d'infraction sur le réseau de voirie locale, conformément à l'article 85.5 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec.

CM20 0180-24 février 2020 - Adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement fixant le montant des amendes à l'égard des infractions en matière de stationnement ou d'immobilisation des véhicules (18-020) ».

CM19 0468-15 avril 2019 - Adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement fixant le montant des amendes à l'égard des infractions en matière de stationnement ou d'immobilisation des véhicules (18-020) ».

CM18 0543-23 avril 2018 - Adopter le règlement intitulé « Règlement fixant le montant des amendes à l'égard des infractions en matière de stationnement ou d'immobilisation des véhicules » (18-020) afin de fixer le montant des amendes sur le réseau municipal (local et artériel).

CM18 0395-26 mars 2018 - Déclarer, en vertu de l'article 85.5 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec, le conseil de la Ville compétent, pour une période de deux ans, afin de fixer le montant des amendes pour des infractions en matière de stationnement et d'immobilisation des véhicules sur le réseau de voirie locale.

### **DESCRIPTION**

Le présent dossier décisionnel vise à adopter un règlement modifiant le Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., c. C-4.1) à l'égard du territoire de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, afin d'y introduire une infraction applicable à l'immobilisation d'un véhicule dans une voie cyclable en l'absence d'une signalisation interdisant expressément l'arrêt.

La présence d'une telle infraction permettra de délivrer des constats d'infraction en vertu d'un règlement municipal et, ainsi, d'appliquer l'amende de 271 \$ prévue au règlement 18-

020. L'effet dissuasif de l'amende applicable au stationnement et à l'immobilisation dans une voie cyclable sera donc grandement accru, contribuant ainsi à sécuriser le réseau et à éliminer les comportements délinquants mettant en danger les cyclistes.

## **JUSTIFICATION**

Le nombre de cyclistes augmente chaque année dans les rues de l'arrondissement ainsi qu'à l'échelle de la ville. Plusieurs opérations d'extension et de sécurisation du réseau cyclable ont eu lieu dans les dernières années. Afin d'accueillir la demande croissante et de promouvoir l'utilisation des transports actifs, il est important d'accroître la sécurité des déplacements actifs sur l'ensemble du réseau cyclable municipal. Dans la lignée de l'objectif zéro décès et blessés graves sur le réseau routier municipal en 2040, le Plan d'action Vision Zéro 2022-2024 identifie comme objectif premier la réduction des comportements imprévus. Parmi les comportements imprévus qui mettent en danger les cyclistes, on trouve le stationnement ou l'immobilisation de véhicules automobiles dans les voies cyclables. De tels comportements mettent en jeu la sécurité des cyclistes en les forçant à quitter la voie cyclable pour s'engager dans la voie de circulation, parfois à contresens, afin de contourner le véhicule stationné ou immobilisé. Cela nuit à la sécurité réelle et perçue des cyclistes et freine le développement d'une mobilité plus durable à l'échelle du territoire de l'arrondissement.

L'Agence de mobilité durable, responsable de la surveillance et du contrôle du stationnement, priorise désormais une stratégie de surveillance visant à rehausser la sécurité des usagers vulnérables. L'application du montant d'amende prévu à l'article 5 du règlement 18-020, soit 271 \$, fournira aux équipes de surveillance de l'Agence un outil dissuasif supplémentaire pour inciter les automobilistes à respecter la réglementation municipale. Cela contribuera à améliorer la sécurité des déplacements actifs dans l'arrondissement et à favoriser la mobilité durable.

Cette intervention s'inscrit parfaitement dans les orientations et directives de la Vision zéro.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

L'amende applicable à l'immobilisation et au stationnement d'un véhicule automobile dans une voie cyclable sur le territoire de l'arrondissement passera de 100 \$ à 271 \$.

## **MONTRÉAL 2030**

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030, des engagements en changements climatiques et des engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Aucun impact.

## **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

Aucun impact.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Une stratégie de communication sera développée par le Service de l'expérience citoyenne et des communications.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Séance du conseil d'arrondissement du 3 avril 2023 : avis de motion du projet de règlement  
Séance du conseil d'arrondissement du 1er mai 2023 : adoption du règlement

1er juin 2023 : entrée en vigueur du règlement

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS  
ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

**VALIDATION**

**Intervenant et sens de l'intervention**

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Gabriel LEFEBVRE-ROPARS, Service de l'urbanisme et de la mobilité  
Sylvain SAUVAGEAU, Service de police de Montréal

Lecture :

Sylvain SAUVAGEAU, 15 mars 2023

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Valérie DROUIN L'HERAULT  
agent(e) technique principal(e)

**ENDOSSÉ PAR**

Guyline DÉZIEL  
Directrice du développement du territoire et  
des études techniques

Le : 2023-03-13



**Dossier # : 1237624001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie , Bureau du directeur d'arrondissement , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adopter un règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs (2023) (RCA-173) » (RCA-173-2) afin de modifier la tarification relative au stationnement sur rue réservé aux résidents (SRRR)

IL EST RECOMMANDÉ :

D'adopter le règlement modifiant le « Règlement sur les tarifs (2023) » (RCA-173), tel que rédigé.

**Signé par** Daniel LAFOND **Le** 2023-04-28 16:19

**Signataire :** Daniel LAFOND

\_\_\_\_\_  
Directeur d'arrondissement  
Rosemont - La Petite-Patrie , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION****Dossier # :1237624001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie , Bureau du directeur d'arrondissement , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adopter un règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs (2023) (RCA-173) » (RCA-173-2) afin de modifier la tarification relative au stationnement sur rue réservé aux résidents (SRRR)

**CONTENU****CONTEXTE**

La révision de la politique de stationnement sur rue réservé aux résidents (SRRR) de l'Arrondissement est requise afin de tenir compte de la transformation du parc automobile montréalais au cours des deux dernières décennies.

Cette transformation est caractérisée par une triple croissance : celle du nombre de véhicules, celle du volume des véhicules et celle de la masse des véhicules. Cette dernière agit comme un indicateur de la capacité de stationnement induite par les deux premières.

L'objectif de cette révision est de développer une segmentation du parc automobile qui permette d'internaliser les propriétés des véhicules qui ont un impact réel avéré sur la diminution de la capacité de stationnement sur rue.

Afin de favoriser un partage plus équitable de la voie publique, en plus de poursuivre les objectifs de la Ville de Montréal concernant la réduction de la dépendance à l'automobile, la promotion de la mobilité durable, l'appui de l'électrification du parc automobile et l'optimisation de l'offre existante de stationnement sur rue, la direction de l'Arrondissement propose de modifier le règlement sur les tarifs 2023 afin d'introduire un nouveau cadre tarifaire pour le stationnement sur rue réservé aux résidents. En complément de cette modification réglementaire, une ordonnance visant les conditions de délivrance d'un permis SRRR sera également soumise à l'adoption afin de limiter le nombre de permis pouvant être émis à une même adresse civique et d'introduire deux éléments de tarification sociale.

Voici les éléments contextuels qui appellent à la révision de notre politique actuelle.

*Un parc automobile montréalais en triple croissance**1. La croissance en nombre*

Entre 2001 et 2021, selon les données colligées par Statistique Canada lors de différents recensements, la population âgée de 15 ans et plus a crû de 11,3% sur l'île de Montréal. Ce groupe de population est passé de 1,52 M à 1,69 M de personnes, une augmentation de 172 000 individus.

Au cours de cette même période, la Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ) a compilé une augmentation de 154 000 véhicules de promenades, une hausse de 21,7%, passant ainsi de 640 000 véhicules personnels immatriculés sur l'île de Montréal en 2001, à 794 000, deux décennies plus tard.

**Graphique 1 : Comparaison entre l'évolution de la population de 15 ans et plus de l'agglomération montréalaise et du parc automobile privé entre 2001 et 2021** (voir annexes)

Cela signifie qu'au cours des vingt premières années de ce siècle, à chaque fois que la population en âge de conduire de l'agglomération montréalaise a augmenté de 1000 individus, 892 véhicules personnels se sont ajoutés au parc automobile. En conséquence, le taux de motorisation de la population de 15 ans et plus est passé de 42% en 2001 à 46,8% en 2021, un bond de 11,4% en 20 ans.

*2. La croissance en volume*

La croissance du nombre de véhicules s'est accompagnée d'une croissance du volume des véhicules et ce, sous deux angles distincts. D'abord, la tendance forte au sein de l'industrie automobile qui, à chaque mise à jour d'un modèle, profite de l'occasion pour ajouter quelques centimètres aux dimensions des véhicules. Ensuite, une mutation importante des préférences de consommation pour des véhicules qui correspondent à certaines valeurs ou qui intègrent certaines caractéristiques, ce que reflète la transformation marquée du parc automobile privé des Montréalaises et Montréalais, particulièrement au cours de la dernière décennie.

*2.1 Au sein d'un même modèle de véhicule*

Le premier élément de la croissance du volume des véhicules est lié à la tendance des fabricants d'intégrer de plus en plus de composantes aux véhicules, certaines pour des raisons de sécurité (ex. : multiplication des coussins gonflables), d'autres pour des raisons de fonctionnalité (ex. : augmentation de la capacité de chargement) ou de confort (ex. : augmentation des dégagements aux places arrière). En conséquence, à chacune des mises à jour de leurs modèles, les fabricants ajoutent quelques centimètres aux dimensions de leurs véhicules afin d'intégrer ces différentes composantes. Les tableaux comparatifs ci-joints montrent ces évolutions pour les deux modèles de véhicules les plus populaires auprès des résidents de Rosemont-La Petite-Patrie, soit le modèle A (2 486 exemplaires) et le modèle B (2 204 exemplaires). À eux seuls, ces deux modèles de véhicules constituent 10% du parc automobile des résidents de l'arrondissement qui compte 47 032 véhicules au 31 décembre 2021, dernières données disponibles auprès de la Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ).

**Tableau 1 : Évolution des dimensions du modèle A entre 2001 et 2021** (voir annexes)

**Tableau 2 : Évolution des dimensions du modèle B entre 2001 et 2021** (voir annexes)

Les données témoignent de l'augmentation des dimensions des deux modèles au cours des vingt dernières années et, par conséquent, de leur emprise au sol (m<sup>2</sup>) et de leur volume (m<sup>3</sup>). Les deux modèles ont allongé de plus de 20 cm et élargi de 8,5 cm. Dans l'ensemble, leur superficie s'est étendue de 10% au cours de cette période. L'évolution de leur volume est légèrement différente puisque le modèle A a constamment diminué la hauteur (- 2,5 cm) alors que le modèle B n'a réduit la hauteur que récemment. La version 2021 du modèle B conserve une hauteur supérieure de 4 cm à sa version de 2001. Finalement, le modèle B a vu son volume augmenter de 13%, alors que l'augmentation a été plus modeste pour le modèle A, soit 8%.

Ces deux véhicules ne sont pas des exceptions, mais reflète la tendance générale au sein de

l'industrie automobile qui consiste à augmenter les dimensions de leurs modèles de véhicules au fil du temps, une tendance à laquelle bien peu de fabricants résistent.

## 2.2 Le remplacement des voitures par des camions légers

Le second changement volumétrique est lié aux préférences des consommateurs qui optent de plus en plus pour des camions légers au détriment des voitures. En 2001, les voitures représentaient 82,2% du parc automobile montréalais, soit 526 000 sur un total de 640 000 véhicules. Vingt plus tard, malgré l'accroissement du parc automobile, la SAAQ comptabilise 61 000 voitures de moins, soit 465 000, une baisse de 11,6%.

À contrario, la catégorie des camions légers, qui comprend les camionnettes, les fourgonnettes et les véhicules utilitaires sports, a connu une croissance de 189,7% au cours de la même période. Nous sommes ainsi passés de 113 000 camions légers en 2001, à 329 000 deux décennies plus tard, une augmentation absolue de 215 000 camions légers sur l'île de Montréal. En 2021, les camions légers constituaient maintenant 41,4% du parc automobile montréalais, une proportion 2,3 fois plus élevée que 20 ans auparavant.

Non seulement le nombre de véhicules a augmenté à Montréal au cours des 20 dernières années, mais cette augmentation s'est constituée entièrement à partir de véhicules appartenant à la catégorie des camions légers.

### **Graphique 2 : Évolution du parc automobile privé de l'agglomération montréalaise, composé d'automobiles et de camions légers, entre 2001 et 2021 (voir annexes)**

## 2.3 L'impact sur la capacité de stationnement sur rue

Ces transformations du parc automobile se reflètent sur l'espace occupé par les véhicules et sur la capacité de stationnement sur rue. Dans un rapport de recherche dirigée par la professeure Catherine Morency, titulaire de la Chaire en mobilité de Polytechnique Montréal et intitulé «Les camions légers : impacts de la transformation du parc de véhicules légers au Québec », les chercheurs mentionnent :

«l'étude de la capacité moyenne de stationnement sur rue dans cinq (5) arrondissements de Montréal [...] indique qu'une augmentation de la longueur requise pour accueillir un véhicule [NDR : cumul de la longueur du véhicule et d'un espace de manoeuvre] de 5 mètres à 5,5 mètres entraînerait une perte de capacité de stationnement de l'ordre de 10 % [...]. Une augmentation de 5 mètres à 6,5 mètres entraînerait quant à elle une perte de 25 % de la capacité de stationnement sur rue [...]. La transformation progressive des propriétés des véhicules, sans parler de l'impact de la hausse de la motorisation des ménages, accentue donc les problématiques d'espace de stationnement pour les résident(e)s et les commerces à l'intérieur des quartiers centraux.» (Morency et al., 2022, p. ii)

Suivant les conclusions de cette étude, la perte théorique de capacité de stationnement sur rue attribuable à l'accroissement progressive du volume des véhicules se situerait entre 4 000 et 10 000 emplacements et ce, uniquement pour le territoire de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie. À cela, nous devons ajouter la croissance constante du nombre de véhicules. Bien qu'il ne nous soit pas possible de chiffrer avec précision la perte réelle de capacité de stationnement, cette situation est non seulement déjà observable, mais elle est en accélération constante depuis au moins une décennie. D'ailleurs, cela explique en bonne partie la perte d'espace de stationnement ressentie par les usagers, puisque cette situation prévaut à chaque jour, à toute heure et, contrairement aux aménagements cyclables, sur l'ensemble du réseau routier montréalais.

## 3. La croissance de la masse

Corollaire de la croissance du volume des véhicules, la croissance de la masse obéit aux mêmes impératifs que celle-ci, soit l'ajout fréquent de diverses composantes aux véhicules. Certaines le sont pour des raisons de sécurité (ex. : freins ABS, système de détection et d'assistance à la conduite), d'autres le sont pour des raisons de fonctionnalité (ex. : traction intégrale en option, pile pour les versions hybrides d'un modèle à essence) ou de confort (ex. : climatisation de série, système d'infodivertissement). Les tableaux ci-joints illustrent l'augmentation de la masse pour les deux véhicules présentés précédemment.

**Tableau 3 : Évolution de la masse du modèle A entre 2001 et 2021** (voir annexes)

**Tableau 4 : Évolution de la masse du modèle B entre 2001 et 2021** (voir annexes)

La croissance de la masse a suivi une progression supérieure à celle du volume des véhicules. Ainsi la masse du modèle A s'est accrue de 116 kg sur une période de 20 ans, une moyenne de 5,8 kg annuellement et une augmentation relative de 10,2% au cours de la période. La prise de masse est plus importante pour le modèle B à laquelle le fabricant a ajouté 190 kg en deux décennies, une moyenne annuelle de 9,5 kg et une croissance relative de 16,6% en vingt ans.

En août 2020, le Bureau d'enquête du *Journal de Montréal* rapportait avoir calculé, à partir des données de la SAAQ, une augmentation générale de 18% de la masse moyenne d'un véhicule de promenade. Cela correspond à un ajout de poids moyen de 238 kg par véhicule, soit une augmentation de 13 kg par année sur une période de 18 ans (A. Blais, 10 août 2020, *Journal de Montréal*). Les deux modèles présentés dans ce sommaire ne sont donc pas des exceptions, ils suivent une tendance générale à laquelle, encore une fois, peu de modèles de véhicules échappent.

#### *4. Les véhicules électriques et les véhicules hybrides branchables*

En novembre 2020, le gouvernement du Québec publiait son *Plan pour une économie verte* par lequel il a fait connaître son intention d'interdire la vente de véhicules neufs à essence à partir de 2035. En fait, ce sont tous les véhicules à combustion, à l'exception des véhicules hybrides branchables qui seront ainsi retirés du marché de la vente des véhicules neufs.

Au 31 décembre 2021, les véhicules à combustion et les hybrides non branchables représentaient encore 97,7% de l'ensemble du parc automobile de l'arrondissement. Quant aux véhicules électriques et aux véhicules hybrides branchables, ils ne constituaient que 2,3% de la flotte des véhicules personnels des résidentes et des résidents de l'Arrondissement.

Toutefois, il est important de mentionner que ce segment de marché est en forte croissance. Pour les seuls véhicules fabriqués en 2021 et immatriculés par un ménage de l'arrondissement, les véhicules électriques et les hybrides branchables forment 12,5% du contingent, alors qu'ils ne représentent que 2,3% pour les modèles fabriqués quatre ans plus tôt. Cette accélération de l'électrification du parc automobile local est explicable, d'une part, par une entrée régulière sur le marché de nouveaux modèles par la plupart des fabricants, et d'autre part, par l'engouement des consommateurs pour ce type de véhicule, soutenus par des programmes gouvernementaux de subventions à l'achat. En conséquence, pour les véhicules fabriqués en 2021, les véhicules à combustion et les hybrides non branchables voient leur proportion réduire à 87,5%, là où ils étaient encore à 97,7% quatre ans plus tôt. Cette tendance continuera de s'accélérer au cours des prochaines années.

Bien qu'actuellement peu nombreux, mais en forte croissance, les véhicules électriques (VÉ) et hybrides branchables (VHB) se doivent d'être considérés dans la mise à jour de la politique de stationnement sur rue réservé aux résidents (SRRR). D'une part, ces véhicules sont

maintenant disponibles dans des modèles de plus en plus variés, ils ne forment donc pas un groupe homogène qui nous conduirait à recommander de prévoir un tarif unique. D'autre part, en comparaison avec les véhicules à combustion, ces véhicules sont passablement plus lourds pour une superficie ou un volume équivalent. Notre proposition réglementaire doit donc considérer cet aspect afin de traiter équitablement tous les véhicules et ne pas favoriser ou nuire indûment à certains types de véhicules.

Puisque l'espace occupé par un véhicule est le seul critère d'importance qui distingue les véhicules à l'égard d'un règlement sur le stationnement, il nous faut segmenter le parc automobile en fonction de critères qui témoignent le plus fidèlement possible de cette caractéristique, tout en demeurant aisément opérable et difficilement contestable. Ainsi, le type de motorisation, si elle doit être considérée, doit être un élément secondaire, puisqu'une fois stationné, tous les véhicules ont la même motorisation : éteinte. À ce titre, un véhicule électrique doit donc être considéré en fonction de sa principale caractéristique. Avant d'être électrique, il est d'abord un véhicule et celui-ci occupe un espace au même titre que tous les autres.

La proposition de la direction de l'Arrondissement prend en considération cet aspect d'équité entre les différents véhicules à l'égard du volume qu'ils occupent lorsqu'ils sont stationnés afin de mettre à jour sa politique de stationnement sur rue réservé aux résidents (SRRR).

En vertu de l'article 145 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ., chapitre C-11.4), le conseil d'arrondissement peut établir une tarification destinée à financer en tout ou en partie les biens, services et activités rendus à la population. La tarification en question est révisée annuellement et un règlement de remplacement est adopté avant le début de chaque exercice financier. En l'espèce, le présent projet de règlement sera appelé à remplacer le «Règlement sur les tarifs (2023)» (RCA-173). Les modifications proposées sont toutes liées à l'article 71 de ce règlement.

## **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

### **DESCRIPTION**

Suite à l'analyse des caractéristiques du parc automobile privé des résidents de son territoire réalisée à partir de la base de données ouvertes sur les immatriculations rendues disponibles par la Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ), la Direction de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie propose de mettre à jour sa réglementation de stationnement sur rue réservé aux résidents (SRRR) en tenant compte des différents éléments suivants. L'objectif d'une politique SRRR est d'exiger un tarif juste en échange d'un service rendu, à savoir un permis permettant de stationner un véhicule sur rue, dans un secteur réservé aux détenteurs de permis de stationnement. Une politique SRRR ne devrait pas considérer des éléments qui ne sont pas en relation directe avec l'espace occupé, comme les émissions polluantes ou la sécurité routière. Bien que ces éléments soient importants pour la transition socio-écologique, ils ne relèvent pas de la réglementation de stationnement.

Toutefois, il n'est pas possible, opérationnellement, de catégoriser directement les véhicules en fonction de leur emprise au sol (m<sup>2</sup>) ou de leur volume (m<sup>3</sup>). Les données qui permettent de catégoriser les véhicules doivent être établies par un tiers neutre, indépendant et non opposable. Aucune source compilant les dimensions des véhicules ne répond à ces critères d'objectivité.

Au Québec, l'organisation qui a la responsabilité d'émettre les informations neutre sur les véhicules est la Société de l'assurance automobile du Québec. Les informations en question sont inscrites sur le certificat d'immatriculation de chaque véhicule. Parmi les données apparaissant sur le certificat d'immatriculation, seules la cylindrée et la masse nette d'un

véhicule permettent d'établir une classification des véhicules.

À l'heure actuelle, tous les arrondissements montréalais qui ont établi une classification des véhicules à l'intérieur d'une réglementation de stationnement sur rue réservé aux résidents (SRRR), incluant l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, utilisent la cylindrée comme critère déterminant afin de témoigner de l'occupation de l'espace par un véhicule.

Jusqu'à récemment, cette donnée offrait une fiabilité acceptable. Toutefois, depuis une dizaine d'années, la présence accrue des véhicules à motorisation turbocompressée a transformé le parc automobile. Cette mutation est due en partie aux camions légers pour lesquels les fabricants ont adopté une pratique communément nommée le *downsizing*, c'est-à-dire la réduction de la taille de la cylindrée du moteur accompagnée de l'ajout d'une suralimentation (turbo) afin de produire davantage de puissance et d'économie de carburant. Autre élément participant à la transformation du parc automobile, l'arrivée plus récente des véhicules électriques, dont la cylindrée est égale à zéro. Ces deux éléments combinés participent à amplifier une situation inéquitable où de plus en plus de véhicules de gros gabarits et de fortes masses jouissent d'une classification qui devrait être réservée à des véhicules de petites tailles.

Suite à l'analyse des données d'immatriculation, deux modèles représentatifs du parc automobile de l'arrondissement au 31 décembre 2021 ont été conçus. Le premier évalue le rapport entre la cylindrée et le volume des véhicules, le second entre la masse nette et le volume des véhicules. Chaque modèle comprend les mêmes 120 véhicules. Vous trouverez en annexes les deux modèles d'analyse.

**Graphique 3 : Distribution de 120 modèles de véhicules représentatifs du parc automobile privé de Rosemont–La Petite-Patrie au 31 décembre 2021, en fonction du rapport entre leur cylindrée (cm<sup>3</sup>) et leur volume (m<sup>3</sup>).** (voir annexes)

**Graphique 4 : Distribution de 120 modèles de véhicules représentatifs du parc automobile privé de Rosemont–La Petite-Patrie au 31 décembre 2021, en fonction du rapport entre leur masse nette (kg) et leur volume (m<sup>3</sup>).** (voir annexes)

Le graphique 3 correspond au système actuel de tarification du SRRR, soit le rapport entre la cylindrée et le volume des véhicules, démontre des coefficients de relations inférieurs par 6 à 10 points ( $r = 0,887$  et  $r^2 = 0,787$ ) au modèle basé sur le rapport entre la masse nette et le volume des véhicules ( $r = 0,941$  et  $r^2 = 0,886$ ). La capacité moindre du modèle actuel à considérer le volume des véhicules est dû au fait qu'il est basé sur la motorisation. Bien que peu nombreux (1,2%), les véhicules électriques ont tous une cylindrée égale à zéro et ce, peu importe leur volume. Les modèles d'analyses comprennent les deux modèles de véhicules électriques les plus fréquents dans le parc automobile local. Toutefois, l'inadéquation entre la cylindrée et le volume est surtout produite par deux éléments. D'une part, le nombre limité de tailles de cylindrées disponibles pour les fabricants (on le remarque par l'alignement des points sur le graphique 3) et d'autre part, le recours évoqué à la motorisation turbo pour des véhicules de plus gros gabarit.

L'inadéquation entre la cylindrée et le volume est visible sur le graphique 3 pour les véhicules avec des moteurs de 1300 cm<sup>3</sup> à 1600 cm<sup>3</sup> (1,3 à 1,6 litres). À gauche, des points bleus représentent des véhicules sous-compacts de 8 m<sup>3</sup> à 10 m<sup>3</sup> et à leur droite, entre 13 m<sup>3</sup> et 15 m<sup>3</sup>, des véhicules utilitaires sports à motorisation turbo de même cylindrée. Dans le cadre réglementaire actuel, tous ces véhicules entrent dans la même catégorie.

Avec le modèle fondé sur le rapport entre la masse nette et le volume, les coefficients de relations sont supérieurs à ceux du modèle actuel, ce qui témoigne d'une distinction franche et d'une gradation réaliste entre deux voitures sous-compactes de 1057 kg et 1143 kg respectivement, et deux VUS compacts aux masses identiques de 1540 kg. Dans un cadre

réglementaire basé sur la masse comme témoin du volume occupé, ces véhicules seraient dans des catégories distinctes.

De même, les véhicules électriques sont également pris en compte de manière plus objectives. Ainsi, nos deux modèles de référence sont les plus fréquents dans le parc automobile privé de l'arrondissement. L'une d'elle est répertoriée comme un véhicule de 1530 kg et de 12,2 m<sup>3</sup> alors que l'autre affiche 1640 kg et 12,5 m<sup>3</sup>. Cela permet par ailleurs de faire ressortir le besoin d'évaluer les véhicules électriques et les véhicules hybrides branchables sur une grille distincte de celles des véhicules à combustion ou des hybrides non-branchable puisque ce sont les volumes occupés qui ont un impact sur la capacité de stationnement et non la masse. De manière générale, à superficie ou volume équivalent, les véhicules électriques et les hybrides branchables ont une masse supérieure aux véhicules à combustion dans une proportion de 250 à 300 kg selon les segments.

Suite aux analyses effectuées, la Direction de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie recommande de mettre à jour sa réglementation de stationnement sur rue réservé aux résidents (SRRR) selon les principes suivants :

- que la classification des véhicules soit établie en fonction de la masse nette inscrite sur le certificat d'immatriculation et l'appartenance à l'une des deux classes suivantes :
  - ◊ Classe A : véhicule électrique (100 %), véhicule électrique à pile hydrogène ou véhicule hybride branchable; ou
  - ◊ Classe B : véhicule à combustion interne ou véhicule hybride non branchable.
- que quatre catégories, constituant des intervalles de masse nette, soient établies pour chacune des classes de véhicules sur la base de la correspondance du volume moyen des véhicules pour une catégorie donnée afin d'établir les limites des intervalles.
- considérant que les volumes occupés sont équivalent quelque soit la classe de véhicule, que les tarifs imposés soient les mêmes pour une catégorie donnée, sans égard à la classe du véhicule.

**Tableau 5 : Proposition de segmentation des catégories en fonction de la masse nette et correspondance avec l'occupation moyenne de l'espace** (voir annexes)

**RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES TARIFS (2023)**

VU les articles 244.1 à 244.10 de la *Loi sur la fiscalité municipale* (RLRQ, chapitre F-2.1);

VU l'article 145 de la *Charte de la Ville de Montréal* (RLRQ, chapitre C-11.4);

À la séance du \_\_\_ mai 2023, le conseil de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie décrète :

1. L'article 71 du *Règlement sur les tarifs (2023)* (RCA-173) est remplacé par l'article suivant :

«71. Aux fins du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1), il sera perçu, pour un permis de stationnement réservé aux résidents :

1° Vignette délivrée entre le 1er janvier et le 31 mars, valide jusqu'au 30 septembre de la

même année :

a) véhicule de promenade électrique (VÉ 100% électrique), un véhicule électrique à pile hydrogène (VÉPH) ou véhicule hybride branchable (VHB) dont la masse nette est de

- i) 1 549 kg ou moins 115,00 \$
- ii) 1 550 kg à 1 699 kg 145,00 \$
- iii) 1 700 kg à 1 849 kg 175,00 \$
- iv) 1 850 kg ou plus 205,00 \$

b) véhicule de promenade à moteur à combustion interne (VCI), sans égard au type de carburant, ou un véhicule hybride non branchable (VH) dont la masse nette est de

- i) 1 249 kg ou moins 115,00 \$
- ii) 1 250 kg à 1 424 kg 145,00 \$
- iii) 1 425 kg à 1 599 kg 175,00 \$
- iv) 1 600 kg ou plus 205,00 \$

2° Vignette délivrée entre le 1er avril et le 30 juin, valide jusqu'au 30 septembre de la même année;

a) véhicule de promenade électrique (VÉ 100% électrique),véhicule électrique à pile hydrogène (VÉPH) ou véhicule hybride branchable (VHB) dont la masse nette est de

- i) 1 549 kg ou moins 57,00 \$
- ii) 1 550 kg à 1 699 kg 73,00 \$
- iii) 1 700 kg à 1 849 kg 88,00 \$
- iv) 1 850 kg ou plus 103,00 \$

b) véhicule de promenade à moteur à combustion interne (VCI), sans égard au type de carburant, ou un véhicule hybride non branchable (VH) dont la masse nette est de

- i) 1 249 kg ou moins 57,00 \$
- ii) 1 250 kg à 1 424 kg 73,00 \$
- iii) 1 425 kg à 1 599 kg 88,00 \$
- iv) 1 600 kg ou plus 103,00 \$

3° Vignette délivrée entre le 1er juillet et le 31 décembre, valide jusqu'au 30 septembre de l'année suivante;

a) véhicule de promenade électrique (VÉ 100% électrique), un véhicule électrique à pile hydrogène (VÉPH) ou véhicule hybride branchable (VHB) dont la masse nette est de

- i) 1 549 kg ou moins 115,00 \$
- ii) 1 550 kg à 1 699 kg 145,00 \$
- iii) 1 700 kg à 1 849 kg 175,00 \$
- iv) 1 850 kg ou plus 205,00 \$

b) véhicule de promenade à moteur à combustion interne (VCI), sans égard au type de carburant, ou un véhicule hybride non branchable (VH) dont la masse nette est de

- i) 1 249 kg ou moins 115,00 \$
- ii) 1 250 kg à 1 424 kg 145,00 \$
- iii) 1 425 kg à 1 599 kg 175,00 \$

iv) 1 600 kg ou plus 205,00 \$

4° Vignette supplémentaire délivrée pour la même adresse en vertu des paragraphes 1° et 3°  
385,00 \$

5° Vignette supplémentaire délivrée pour la même adresse en vertu du paragraphe 2°  
193,00 \$

6° Vignette délivrée pour une personne à faible revenu

a) en vertu des paragraphes 1° et 3° 115,00 \$

b) en vertu du paragraphe 2° 57,00 \$

7° Vignette délivrée pour une personne à mobilité réduite

a) en vertu des paragraphes 1° et 3° 115,00 \$

b) en vertu du paragraphe 2° 57,00 \$

8° Vignette délivrée à un membre d'un service d'autopartage, annuellement 31,00 \$

Aux fins d'application des paragraphes 1° à 5° du premier alinéa, la masse nette est celle indiquée sur le certificat d'immatriculation du véhicule. »

2. Le présent règlement entre en vigueur le 30 juin 2023.

En complément de la présente proposition de modification réglementaire, une proposition de modification de certaines conditions de délivrance des permis stationnement sur rue réservé aux résidents (SRRR) sera également soumise pour approbation du conseil d'arrondissement par ordonnance. Les modifications proposées par le sommaire 1230284003 sont les suivantes :

- Afin de tenir compte de la croissance régulière du nombre de véhicules et d'assurer un partage équitable de la capacité de stationnement sur le domaine public, limiter le nombre de permis SRRR à deux par adresse civique.
- Afin de disposer de tarification sociale :
  - ◊ introduire une disposition permettant aux requérants à faible revenu d'obtenir un permis SRRR au tarif le plus avantageux
  - ◊ introduire une disposition permettant aux requérants à mobilité réduite d'obtenir un permis SRRR au tarif le plus avantageux

## JUSTIFICATION

**Graphique 5 : Répartition des véhicules à combustion (VCI) et des véhicules hybrides non-branchables (VH) composant le parc automobile privé de RPP au 31 décembre 2021, en fonction d'intervalles de masse nette (kg) (voir annexes)**

**Graphique 6 : Répartition des véhicules électriques (VÉ) et des véhicules hybrides branchables (VHB) composant le parc automobile privé de RPP au 31 décembre 2021, en fonction d'intervalles de masse nette (kg) (voir annexes)**

Les graphiques 5 et 6 joints en annexes démontrent la répartition des véhicules en fonction d'intervalles de masses nettes. La différence de masse moyenne entre la classe des véhicules électriques et hybrides branchables et celle des véhicules à combustion est visible en comparant ces deux graphiques. Cette différence justifie que les véhicules soient répartis en deux classes distinctes.

**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

La mise à jour de la politique tarifaire du stationnement sur rue réservé aux résidents n'a pas pour objectif d'accroître les revenus de l'Arrondissement, mais plutôt d'internaliser dans la méthode de tarification des SRRR, des caractéristiques intrinsèques aux véhicules qui ont un impact réel sur la disponibilité du stationnement sur rue pour les autres usagers. L'évolution des tarifs tient compte de ces impacts.

Toute chose étant égale par ailleurs, si l'arrondissement devait délivrer les permis SRRR pour les mêmes véhicules en 2023 qu'en 2022, il prévoit que plus du tiers des résidents verront leur tarif diminué d'un montant entre 5\$ et 44\$. Cette proportion pourrait toutefois être plus élevée, car les deux catégories de véhicules les plus légers sont sous représentées chez les détenteurs de permis comparativement à l'ensemble du parc automobile privé de Rosemont-La Petite-Patrie (48,1% en SRRR et 52,1% de RPP). À l'inverse, les deux catégories de véhicules les plus lourds, et conséquemment celles consommant le plus d'espace au détriment des autres usagers, sont surreprésentées, à savoir qu'ils constituent 47,9% du parc automobile de l'arrondissement, mais 51,9% des détenteurs de vignette. En considérant ces deux éléments, si la situation demeure la même en 2023, il est probable que les revenus de vente de permis SRRR de l'Arrondissement augmenteront en 2023.

**MONTRÉAL 2030**

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030, des engagements en changements climatiques et des engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle.

**IMPACT(S) MAJEUR(S)**

L'adoption du projet de règlement ci-joint a pour effet la révision complète de l'application du règlement sur les tarifs pour la délivrance de permis de stationnement réservé aux résidents. Suivant l'adoption du présent règlement et de l'ordonnance qui sera proposée par le sommaire 1230284003, les permis SRRR seront désormais délivrés sur la base de la masse nette, telle que l'information est inscrite sur le certificat d'immatriculation du véhicule. Il est possible, dans certains cas, que le volume d'un véhicule ne corresponde pas aux informations inscrites dans ce sommaire. Dans une telle situation, c'est la masse nette du véhicule inscrite au certificat d'immatriculation qui prévaut pour l'application du tarif.

L'adoption de ce règlement doit se faire au plus tard le 8 mai 2023 afin de permettre au Service des technologies de l'information de compléter les ajustements qui sont requis au système d'enregistrement afin que le système soit fonctionnel à la date d'entrée en vigueur du règlement le 1er juillet 2023.

**IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Les avis de renouvellement pour les titulaires actuels de permis SRRR feront état des modifications. Ils seront transmis en juin, comme à l'habitude.

La page web du site Montréal.ca concernant le SRRR à Rosemont–La Petite-Patrie fera état des modifications apportées à la politique de tarification du SRRR sur le territoire de l'Arrondissement.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Avis de motion à la séance régulière du 1er mai 2023

Adoption à la séance extraordinaire du 8 mai 2023

Adoption d'une ordonnance modifiant certaines conditions de délivrance d'un permis de stationnement réservé aux résidents à la séance extraordinaire du 8 mai 2023

Entrée en vigueur des modifications aux tarifs et aux conditions de délivrance des permis SRRR le 1er juillet 2023

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Oana BAICESCU-PETIT, Rosemont - La Petite-Patrie

Camille LECLERC, Service de l'urbanisme et de la mobilité

Gabriel LEFEBVRE-ROPARS, Service de l'urbanisme et de la mobilité

Lecture :

---

### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Jean-François SIMONEAU  
conseiller en planification

### **ENDOSSÉ PAR**

Guylaine DÉZIEL  
Directrice du Développement du territoire et  
études techniques

Le : 2023-04-28

